



## **COMPTE RENDU IN EXTENSO**

**2<sup>DA</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**REUNIONE DI I 26 E 27 D'UTTOBRE DI U 2023**  
**2<sup>EME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2023**  
**REUNION DES 26 ET 27 OCTOBRE 2023**

**1<sup>MA</sup> GHJURNATA / 1<sup>ERE</sup> JOURNEE**





**2<sup>da</sup> SESSIONE URDINARIA DI U 2023**  
**REUNIONE DI I 26 E 27 d'UTTOBRE DI U 2023**  
**2<sup>ÈME</sup> SESSION ORDINAIRE DE 2023**  
**RÉUNION DES 26 ET 26 OCTOBRE 2023**

**SOMMAIRE JOURNÉE DU JEUDI 26 OCTOBRE 2023**  
**(1<sup>ère</sup> journée)**

<b>Ouverture de la séance des questions orales à 10h45</b>	
<b>Minute de silence demandée par la Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse</b>	
<b><u>QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES</u></b>	
<b>Question n° 2023/O2/070 - Sécurisation des établissements scolaires, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »</b>	<b>10</b>
<b>Et</b>	
<b>Question n° 2023/O2/063 - Renforcement de la sécurité dans les établissements de l'Académie de Corse, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »</b>	<b>12</b>
<b>Réponse commune aux deux questions orales par Mme Antonia LUCIANI conseillère exécutive.</b>	<b>13</b>
<b>Question n° 2023/O2/068 - Cas de peste porcine africaine en Sardaigne et mesures de prévention, posée par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »</b>	<b>15</b>
<b>Et</b>	
<b>Question n° 2023/O2/065 - Chì pulitica di pettu à a pesta purcina ?, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »</b>	<b>16</b>

Réponse aux deux questions orales par M. Dominique LIVRELLI, Président de l'ODARC	18
<b>Question n° 2023/O2/071 - Problématique sanitaire dans l'agriculture</b> , posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »	20
Réponse de M. Dominique LIVRELLI, Président de l'ODARC	22
<b>Question n° 2023/O2/066 - Situazioni di i Bagni di Petrapola, À chi ne semi ?</b> posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »	24
Réponse de M. Julien PAOLINI, Président de l'AUE.	25
Droit de réponse de Mme Marie-Claude BRANCA	27
<b>Question n° 2023/O2/067 - Invasion du crabe bleu</b> , posée par M. Hervé VALDRIGHI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	28
Réponse de M. Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement	29
<b>Question n° 2023/O2/069 - Protection des zones humides</b> , posée par Mme Julia TIBERI au nom du groupe « Avanzemu »	31
Réponse de M. Guy ARMANET, Président de l'Office de l'Environnement	33
<b>Question n° 2023/O2/072 - Lutte contre les dérives mafieuses</b> , posée par M. Ghjuvan'Santu LE MAO au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	35
Réponse de Mme Lauda GIUDICELLI, conseillère exécutive.	36
<b>Sandra MARCHETTI, Secrétaire de séance, appel nominal des conseillers</b>	
<b>Ouverture de la séance publique à 11h53</b>	
<b>Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse</b>	40

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI  
CORSICA / RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE  
L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n<sup>u</sup> 278 : Approvazione di u pruceddu verbale di a  
sessione di l'Assemblea di Corsica di u 4 è 5 di lugliu di u 2023**  
**Rapport n<sup>o</sup> 278 :** Approbation du procès-verbal de la session de  
l'Assemblée de Corse des 4 et 5 juillet 2023

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-  
Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

44

**VOTE rapport**

44

**Raportu n<sup>u</sup> 280 : Approvazione di u pruceddu verbale di a  
sessione di l'Assemblea di Corsica di u 5 d'ottobre di u 2023**

**Rapport n<sup>o</sup> 280 :** Approbation du procès-verbal de la session de  
l'Assemblée de Corse du 5 octobre 2023

Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-  
Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

44

**VOTE rapport**

44

**ENERGIA / ÉNERGIE**

**Raportu n<sup>u</sup> 284 : Avisu nantu à a richiesta d'auturizzazioni  
riguardu à l'ambienti di u prughjettu di custruzzioni,  
d'esecuzioni di i travagli è di splutazioni di a cintrali nova di u  
Ricantu in Aiacciu è nantu à a richiesta di custruzzioni è di  
splutazioni di i cundotti di trasportu di cumbustibili assuciati  
à a cintrali**

**Rapport n<sup>o</sup> 284 :** Avis sur la demande d'autorisation  
environnementale du projet de construction, d'exécution des  
travaux et d'exploitation de la nouvelle centrale du Ricantu à  
Aiacciu et la demande de construction et d'exploitation des  
canalisations de transport de combustibles associées à cette  
centrale

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien  
PAOLINI, Président de l'Agence d'Aménagement durable,  
d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse

45

***Prises de paroles :***

M. Romain COLONNA

48

M. Pierre GHIONGA

50

Réponse pour le Conseil exécutif de M. Julien PAOLINI, Président de l'AUE de Corse	50
<b>VOTE urgence</b>	51
<b>VOTE RAPPORT</b>	51
<b>SEANCE SUSPENDUE A 12H30 / REPRISE 15H00</b>	
<b>Point d'ordre de M. Jean-Michel SAVELLI</b>	53
<b>En réponse, Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse</b>	54
<b><u>SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ</u></b>	
<b>Raportu n° 259 : Avisu nant'à u prughjettu regionale di salute di Corsica 2023-2028</b>	
<b>Rapport n° 259 : Avis portant sur le projet régional de santé de Corse 2023-2028</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	55
Lecture du rapport de la Commission pour les Politiques de Santé (rapport n° 2023/O2/003) par M. Jean-Marc BORRI, <i>rapporteur</i>	58
<b>Prises de paroles :</b>	
Mme Cathy COGNETTI TURCHINI	61
M. Jean-Marc BORRI	64
M. Paul QUASTANA	66
Mme Josepha GIACOMETTA PIREDDA	68
M. Pierre GHIONGA	70
M. Jean-Christophe ANGELINI	70
M. Jean-Paul PANZANI	73
Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive santé	75
<b>Examen et vote amendements</b>	79
<b>VOTE rapport</b>	80
<b>Raportu n° 260 : Percorsu ver di a creazione di un Centru ospitalieru universitariu di Corsica</b>	
<b>Rapport n° 260 : Trajectoire vers la création d'un Centre hospitalier universitaire (CHU) de Corse</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	80

Lecture du rapport de la Commission pour les Politiques de Santé (rapport n° 2023/O2/002) par M. Jean-Marc BORRI, <i>rapporteur</i>	<b>86</b>
<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
Mme Catherine COGNETTI TURCHINI	<b>89</b>
M. Jean-Marc BORRI	<b>91</b>
Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA	<b>93</b>
M. Pierre GHIONGA	<b>95</b>
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	<b>95</b>
M. Jean-Martin MONDOLONI	<b>98</b>
M. Jean-Christophe ANGELINI	<b>99</b>
M. Don-Joseph LUCCIONI	<b>100</b>
M. Jean-Marc BORRI	<b>102</b>
Mme la Présidente MAUPERTUIS	<b>103</b>
Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive	<b>105</b>
<b>SUSPENSION DE SEANCE 17H10 / REPRISE 18H10</b>	
<b>Examen et vote amendements</b>	<b>105</b>
<b>VOTE RAPPORT</b>	<b>106</b>
<b>Rapport n° 267 : Avisu nantu à a parte rilativa à a Corsica in u quattru di a Strategia naziunale di a salute 2023-2033</b>	
<b>Rapport n° 267 : Avis sur le volet relatif à la Corse dans le cadre de la Stratégie nationale de santé 2023-2033</b>	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge de la Santé et du Social	<b>108</b>
Lecture du rapport de la Commission pour les Politiques de Santé (rapport n° 2023/O2/004) par M. Jean-Marc BORRI, <i>rapporteur</i>	<b>110</b>
<b><i>Prises de paroles :</i></b>	
Mme Santa DUVAL	<b>111</b>
Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive	<b>113</b>
<b>VOTE RAPPORT</b>	<b>113</b>

**BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ**

**Raportu n° 270 : Bugettu supplementare di a Cullettività di Corsica per l'esersiziu 2023**

**Rapport n° 270 :** Budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse

**115**

Lecture du rapport de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2023/O2/048) par M. Joseph SAVELLI, *rapporteur*

**118**

***Prise(s) de parole :***

M. Paul-Félix BENEDETTI

**121**

M. Xavier LACOMBE

**121**

M. Jean-Christophe ANGELINI

**124**

M. Louis POZZO DI BORGO

**128**

En réponse, M. Alexandre VINCIGUERRA, conseiller exécutif

**133**

**VOTE RAPPORT**

**135**

**M. Hyacinthe VANNI préside la séance (19H40)**

**VOTE DEROGATION HORAIRES TEMPS DE TRAVAIL SGAC**

**136**

**Raportu n° 261 : Cunvenzione rilativa à a sperimentazione di u contu finanziariu unicu (CFU)**

**Rapport n° 261 :** Convention relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU)

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Alex VINCIGUERRA, Président de l'Agence de Développement Économique de la Corse

**136**

Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité

**137**

**VOTE RAPPORT**

**137**

<p><b>Raportu n° 268 : Bugettu supplementare di u bugettu annessu di u Laboratoriu d'analisi Cismonte di a Cullettività di Corsica per l'annu 2023</b></p> <p><b>Rapport n° 268 :</b> Budget supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023</p> <p>Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse</p>	<b>138</b>
<p>Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité</p>	<b>138</b>
<p><b>VOTE RAPPORT</b></p>	<b>139</b>
<p><b>Raportu n° 269 : Bughjettu supplimintari di u bughjettu annessu di u Laboratoriu d'analisi Pumonti di a Cullittività di Corsica par l'annu 2023</b></p> <p><b>Rapport n° 269 :</b> Budget supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses Pumonti de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023</p> <p>Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles GIOVANNANGELI, Président de l'Office d'Équipement Hydraulique de la Corse</p>	<b>139</b>
<p>Avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité</p>	<b>139</b>
<p><i>Prise(s) de parole :</i></p> <p>Mme Marie-Thérèse MARIOTTI</p> <p>M. Gilles GIOVANNANGELI en réponse aux interventions</p>	<b>139</b> <b>140</b>
<p><b>VOTE RAPPORT</b></p>	<b>141</b>
<p><b>Suspension de séance à 19H53</b></p>	



**Ouverture de la séance des questions orales à 10 h 45.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dunque ci hè abbastanza mondu per pudè cummincià.

D'altronde, ci hè una reunione chì si tene incù i ripresententi di i sindacati d'Air France, incù una delegazione di ogni gruppi. Ma emu da principià e nostre dumande à bocche.

S'è vo site d'accordu, je souhaiterais, en ces moments difficiles que connaît le Proche Orient, que nous fassions une minute de silence pour toutes les victimes, je dis bien toutes les victimes, du Proche Orient.

Merci.

**Une minute de silence est observée dans l'hémicycle.**

À ringrazià vi.

Averemu l'occasione di parlà di stu sugettu tremende dumane à l'occasione di a presentazione di una muzione cummuna.

Allora ripigliemu avà u filu di l'ordine di u ghjornu incù e dumande à bocca.

A prima dumanda à bocca hà da esse fatta da Saveriu LUCIANI, per « Avanzemu ».

## QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

**Question n° 2023/O2/070 - Sécurisation des établissements scolaires**, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »

### M. Saveriu LUCIANI

À ringrazià vi, Mma a Presidente.

M. le Président du Conseil exécutif, Mme la Conseillère exécutive,

Les derniers drames attribués à l'expression meurtrière du fanatisme islamiste émeuvent, bouleversent, secouent, inquiètent, interpellent et traumatisent. En commençant cette question, L'enseignant que je suis s'incline devant le deuil de tous les protagonistes, l'ampleur de ces drames, et salue ce matin la mémoire de chaque victime.

Au nom du groupe Avanzemu, je tiens à réitérer notre soutien à la famille de Dominique BERNARD, ainsi qu'à l'ensemble de la communauté éducative, toujours sous le choc, 3 ans après la tragique disparition d'un autre professeur, Samuel PATY.

Cette victime, c'est d'abord l'enseignant, là-bas dans un coin de France, c'est le supporter ou le passant à Bruxelles, l'adulte ou l'enfant à Gaza ou ailleurs, parce qu'il n'y a plus de sanctuaire ou de lieu sacré. La mort ne regarde jamais ce qu'elle fait, tout au plus elle sélectionne un lieu, un moment et une cible au choix parfois aléatoire. Ce hasard frappera encore à l'aveugle, aujourd'hui, demain ou après-demain, mais ne tue pas au nom de la fatalité.

Car, chers collègues, ce qui se passe aujourd'hui là-bas peut très bien se passer demain ici.

Le 18 octobre dernier, Gabriel ATTAL, le ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse française, a organisé une réunion notamment avec des représentants des associations des maires, des présidents de régions et de départements. Cette réunion faisait suite à l'assassinat du professeur Dominique BERNARD au lycée Gambetta d'Arras par un terroriste islamiste. Une nouvelle fois, le sanctuaire de l'école était attaqué, suscitant une grande inquiétude des élèves, des enseignants, de tous les parents, mais également de l'ensemble des personnels, agents de l'Éducation nationale ailleurs, et ici agents de la Collectivité de Corse.

La thématique de la question nous apparaît à tous plus qu'évidente, à l'heure où des conflits armés déstabilisent des régions du Monde.

En quelques mots, reprenant ainsi les termes du communiqué ministériel, il convient d'exprimer notre « *volonté absolue de garantir, en tous lieux, la sécurisation de nos établissements scolaires et des activités périscolaires à la charge des collectivités locales. L'objectif est clair et il est partagé par tous : agir dans le cadre de nos compétences respectives pour la sécurité de nos établissements et donc de nos élèves et de la communauté éducative.* » fin de citation.

Cette volonté doit se traduire très concrètement par des dispositions et des décisions appropriés, prenant à sa juste mesure les dangers encourus. Pour ce qui concerne la Corse, que son actuel statut particulier distingue du droit commun français, notamment en matière de propriété, de construction et d'entretien des établissements de l'enseignement secondaire, mais également de tutelle des agents y étant affectés, le rôle de notre Collectivité est essentiel et déterminant.

Si l'État semble décidé à s'engager financièrement dans des dispositifs visant à renforcer la sécurité de l'ensemble de la communauté scolaire -le plan Vigipirate est désormais activé et renforcé-, il nous incombe incontestablement de répondre tout aussi fortement à ce défi. Des diagnostics sont nécessaires ; ils doivent concerner toutes les collectivités, et ce jusqu'à l'échelon communal, de la prise en charge des élèves par les transports scolaires, jusque dans les classes, sans mésestimer les abords des lieux d'enseignement.

Monsieur le Président, Mme la Conseillère exécutive, face à un danger qui sait que la Corse n'est pas au bord du Monde, quelles mesures comptez-vous prendre, avec l'ensemble des partenaires impliqués dans cette entreprise, Etat et Collectivités, pour garantir, autant que faire se peut, la sécurité autour et dans nos établissements scolaires ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Allora ci serà una risposta cumuna à e duie dumande.

Quella chì vene avà hà da esse fatta per « Un soffiu novu » è ghjè Jean-Martin MONDOLONI chì l'hà da pone.

**Question n° 2023/O2/063 - Renforcement de la sécurité dans les établissements de l'Académie de Corse**, posée par M. Jean-Martin MONDOLONI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Merci, Madame la Présidente.

A notre tour de nous incliner devant la mémoire de Dominique BERNARD et présenter à sa famille, à ses proches, nos condoléances émues. Cette émotion ayant très largement traversé la simple catégorie des enseignants, je crois que c'est un drame qui, hélas, se renouvelle et qui, au-delà de l'émotion légitime qu'il a pu susciter, interroge sur la capacité à assurer la sécurité, tout en modérant mon propos puisqu'il n'est pas inutile de rappeler qu'hélas, les deux drames, à distance de 3 ans, à la fois l'assassinat de Samuel PATY et de Dominique BERNARD, n'ont pas eu lieu dans un établissement, mais à l'extérieur des établissements. Donc il ne faut pas non plus verser dans le syndrome de la forteresse que devrait constituer un établissement scolaire.

Par essence, un établissement scolaire doit être ouvert sur le monde. Pour autant, la question qui se pose précisément depuis l'assassinat, c'est le niveau de vigilance accrue formalisé par le plan Vigipirate ++, il est appelé comme ça, qui nécessite un renforcement.

Quand on parle de renforcement, il faut savoir d'où on part.

Donc ma première question qui était adressée à Monsieur le Président et à vous Madame la Conseillère exécutive en charge des établissements publics locaux d'enseignement est de savoir quel est le niveau de sécurité actuel formalisé par les diagnostics qu'ont élaboré vos services ? Et la question corollaire qui rejoint celle de mon collègue est de savoir dans quelle mesure est-il nécessaire, au moins pour certains établissements auxquels nous pensons tous, ce niveau de sécurité pour assurer à la fois la vigilance, la surveillance et l'apaisement dont ont besoin un certain nombre de personnels ? Et ce n'est pas uniquement l'affaire des personnels enseignants, c'est l'affaire de toute la communauté éducative, des parents, des élèves, des enseignants évidemment, mais aussi des agents de notre collectivité qui, à juste titre, ont besoin d'être rassurés sur ce sujet.

Je vous en remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. A risposta hà da esse fatta da Antonia LUCIANI. Avete a parolla.

**Mme Antonia LUCIANI**

Messieurs les Conseillers,

Je vous remercie pour vos questions qui me permet de revenir sur ce que fait la Collectivité de Corse au quotidien pour assurer la sécurité au sein des établissements scolaires, notamment des collèges et des lycées.

Trois ans après l'horreur de l'assassinat de Samuel Paty, l'attentat dramatique, qui a coûté la vie vendredi 13 octobre au professeur Dominique Bernard devant le lycée Gambetta d'Arras, a remis au premier plan le sujet de la sécurité des établissements.

En 2017, l'instruction interministérielle du 12 avril, relative au renforcement des mesures de sécurité et de gestion de crise, a rendu obligatoire l'établissement et la rédaction d'un plan particulier de mise en sûreté des établissements spécifique attentat-intrusion avec une alarme adaptée.

Ainsi, chaque collège et lycée de Corse a élaboré son plan, qui détaille les mesures prises en cas d'évènement exceptionnel d'origine accidentelle ou intentionnelle.

Dans le prolongement de ces plans, et en complément des investissements déjà réalisés par la Collectivité de Corse, une liste des travaux à mener dans les EPLE a été établie en collaboration avec les services du Rectorat, concernant la sécurisation périmétrique des sites, sur quatre thématiques principales :

- La question des clôtures et portails ;
- La question de la vidéosurveillance et la visiophonie ;
- La question des systèmes d'alerte d'évacuation et confinement ;
- Tous les autres travaux (loges, sas de sécurité, etc.).

Depuis 2017, la majorité des interventions prévues ont été réalisées, en particulier l'équipement de la totalité des établissements de systèmes d'alarme confinement/évacuation spécifiques, à l'exception de deux d'entre eux (Cité technique de Montesoru et Cité scolaire Laetitia Bonaparte) pour lesquelles l'importance des travaux à réaliser nécessite des études approfondies.

Par ailleurs, certains spécialistes considèrent que pour des établissements de cette taille, ces systèmes ne sont peut-être pas totalement adaptés et ces établissements ont cependant établi des procédures spécifiques basées sur l'utilisation des systèmes existants (notamment sécurité incendie).

Parallèlement, l'entrée de la Cité technique de Montessoru a fait l'objet d'une opération de sécurisation par la construction d'un sas et le déplacement de la loge du gardien pour un coût de 250 000 € ; dispositif déjà réalisé au lycée Laetitia Bonaparte.

La quasi-totalité des portails d'accès de nos EPLE ont été motorisés et équipés de commandes à distance depuis la loge du gardien, souvent couplées avec des caméras de vidéo-surveillance de l'accès. Certains de ces travaux sont en cours, notamment au sein de la cité scolaire Fesch.

Les systèmes anti-intrusion (utilisés hors temps scolaire) ont été vérifiés et rénovés quand cela était nécessaire.

De très nombreux travaux de remise en état / rénovation / rehausse de clôture ont été réalisés ou sont en cours.

L'ensemble de nos établissements ont donc fait l'objet d'interventions dans le domaine de la sécurisation depuis 2017, avec un budget annuel moyen d'environ 300 000 € consacré à ce type de travaux.

Chaque sollicitation d'un établissement pour des problématiques d'intrusion et/ou de vandalisme est analysée et instruite par nos services. Elle peut conduire rapidement à des travaux spécifiques comme ce fut le cas au collège Arthur Giovoni avec la création d'un sas d'accès.

Vous l'avez compris, en fonction de la situation particulière des établissements, l'accent est mis sur la création de sas d'accès avec contrôle visuel depuis la loge ; solution qui semble, au regard des retours d'expériences, la plus efficiente.

Enfin, même si la technique est indispensable, le contrôle humain doit rester important et premier. La problématique de la sécurisation de l'accès aux établissements scolaires repose bien davantage sur la présence humaine et la formation des personnels éducatifs et techniques, que sur des systèmes électroniques alternatifs au fonctionnement parfois aléatoire.

En effet, nous considérons que les établissements doivent rester des lieux de vie agréables, propices à l'apprentissage dans des conditions sereines

et apaisées, le tout dans un cadre sécurisé ; l'ensemble des travaux qui vous ont été présentés dans le cadre de cette réponse le prouve.

Nous souhaitons engager un dialogue serein avec les établissements afin d'être à leur écoute, et nous répondrons à chacune de leurs sollicitations dans le but de garantir la sécurité des jeunes, des enseignants et des personnels techniques et administratifs de nos collèges et lycées.

À ringrazià vi.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Avà, ci sò duie dumande à bocca ch'anu da vene annant'à a pesta purcina. A prima hà da esse pruposta da Paola MOSCA per « Fà populu insemi ».

**Question n° 2023/O2/068 - Cas de peste porcine africaine en Sardaigne et mesures de prévention**, posée par Mme Paula MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Insemi »

**Mme Paola MOSCA**

À ringrazià vi.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

La peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale extrêmement contagieuse présente dans plusieurs régions du monde et affectant les porcs et les sangliers. Sans risque pour l'homme, mais avec un très haut taux de mortalité pour les animaux, elle peut avoir des conséquences socioéconomiques graves pour les filières professionnelles concernées.

Au-delà de l'aspect sanitaire, elle peut donc avoir un impact néfaste sur la biodiversité et donc la race porcine nustrale, mais également sur la subsistance même des élevages porcins corses.

En 2019, une question orale avait déjà été adressée au Conseil exécutif de Corse, concernant l'adaptation des mesures de biosécurité, essentielles pour prévenir cette maladie, aux spécificités de l'élevage en Corse, notamment en relation avec l'AOP charcuteries de Corse et les pratiques d'élevage traditionnelles. La réponse faisait état d'une démarche proactive, incluant la

formation d'un groupe de travail et l'élaboration d'un plan sanitaire spécifique à la Corse.

Aujourd'hui, la détection de cas de peste porcine africaine de génotype 2 en Sardaigne ravive de fortes craintes.

Pourriez-vous nous faire état de l'avancement de la démarche initiée par l'ODARC et sur les mesures mises en œuvre pour lutter contre la peste porcine en Corse ?

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Aghju da dumandà avà à « Core in fronte » è à Marie-Claude BRANCA di fà a so dumanda.

**Question n° 2023/O2/065 - Chi pulitica di pettu à a pesta purcina ?**,  
posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Sgiò Cunsiglièru in carica di u sviluppu di l'agricultura,

Dapoi u 2014, hè sbarcata in Auropa ciò chì si chjama a pesta purcina africana.

Tocca purceddi è signari è pruvuchighja una murtalità impurtanti par l'animali infistati.

Sta malatia hè par avali senza cunsiquenza par l'essari umani.

Dapoi ch'idda hè ghjunta in Auropa, s'hè arradicata supratuttu in Italia, da u nordu à u sud, u Piemonti, a Liguria, u Laziu, a Campania, a Calabria è a Sardegna.

Sò rughjoni chì sò abbastanza vicini à no, supratuttu a Sardegna, è dunque ci hè un priculu maiori di trasmissioni ind'è no.

Pochi suttimani fà, in Dorgali (Pruvincia di Nuoro), sò stati identificati trè casi di pesta purcina. Si tratta di casi di "Genotipu II", dunqua impurtatu, è chì hà comu cunsiquenzi a tumbera di tutti i bandi tocchi.



Avemmu cunniscenza, chì dapoi u 2022, hè statu missu in opara un pianu da a Direzzioni Ghjinirali di l'Alimentazioni, incù tutti i sittori cuncirnati, è chì hà par scopu di custituiscia celluli intramministrazioni è cumitatu di pilutaghju purceddu. À u nivellu ditu rughjunalu, si travaddarà di più incù dui altri gruppi chì trattani di l'addevu è di u salvaticu.

Issu pianu cuncipighja un'organizzazioni di rilazioni, di scambii, d'infurmazioni, di sorveglianza è di cuordinazioni nicissari trà tutti l'attori è stituzioni cuncirnati.

Da a noscia machja fin'à i trasporti purtendu purceddi d'altrò, è si ni vidi monda in sti ghjorni ch'hà da cumincià a tumbera, da i cacciadori fin'à l'allivatori di a filiera tocca, da i servizi sanitari sin'à a noscia Assemblea di Corsica, ugnunu hè cuncirnatu è ugnunu si devi senta cuncirnatu.

A pesta purcina ven'à rinfurzà a vulintà di a Francia di fà spariscia tuttu ciò chì hè arradicatu à l'usu paisanu di a noscia tarra, di i nosci maneri di fà. Incù issa malatia u sittori suciali, culturali è economicu di l'addevu hè in priculu murtali. In addevu, a percentuali di murtalità hè di 100%.

A sapemu chì l'Uffiziu di Svilupu Agriculu Rurali Corsu (O.D.A.R.C) hà fattu cunoscia i misura dighjà miss'in opara in Francia, ma ùn bastani.

Eccu parchì vi dumandemu:

- À chì ni semu di l'aiutu à a filiera addevu in stu quadru ?
- À chì ni semu di i misuri di cuntrolli è d'intardizzioni nant'à i trasporti di milliaia di purceddi vivi o morti?
- Qual'hè u veru rollu di i servizii statali francesi in issu mumentu ?
- L'asicutivu, misurendu bè stu priculu hà iniziatu o accumpagnatu incù tutti i settori è l'aghjenti cuncirnati una pulitica ?
- L'asicutivu, hà spartutu infurmazioni incù altri paesi tocchi trà i quali a Sardegna ?
- L'Asicutivu hà scuntratu tutti l'attori cuncirnati, spartutu incù iddi tutti i so apprensioni è duglianzi ?
- L'Asicutivu hà capitu bè chì a Corsica paisana hè minacciata da una gravissima murtalità ?

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora, a risposta hà da esse fatta da Dumenicu LIVRELLI, Presidente di l'ODARC.

## **M. Dominique LIVRELLI**

Vi ringraziau pè ste duie questione, Signore Cunsigliere.

Vous l'avez dit, la peste porcine africaine (PPA) est une maladie virale hémorragique qui touche exclusivement les porcs domestiques et les sangliers. Cette maladie entraîne des pertes économiques majeures en raison de son taux de mortalité élevé et des restrictions commerciales imposées aux pays touchés.

Face à la menace de contamination des exploitations porcines en France, un arrêté ministériel a été pris fin 2018 pour fixer les mesures de biosécurité à appliquer dès 2021 dans les exploitations concernées. Les mesures prises par cet arrêté n'étaient cependant pas adaptées à nos modes traditionnels d'élevage et étaient donc impossibles à mettre en place en Corse.

Les professionnels accompagnés par l'ODARC, l'INRAE et le GDS Corse ont ainsi proposé un plan technique adapté à nos spécificités, ainsi qu'une formation spécifique, validée par le Préfet de Corse et la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture.

Ce plan sanitaire porcin pour la Corse préconise la structuration des élevages selon 4 zones (d'élevage, professionnelle, publique et de parcours) et nécessite des aménagements spécifiques comme par exemple, des parcs clôturés d'environ 1 hectare afin de protéger les reproducteurs vis-à-vis des risques sanitaires engendrés par les contacts avec la faune sauvage.

Afin d'accompagner la mise en place de ce plan, un appel à projets a été lancé par l'ODARC en juillet 2022 sur fonds européen FEADER, intégrant le financement à hauteur de 75 % de l'ensemble des investissements nécessaires à cette opération de biosécurité. Compte tenu du peu de demandes déposées, cet appel à projets a été relancé en 2023, avec un retour encore bien en deçà des besoins de la filière, puisque ce sont en tout 5 dossiers qui ont été déposés. Un nouvel appel à projets sera de nouveau lancé en 2024, en espérant que l'actualité incite les éleveurs à réaliser ces investissements à la fois structurants pour leurs exploitations mais surtout sécurisants sanitaire si la peste porcine venait à arriver en Corse. En parallèle, et afin de sécuriser les installations futures, nous avons fait du respect de ce plan de biosécurité porcine, un prérequis à l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs.

L'ODARC a donc entièrement joué son rôle dans ce dossier puisque nous avons dénoncé l'impossibilité de la mise en place du plan proposé par l'Etat, participé activement à l'élaboration et à la validation du plan de

biosécurité corse, et mis en place le dispositif financier permettant de subventionner les dépenses nécessaires pour la mise en œuvre de ce plan.

Concernant le rôle de l'Etat et notamment celui portant sur le contrôle des animaux vifs ou carcasses, vous le soulignez vous-même, ces prérogatives relèvent pour l'instant de la DDETSP et non de la Collectivité de Corse.

Néanmoins, dans le cadre du processus d'autonomie, nous travaillons actuellement, avec l'ensemble des acteurs, à définir une liste de thématiques à étudier collégialement, afin de présenter d'ici 3 à 4 mois, le volet agricole pour la Corse autonome. Et les questions sanitaires, bien sûr, ont déjà été identifiées comme l'une des thématiques principales. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de revenir devant l'Assemblée de Corse pour vous présenter ce volet lorsqu'il sera finalisé.

Au-delà des travaux menés par l'ODARC, la direction générale adjointe en charge de l'aménagement et du développement des territoires de la Collectivité de Corse, a mis en place un chargé de mission « sécurité sanitaire et environnementale ». Le Président du Conseil exécutif aura donc, dans les mois à venir, l'occasion de vous présenter certains des travaux réalisés dans le cadre de cette mission.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Allora avà ci hè una dumanda dinò di l'agricultura, normalamente hà da esse fatta da Antoine POLI per « Avanzemu », mà ghjè à a delegazione chì scontra Air France, dunque serà Saveriu chì l'hà da pone.

**Question n° 2023/O2/071 - Problématique sanitaire dans l'agriculture**, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »

**M. Saveriu LUCIANI**

Circhemu à rimpiazzà lu à pocu pressu...

Monsieur le Président de l'ODARC,

Un premier cas de fièvre catarrhale ovine a été détecté en Corse.

Même si nous sommes en fin de saison chaude, le danger pour l'élevage ne doit pas être sous-estimé. Nous gardons le souvenir de monceaux de cadavres entassés sur les points de ramassage il y a seulement quelques années, et de l'impact désastreux ressenti par la filière pastorale.

Je le rappelle, mais je sais que vous le savez plus que d'autres, le pastoralisme, le métier de berger, si tant est que l'on puisse parler de métier, au-delà d'une activité économique, c'est d'abord un des fondements de ce que nous sommes, de notre identité et de notre appartenance à un peuple.

Cette menace donc doit être prise au sérieux.

J'ai écouté votre réponse sur la peste porcine et je pense que là aussi, ça mérite une solution concrète, rapide et efficace car le danger court toujours.

La vaccination constitue le seul moyen efficace de lutte contre cette maladie, mais elle n'est pas obligatoire. Cela signifie donc qu'à ce jour, la vaccination n'est pas prise en charge par l'État, pourtant garant de la sécurité sanitaire. Or, le coût de la vaccination représente tout de même une dépense importante pour les éleveurs. Néanmoins, la vaccination doit être complétée par des opérations de prévention et de désinfection dont l'impact positif n'est plus à démontrer.

L'apparition et la propagation de la fièvre catarrhale ovine engendrerait, pour les éleveurs mais aussi pour notre communauté, des difficultés supplémentaires et surtout des effets qui pourraient avoir des retombées néfastes, notamment sur un plan économique, sans compter les impacts qu'aura dès aujourd'hui, mais plus tard aussi, le changement climatique sur notre propre territoire.

Cette situation inquiétante mérite un débat, vous l'avez évoqué dans la réponse précédente, puisque la problématique de la fièvre catarrhale n'est qu'une partie de la question sanitaire mais est révélatrice d'un problème sanitaire

complexe auquel nous sommes exposés, mais qui est aussi, pour nous insulaires, toujours à nos portes.

Parce que l'autonomie se décline à tous les niveaux, il nous faut développer, pour aboutir à une autonomie de production, une politique sanitaire efficace afin de garantir la certification de la qualité de nos produits agricoles.

L'État, via des campagnes de communication, en appelle actuellement à la responsabilité des éleveurs, des chasseurs, plus largement de la population. Mais il faut bien leur faire comprendre, et je compte sur vous aussi, que ce ne doit pas être une manière de se décharger de sa responsabilité. Il doit assumer pleinement son rôle.

Pour le reste, nous en sommes, pour l'instant, plutôt loin de cette sécurité malgré tout. Nous sommes exposés, nous sommes à la merci des prochaines épidémies, notamment parce que les régions voisines sont, comme nous, otages des changements climatiques et de ces inflations épidémiques.

Donc, nous sommes aujourd'hui, avec la peste porcine qui a été évoquée tout à l'heure et la tuberculose bovine, devant une situation relativement grave.

Par conséquent, Monsieur le Président de l'ODARC, notre interrogation porte sur deux temps politiques distincts :

Première question, quelles réponses pouvez-vous apporter à court et moyen termes aux professionnels de l'élevage légitimement inquiets des menaces sanitaires qui pèsent sur leurs troupeaux ?

Deuxièmement, est-ce que la territorialisation de la question sanitaire est-elle envisageable afin d'adapter les moyens mis en œuvre à la réalité du terrain et d'optimiser les résultats ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Avete a parolla.

**M. Dominique LIVRELLI**

À ringrazià vi.

Monsieur le Conseiller,

Je vous confirme que la fièvre catarrhale touche à nouveau nos élevages, notamment ceux du Suttanacciu et de la Plaine Orientale.

Le sérotype 8 a été détecté sur deux troupeaux alors que ? jusqu'à présent, seul le sérotype 4 était présent en Corse.

Je vous rassure, Monsieur le Conseiller, la menace est prise au sérieux par l'ODARC et nous avons immédiatement sollicité une rencontre avec les services sanitaires de l'Etat, à savoir la DDETSPP, en présence de l'ILOCC, de la Chambre d'agriculture de Haute-Corse et du GDS.

Cette réunion s'est tenue vendredi dernier afin de bien appréhender la situation (nombres de cas, types de sérotype, risques de propagation, disponibilités vaccins, etc.) et a permis de mettre en place un plan de communication à destination des éleveurs. Une fiche technique va donc être diffusée, rappelant les bonnes règles afin de protéger son troupeau : traitement antiparasitaire externe, désinsectisation de son bâtiment et surtout vaccination le plus rapidement possible du troupeau, notamment des béliers et des antenaises qui n'ont jamais été vaccinés dans l'attente de vacciner l'ensemble des animaux après la mise-bas. Les vaccins sont disponibles et couvrent les sérotypes 4 et 8.

Bien sûr, l'ODARC participera à hauteur de 40 % des coûts inhérents à la vaccination, comme cela avait été fait en 2022. L'Etat nous a annoncé qu'il expertiserait la possibilité d'apporter un complément.

Mais la prise en compte du coût de la vaccination ne suffit malheureusement pas à mobiliser les éleveurs.

En effet, en 2022, seul 50 % du cheptel ovin avait été vacciné malgré une prise en charge à hauteur de 80 % !

Il est nécessaire qu'un message fort soit porté par l'ensemble des acteurs agricoles sur l'innocuité des vaccins actuels qui, à la différence de ceux utilisés il y a une quinzaine d'années, ne sont plus des vaccins « vivants » et n'ont donc pas d'effets sur la production laitière.

Le message est clair : seule une couverture vaccinale importante et régulière permettra de protéger nos élevages d'une nouvelle crise dévastatrice.

Aussi, un plan de plus long terme sera construit avec l'Etat et les professionnels afin d'éviter ce scénario catastrophe.

Par ailleurs, et pour répondre à votre question relative à la territorialisation de la question sanitaire, celle-ci est bien évidemment envisagée dans le cadre du processus en cours, comme je vous en parlais en réponse aux questions sur la peste porcine.

En effet, une approche au plus près de nos problématiques est nécessaire du fait de notre positionnement géographique qui nous expose aux risques sanitaires venant principalement du Sud, renforcés par le changement climatique.

Notre insularité, perçue - souvent à juste titre - comme un handicap, doit dans ce domaine être un avantage, nous permettant d'avoir un coup d'avance.

A ce titre, la Corse devrait être considérée comme un territoire « sentinelle » en Méditerranée permettant de renforcer la surveillance sanitaire afin d'être mieux informés de tout risque d'introduction de nouvelles pathologies et ainsi de pouvoir alerter à temps et se protéger en conséquence.

Ùn appiate dubbitu à nant'à u nostru impegnu à u livellu sanitariu. L'ODARC hè è serà sempre presente à fianc'à tutti l'agricultori pà accumpagnà li è pruteghje li di pettu à sti risichi.

Vi ringraziau.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

Emu compiu e dumande rilate à l'agricultura. Avà ci hè una dumanda ch'hà da esse fatta da Marie-Claude BRANCA da « Core in Fronte », nant'à i Bagni di Petrapola.

**Question n° 2023/O2/066 - Situazioni di i Bagni di Petrapola, À chi ne semi ?** posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Sgiò Cunsiglieri esecutivu,

Dapoi u 2019, a situazioni di I bagna di Petrapola c'impinsirisci tutti parchì sapemu tutti l'impurtanza di sti bagna, pà l'aghjenti chì t'ani bisognu di curà si è pà u sviluppu di u rughjonu.

In u 2021, hè stata creata una cummissioni in carica di suvità sta situazioni, incù una riunioni di nuvembri di u 2021.

Senza nutizii ufficiali da tandu, v'aviamu dumandatu, di ghjinnaghju di u 2023, d'infurmà ci annant' à a situazioni.

Ci aviati rispostu chì certi cosi erani stati fatti è chì u prublema di l'acqua era guasgi risoltu. Pricisendu ci, dinò, chì si a cummissioni ùn era stata addunita i discussioni è i travadda cuntinuaiani incù certi membri.

Aviati prumissu di fà issa riunioni à u più prestu.

9 mesa dopu ùn avemu avutu nè cunvucazioni nè mancu infurmazioni.

Eppuri sapeti chì a situazioni hè urgenti. À a fini di u 2024, I bagna di Petrapola pirdarani l'apprubazioni di a Sicurezza Suciali.

Almenu chì ùn ci sighi un prughjettu chì ùn hà bisognu di st'apprubazioni.

Vi dumandemu dunqua, Sgiò Prisidenti, Sgiò Cunsiglieru esecutivu, si vo ci pudeti dà infurmazioni annant' à a situazioni di i travaddi, u tipu di prughjettu è si vo cunteti viramenti d'adduniscia sta cummissioni in carica di a situazioni di I bagna par fà i cosi chjaramenti è bè ?

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora a risposta hà da esse fatta, per u Cunsigliu esecutivu, da Julien PAOLINI.



**M. Julien PAOLINI**

Merci, Mme la Présidente.

Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers,

Madame la Conseillère,

Merci pour votre demande qui me permet de rappeler en préambule que les Bains de Petrapola sont bien sûr un établissement thermal, qui appartenait initialement au Département de Haute-Corse et dont la propriété a été transférée à la Collectivité de Corse au moment de la création de la collectivité unique, au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Rappeler aussi que la Collectivité de Corse a récupéré un établissement thermal très vétuste, très dégradé, qui ne répondait nullement aux exigences minimales, ni aux conditions pour exercer des soins thermaux acceptables.

Après deux ans d'exploitation en régie par la Collectivité de Corse, donc 2018 et 2019, nous avons été contraints de fermer l'établissement, vous l'avez rappelé dans votre question, en raison de la pollution des eaux thermales, notamment de la source, appelée Source « D' », à la légionnelle, ce qui posait un risque majeur pour les curistes, mais également pour les personnels soignants.

Pour répondre plus précisément à votre question, en trois points, ce que nous avons fait depuis la fermeture :

Premièrement, on s'est entourés de spécialistes, car on n'avait pas au sein de la Collectivité de Corse d'agents experts dans le thermalisme, je crois que ce n'est pas le métier premier de notre collectivité, c'est valable aussi peut-être pour d'autres domaines. Donc, on s'est entourés d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'un prestataire extérieur chargé de réaliser un diagnostic qualité sanitaire, pour sécuriser les Bains, de proposer des forfaits avec différents types de soins, d'évaluer les besoins en ressources humaines (besoin d'infirmiers, de kinés, de médecins), et ensuite, une deuxième assistance à maîtrise d'ouvrage par un médecin chargé du conseil en matière de démarches obligatoires relatives à l'exercice de ces activités thermales.

Deuxième point, sur ce qu'on va faire ou ce qu'on a déjà fait, en tout cas une actualité très récente qui date de ce matin -je regarde Ghjuvan Santu qui siège dans la commission d'appel d'offres-, c'était d'inventer un dispositif, une stratégie pour pouvoir maintenir cet agrément, vous l'avez dit. Il prendra fin en septembre 2024 et on a besoin de rouvrir les bains pour pouvoir conserver cet agrément de la Sécurité sociale.

La stratégie retenue est donc la construction d'un chalet, d'environ 200 m<sup>2</sup> qui permettra une réouverture dès l'été 2024, pour assurer des soins thermaux au même niveau (en quantité, en qualité ce sera bien mieux), en quantité similaire aux périodes précédentes, mais dans des conditions complètement sécurisées, sachant que les dernières analyses de la source confirment l'absence de légionelle et que régulièrement, des contrôles sont réalisés régulièrement pour s'en assurer. Mais les travaux réalisés jusqu'à présent permettent de sécuriser l'alimentation avec une eau exempte de bactéries.

Ce chalet répondra au code de la santé publique pour un bon fonctionnement des cures. Le permis de construire a été obtenu le 2 octobre dernier. Nous allons essayer de construire ce chalet en bois local et je vous sais très assidu, notamment durant les Assises du bois et de la forêt qui se sont tenues il y a quelques jours. Mais les contraintes en termes de temporalité font que les travaux devraient débuter en décembre 2023 et le chalet livré en juillet 2024. Nous sommes donc sur des délais très très courts et nous allons donc essayer d'introduire du bois, notamment du pin laricciu dans la construction de ce chalet.

Donc, on espère une livraison du chalet en juillet 2024. La CAO a attribué le marché ce matin même, donc on a une vraie actualité, et les délais seront tenus.

A plus long ou moyen terme, un travail est en cours pour la réhabilitation de l'ensemble du bâtiment, qui fait 2 000 m<sup>2</sup> de mémoire, avec la construction d'une piscine extérieure, avec d'autres soins comme des cataplasmes, des hébergements, notamment un ancien hôtel qui serait transformé en petits studios, une quinzaine de studios.

Les volumes financiers qui seraient nécessaires sont très importants, entre 7 et 8 M€. La Collectivité de Corse ne pourra pas assumer seule cette charge financière. Nous cherchons des cofinancements, notamment au niveau de l'Etat.

Nous avons récemment écrit, le 1<sup>er</sup> juin dernier, au coordinateur du plan thermalisme et montagne, Jean-Yves Gouttebel, pour que l'on puisse mobiliser des fonds, notamment issus du fonds thermal dans le cadre du plan destination thermale.

Nous n'avons pas de retours à ce jour, mais nous sommes sur une temporalité différente puisque cela serait sur la période 2024-2027, en espérant trouver les moyens nécessaires à la rénovation globale afin d'ouvrir l'ensemble du bâtiment en juillet 2027 après les premières études menées.

Je terminerai en vous disant que nous espérons de cette ressource qu'est l'eau, M. le Président de l'Office hydraulique, pouvoir en faire une richesse notamment pour le territoire du Fium'Orbu.

Nous réunirons le comité de suivi, c'était l'objet principal de votre question, dès le 17 novembre. Je vous propose de noter d'ores et déjà cette date dans vos agendas. Donc, le 17 novembre, réunion du comité de suivi ; le lieu restant à déterminer.

L'ensemble des élus du groupe y sont représentés, également ceux du territoire du Fium'Orbu, élus communaux et intercommunaux, mais également les conseillers à l'Assemblée de Corse. Nous vous proposerons un rapport d'information suite à la réunion de ce comité de suivi, et des discussions que nous pourrions avoir au plus tôt en fin d'année 2023, au plus tard en tout début d'année 2024.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, vous avez un droit, 30 secondes.

**Mme Marie-Claude BRANCA**

Je voulais juste préciser quand même que je trouve regrettable que l'on soit obligé de poser une question, alors que l'on fait partie du comité de suivi, pour être informé. Je suis très contente de savoir tout ce qui se passe, mais ça aurait été bien quand même qu'on ait une réunion ou au moins une note d'information avant.

Donc, j'espère être là le 17.

Vi ringraziu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, sur Petrapola, rendez-vous est pris, si j'ose dire. Nous aurions bien besoin d'aller à Petrapola d'ailleurs, nous reposer... Ce serait bien... Me concernant, en tous les cas, ça me ferait du bien, je n'en doute pas.

Nous allons passer à un autre sujet radicalement différent, puisqu'il s'agit de l'invasion du crabe bleu.

La question va être posée par Hervé VALDRIGHI, pour « Fà populu in seme ».

**Question n° 2023/O2/067 - Invasion du crabe bleu**, posée par M. Hervé VALDRIGHI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

**M. Hervé VALDRIGHI**

Merci, Mme la Présidente.

M. le Président du Conseil exécutif, M. le Conseiller exécutif et Président de l'Office de l'environnement,

Le crabe bleu (*Callinectes sapidus*), est une espèce invasive, originaire de l'ouest de l'Atlantique, de l'Argentine au Canada, introduite dans d'autres régions accidentellement par le biais des eaux de ballast des navires ou parfois délibérément.

Or, sa prolifération depuis plusieurs années en Méditerranée impacte fortement l'environnement et vient perturber les écosystèmes locaux.

Depuis 2014, la Corse est touchée par ce phénomène invasif, notamment dans les étangs où il se sent le mieux.

Le crabe bleu est un prédateur opportuniste. Ils se nourrit notamment de diverses espèces de poissons et crustacés, principales cibles des pêcheurs. Il peut notamment rivaliser avec les espèces locales pour la nourriture et modifier les chaînes alimentaires existantes.

De plus, ce crabe creuse des terriers dans les sédiments, pouvant engendrer des modifications des habitats côtiers, y compris la destruction des zones de reproduction et d'abri pour d'autres organismes marins. La construction de ces terriers perturbe la stabilité des sols et contribue à l'érosion côtière.

Il peut également avoir des impacts négatifs sur d'autres industries, notamment la pêche traditionnelle et l'aquaculture, comme par exemple sur l'étang de Chjurlinu, où le crustacé s'est attaqué aux stocks de poissons et aux équipements (moteurs, filets, casiers, etc.) entraînant des coûts supplémentaires et conséquents pour les pêcheurs.

Face aux conséquences environnementales et économiques de cette invasion, quelles actions l'Office de l'Environnement de la Corse peut-il mettre en œuvre pour limiter son impact, trouver des solutions pour gérer sa présence et endiguer ce phénomène dévastateur pour les écosystèmes et le secteur de la pêche ?

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Réponse de l'Exécutif, je pense que c'est le Président de l'Office de l'environnement, sur l'invasion du crabe bleu opportuniste...

**M. Guy ARMANET**

À ringrazià vi, Cara Presidente.

À ringrazià vi, Caru cullegu, di a vostra questione nant'à issu ganciu, micca pilosu, ma bleu.

Le constat que vous en faites est édifiant bien évidemment, puisqu'il s'agit d'une espèce invasive et particulièrement envahissante qui touche visiblement tous nos systèmes de biodiversité, en tous les cas en termes de lagunes et il est important effectivement de s'en préoccuper.

Juste non seulement pour conforter vos propos, mais pour vous dire qu'on a bien conscience de la difficulté. Il existe dans le périmètre de la Corse depuis 1990, on l'avait d'ores et déjà identifié. Sauf que depuis, il a effectivement suivi une progression constante, se développe à une vitesse impressionnante. Il est un très bon nageur puisque, en dehors des lagunes, il parcourt 15 km par jour, et très bon reproducteur parce que la ponte va jusqu'à 2 millions d'œufs. Ce qui signifie que dans peu de temps, nos lagunes seront complètement colonisées si on n'interagit pas assez rapidement, et même en étant dans l'action, nous aurons du mal à endiguer la prolifération du crabe bleu.

Au-delà de partager votre préoccupation, le Conseil exécutif de Corse a souhaité, via l'Office de l'Environnement, investiguer la chose. Fort de son engagement et de son expertise acquise sur ce phénomène, puisque ça fait 3 ans qu'on travaille dessus de manière intensive... J'en profite pour remercier les services de Gwenaëlle BALDOVINI et indirectement Marie GARIDO qui s'occupent tout particulièrement de ces crabes bleus... Ils nous ont amené à mettre en œuvre certains dispositifs :

En janvier 2021, un groupe technique, coordonné par nos services, a donc été instauré pour travailler en synergie sur la préservation de nos écosystèmes, puisque c'est bien là le problème, et des métiers traditionnels qui y sont associés. Vous avez compris que la pêche dans les étangs est aujourd'hui extrêmement limitée. Les pêcheurs se détournent des étangs car tous les moyens de pêche qui sont à notre disposition, et notamment les verveux positionnés dans les étangs sont envahis non seulement par les crabes, mais empêchent aussi bien les anguilles que les loups et les mulets d'y rentrer. Et s'ils venaient à entrer dans

les verveux, ils sont mangés directement par les crabes. Donc, cela pose un problème majeur.

Donc, notre objectif est bien évidemment de ralentir la trajectoire et de contenir la population de crabes bleus. On est pleinement investi sur la question. Nous avons d'ores et déjà investi dans l'acquisition de matériels plus de 120 000 € qui ont été dépêchés pour cette problématique-là.

L'Office de l'environnement de la Corse aujourd'hui, concrètement et plus largement l'ensemble des acteurs concernés, et nous sommes tous bien évidemment très impliqués, souhaite poursuivre l'effort face à la prolifération de cette espèce.

L'OEC a ainsi présenté, lors d'une réunion interrégionale sur le crabe bleu, le 16 mars 2023, les retours d'expériences relatifs aux stratégies de gestion des espèces animales exotiques envahissantes que nous avons, et qui existent aussi de l'autre côté de la Méditerranée. Ce cadre a été repris et partagé lors d'une réunion de travail en date du 4 octobre. En début de mois, nous avons eu une réunion de concertation avec le comité régional des pêches, l'Etat, en présence des pêcheurs et pêcheurs en lagunes, afin d'essayer d'adapter les meilleurs dispositifs possibles pour freiner cette prolifération et leur venir en aide.

Donc, qu'est-ce qu'il a été acté ?

Pour ancrer cette action au cœur d'une politique renforcée de lutte contre le crabe bleu, l'OEC finalise actuellement un Plan territorial qui trace et développe des perspectives précises, notamment sur les interventions de chacun et les moyens potentiels disponibles autour de 3 axes :

- Aider financièrement, techniquement et scientifiquement les gestionnaires d'espaces naturels touchés à déployer des suivis scientifiques et des pêches et des opérations « coup de poing » ;
- Privilégier les actions de pêche / capture du crabe bleu, si possible, avec l'aide des pêcheurs professionnels, étant les premiers concernés ; se ùn li pescanu micca elli, noi ùn risichemu di pescà li...
- Encadrer, au mieux, l'utilisation de la ressource prélevée lors de ces actions. Il y a ici la commercialisation du crabe bleu et son élimination. Toutes les pistes seront travaillées et étudiées.

Pour vous donner un ordre d'idées, ce crabe bleu qui existe maintenant de manière conséquente dans nos lagunes, peut-être pêché. Mais la difficulté que nous avons aujourd'hui est que la production est extrêmement importante et si on venait à la transférer sur le continent car il y a une réelle

demande, les crabes meurent durant le trajet et ne sont commercialisables que s'ils sont vivants. C'est une problématique supplémentaire qu'il faut connaître.

En tous les cas, sachez que nous sommes à la manœuvre, et que bien évidemment nous travaillons de concert avec le comité des pêches et les pêcheurs, et que les dispositifs seront en place ou auront été définis en concertation avant la fin de l'année.

Voilà ce que je pouvais dire sur le crabe bleu.

À ringrazià vi !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

S'il est comestible, c'est déjà une bonne nouvelle !

**M. Guy ARMANET**

Et il est très bon !

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Eh bien alors, rien n'est perdu !

Nous continuons ! Après le crabe bleu opportuniste, rapide et très reproducteur, mais comestible, nous passons à la protection des zones humides. En l'absence de Pierre POLI, c'est Julia TIBERI qui va poser la question.

**Question n° 2023/O2/069 - Protection des zones humides**, posée par Mme Julia TIBERI au nom du groupe » Avanzemu »

**Mme Julia TIBERI**

Monsieur le Conseiller exécutif et Président de l'Office de l'Environnement de la Corse,

Les zones humides constituent un maillon essentiel de notre environnement. Elles jouent un rôle capital dans le maintien de notre biodiversité ainsi que dans notre accès à des ressources naturelles fondamentales telles que la ressource en eau.

Elles sont donc indispensables à l'équilibre écologique des territoires.

La Collectivité de Corse le rappelait, au premier trimestre, à l'occasion de la journée mondiale des zones humides.

En Corse, elles représentent environ 33 000 hectares et sont réparties, sous diverses formes, sur l'ensemble de notre territoire. Par exemple, pour une région bien connue de notre collègue à l'origine de la question, Pierre, la vallée du Prunelli, on peut citer le lac de Tolla, les berges du fleuve, les pozzi en amont du plateau d'Ese...

Une grande diversité donc et une nécessaire protection de ces milieux fragiles qui sont malheureusement menacés directement et indirectement de plusieurs manières.

En premier lieu, et cela n'est que peu de notre fait, par le réchauffement climatique qui fait peser un risque important d'assèchement et de disparition progressive de la ressource en eau sur certaines zones et qui engendre d'autres mutations importantes.

Cela fait écho, dans ce contexte de changements climatiques, à la nécessaire protection et gestion de notre ressource en eau, largement évoquée dans le projet Acqua Nostra 2050.

Ensuite et surtout, par les activités humaines qui constituent diverses agressions et pollutions à leur endroit. C'est à ce niveau, plus direct et sur lequel il est plus facile d'agir, que notre collègue souhaite m'attarder.

Ces agressions et pollutions liées au tourisme, à l'agriculture, aux activités de pêche et de chasse, à l'artificialisation des sols... peuvent être minimisées voire empêchées.

Il convient de sensibiliser l'ensemble des publics aux intérêts nombreux induits par la préservation naturelle des sites. Cela peut passer par des actions pédagogiques, des mesures restrictives, une large communication...

Dans ce dossier, les compétences sont plurielles, mais chacun doit faire le maximum pour protéger et préserver ces maillons indispensables de notre environnement.

Dès lors, Monsieur le Président de l'Office de l'Environnement, quelles mesures concrètes notre collectivité et ses satellites peuvent-ils mettre en place pour améliorer la protection des zones humides ?

Je vous remercie.



**M. Guy ARMANET**

Merci, Mme la Présidente.

Cara Cunsigliera,

Merci de votre question qui est une question extrêmement importante mais dans laquelle, je crois, vous avez défini le périmètre de nos actions, en tous les cas de ce que nous avons à faire.

Pour corroborer vos propos, oui c'est un sujet avec beaucoup de transversalité, vous avez raison de l'évoquer.

Le deuxième sujet que vous évoquez, c'est le réchauffement climatique et j'ai envie de vous dire, oui il va falloir s'en préoccuper sérieusement.

Et le troisième point que vous évoquez et qui à mon sens est à mettre en exergue et travailler le plus, c'est l'activité humaine. La connaissance aujourd'hui, et nous commençons à l'avoir de manière très fine sur les différents secteurs et nous devons véritablement sanctuariser ces zones-là, parce qu'elles sont riches en termes de biodiversité, et vous l'avez compris.

Merci de vous en faire l'écho, je crois que les zones humides aujourd'hui méritent tout au moins une attention particulière. C'est véritablement une richesse biologique, avec des fonctions naturelles qu'elles remplissent au quotidien.

Les zones humides sont des espaces de transition entre le milieu terrestre et marin. Nous pourrions citer à souhait les prairies inondables, les tourbières, les mares temporaires, les pozzini, les lacs, les lagunes, les marais, etc. Tous ces secteurs doivent bénéficier aujourd'hui d'une attention particulière.

D'ailleurs, juste pour faire un petit raccourci, les endroits avec des appellations qui remontent à des lustres, les Padule, les Cannes, et on pourrait en citer d'autres, on se rend bien compte que la nature finit par reprendre ses droits lorsque l'on finit par empiéter sur ces zones-là. Donc, il est important de s'en prévaloir, de maîtriser l'historique et de faire en sorte que les choses puissent se construire intelligemment.

Vous avez raison de le spécifier et je considère aussi que ce sont des zones stratégiques qu'il va falloir sanctuariser. Et l'OEC s'inscrit dans cette démarche et décline depuis 2002, sur l'ensemble du territoire insulaire, les préconisations sur les plans nationaux qui viennent s'y greffer, d'actions en faveur des zones humides, l'accompagnement des gestionnaires puisque ces zones là

sont généralement gérées par des gestionnaires, les actions et animations, les relais que l'on doit avoir à l'intérieur parce que c'est extrêmement important.

Également, la mise en œuvre de programmes d'acquisition, là où nous avons la connaissance des choses, qui peut se faire en concertation avec le Conservatoire du Littoral ou autre, mais en aucun cas nous ne pouvons laisser ces zones là à l'abandon.

Afin de les pérenniser et d'asseoir cette dynamique, il est apparu primordial à l'OEC de concrétiser, non seulement par rapport à l'orientation du schéma directeur d'aménagement et de la gestion des eaux (SDAGE), qui va s'appliquer pour les bassins de Corse de 2016 à 2021, préserver, gérer et restaurer seront les trois mots clés de ces zones humides.

Il faudra définir des stratégies communes et conformément à cette recommandation, en lien étroit avec le secrétariat technique du SDAGE, l'OEC élaborera un plan de contrôle et de mise en œuvre de la politique qu'il faudra déployer.

La deuxième phase de cette stratégie recense les actions et les outils à mettre en œuvre pour leur préservation et leur restauration.

Bien évidemment que sur les différents territoires les plus menacés, cette stratégie peut se décliner sous plusieurs formes de plans de gestion :

- la cartographie au 1/25 000ème de l'EHR à l'échelle de la Corse a été validée lors du comité de pilotage du 14 février 2022.
- La superficie de l'EHR retenue est de 144 020 hectares soit 16,4 % du territoire insulaire.
- L'étape suivante a permis de caractériser les fonctions et les pressions, d'identifier les secteurs à forts enjeux.

Le comité de pilotage, en date du 12 décembre 2022, a validé la définition des objectifs généraux de conservation, de restauration et de gestion des zones humides et de leurs fonctions dans une approche concertée avec les acteurs du territoire.

L'OEC œuvre en ce sens avec la mise en place d'un Observatoire Régional des Zones Humides de Corse et veille sur ces milieux de manière extrêmement attentive. C'est le premier pilier de cet observatoire et vous avez vu que cela pouvait se décliner dans les journées mondiales des zones humides que nous venons de vivre. La formation des acteurs locaux est à prendre en compte et nous serons attentifs à ce qu'elle soit bien déclinée.

L'ensemble de ces dispositions sont de nature, j'en suis convaincu, à améliorer la connaissance des choses, mais je reste persuadé que le travail de fond que nous avons à mener sur les zones humides est un travail au niveau des communes, les individus et gestionnaires, afin de disposer de PLU et de sanctuariser ces zones. Au-delà de ce que pourra faire l'OEC, c'est une prise de conscience importante qui doit se faire à l'échelon communal et territorial, et nous serons bien évidemment là pour accompagner les gens qui le souhaiteront.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dunque, à ringrazià vi, o Sgiò Presidente.

L'ultima dumanda hà da esse fatta da Ghjuvan Santu Le MAO, nant'à i sbaragli maffiosi.

Une précision donc, vous vous en êtes aperçus, Georges MELA a proposé le retrait de la question orale relative au prix du tabac en Corse, mais parce qu'il y a un travail commun en cours sur une motion. Je le précise pour ceux qui de nos auditeurs qui seraient intéressés, évidemment, et concernés par ce sujet-là. Donc, ce n'est pas par désintérêt, c'est parce qu'il y a un travail qui est réalisé parallèlement par les groupes qui doit aboutir d'ici demain soir à une motion.

Donc, la parole est à Ghjuvan'Santu Le MAO.

**Question n° 2023/O2/072 - Lutte contre les dérives mafieuses, posée par M. Ghjuvan'Santu LE MAO au nom du groupe « Fà Populu Inseme »**

**M. Ghjuvan'Santu LE MAO**

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Depuis plusieurs décennies, la Corse est confrontée à un phénomène de criminalité organisée et de dérives mafieuses, qui se traduit par un nombre d'assassinats très important par rapport aux autres pays d'Europe occidentale.

Rien que depuis le début de l'année, on dénombre huit assassinats dont cinq ces trois derniers mois plus une tentative, donc ainsi autant de familles corses dans la douleur.

Face à cette situation, le Conseil exécutif et l'Assemblée de Corse ont souhaité s'emparer de ce dossier, ô combien important dans une société de proximité comme la nôtre. Nous avons décidé ensemble, dans un premier temps, de porter la discussion au sein de l'hémicycle à travers le moment fort qu'a été l'organisation d'une session extraordinaire consacrée aux dérives mafieuses, et qui a débouché, dans un second temps, sur la mise en place d'ateliers thématiques, dont les travaux se sont déroulés de février à juin 2023.

Ces débats constructifs et de qualité, réunissant élus et représentants de la société civile, ont permis d'aborder différents aspects du phénomène de dérives mafieuses en Corse, tels que la corruption, le blanchiment d'argent, l'infiltration de l'économie légale, ou encore l'impunité. Ils ont également permis d'entendre les témoignages d'experts, de magistrats, de journalistes ou de représentants de la société civile.

Ces ateliers, dont la synthèse a été présentée lors d'une session spécifique de la commission permanente élargie avant l'été, ont permis à chacun de s'exprimer et de formuler des propositions concrètes pour renforcer la lutte contre ces phénomènes, que ce soit au niveau de l'action de la Collectivité de Corse ou des politiques mises en œuvre par l'Etat au titre des compétences régaliennes.

Madame la Conseillère exécutive, face à la recrudescence des assassinats et aux inquiétudes de la société corse, pouvez-vous nous informer quant à la poursuite du travail engagé par les ateliers sur la lutte contre les dérives mafieuses ?

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, la réponse est apportée par le Conseil exécutif.

C'est Lauda Giudicelli qui va s'exprimer.

**Mme Lauda GIUDICELLI-SBRAGGIA**

Vi ringraziau per a vostra quistione chì ci permette di fà un puntu nant'à u cartularu di i sbaragli maffiosi.

Ce processus intervient dans un contexte lourd et douloureux, marqué, ces derniers mois, par plusieurs assassinats. Nous le savons, et les chiffres que vous citez le confirment : le risque mafieux constitue un problème majeur pour la Corse et notre société.

Face à cela, vous l'avez dit, la Collectivité de Corse s'est fortement impliquée pour tenter d'apporter des réponses au phénomène des dérives mafieuses.

Il était en effet du devoir de notre institution d'identifier précisément ce risque et de se doter des moyens pour y répondre, le faire reculer et le faire disparaître.

D'abord, par l'organisation d'une session extraordinaire consacrée à la question des dérives mafieuses, le 18 novembre 2022, qui a permis à l'institution garante des intérêts matériels et moraux du peuple corse, de s'emparer de ce débat, de le porter publiquement et de voter un texte fort, affirmant un certain nombre de principes fondamentaux, donnant une définition claire du phénomène et ouvrant des perspectives de travail.

Ensuite, en mettant en place un cycle de travail associant le Conseil exécutif, les élus de l'Assemblée de Corse, les instances consultatives, les associations, et les collectifs autour de 5 thématiques prioritaires.

Pour rappel : Ethique et politiques publiques, secteurs économiques particulièrement exposés, drogues et commerces illicites, dérives mafieuses : instruments d'analyse et de quantification, procédure, droit et politique pénale, enjeux éducatifs, culturels et sociétaux

Mi pare chè no simu l'unica istituzione in Francia, è po esse in altrò, à avè iniziatu un travagliu di fondu, incalcatu annant' à l'istituzioni di a Corsica è a sucetà civile. C'est un fait politique et sociétal important. Cela ne veut pas dire que tout est réglé, nous verrons quels seront les résultats de cette démarche, mais cela témoigne tout de même de l'esprit de responsabilité dont a pu faire preuve notre pays.

Il faut aussi souligner que ces travaux communs avec la société civile, les collectifs, les associations sont un signal positif tant les contributions ont été importantes.

Les débats ont été riches, souvent animés, ils ont permis d'acter des points de convergence et, il faut le dire, certains désaccords, c'est aussi le signe d'échanges libres, ouverts, et sans tabou.

Un travail qui ne s'est pas cantonné aux seules compétences de la Collectivité de Corse, mais qui a tenté de traiter le problème dans toutes ses dimensions, et à tous les niveaux.

Ce qui en ressort de façon majoritaire, et cela a été souligné par tous, c'est la responsabilité de l'Etat en la matière, dans le cadre de l'exercice de ses compétences régaliennes. Un Etat qui a fait le choix de refuser de participer aux débats, ce que nous regrettons.

Bien entendu, indépendamment des responsabilités et compétences régaliennes de l'Etat, le peuple corse dispose également de leviers pour répondre à ce phénomène, le combattre, pour « repousser à la marge ce qui doit rester la marge ».

La Collectivité de Corse continuera à prendre toute sa part dans ce combat. Elle sera au rendez-vous, en mobilisant l'ensemble des moyens dont elle dispose, pour mettre en place des mesures concrètes qui y contribueront.

Pour revenir au calendrier, la commission permanente qui s'est tenue hier a acté la clôture des travaux des 5 ateliers et a officiellement transmis leur contenu au Conseil exécutif de Corse. Ayant moi-même assuré l'animation de l'un des ateliers, je profite de cette réponse pour remercier l'ensemble des participants aux ateliers pour leur implication, les personnalités, experts et sachants qui ont accepté d'être auditionnés, mais aussi les services de la Collectivité de Corse, du Secrétariat Général du Conseil exécutif et de l'Assemblée, qui ont fourni un appui administratif indispensable. Merci également à nos chargés de mission qui nous beaucoup accompagnés Antonia Luciani et moi-même dans tout ce travail et recensement de réunions.

Sur l'ensemble des questions abordées, le Conseil exécutif va maintenant travailler à la rédaction d'un rapport analysant l'ensemble des propositions formulées au sein des ateliers, étudiant leur faisabilité, et proposant de mettre en œuvre les préconisations et décisions concrètes que nous estimons devoir être soumises au vote de l'Assemblée de Corse.

Les représentants de la société civile seront évidemment de nouveau consultés dans l'intervalle, et en particulier avant le vote de l'Assemblée de Corse, dont nous voudrions qu'il intervienne avant la fin de l'année. A titre d'exemple, le Président du Conseil exécutif s'est d'ores et déjà montré favorable à la création d'une instance ou d'une plateforme ad-hoc, dont les contours restent à définir, afin d'institutionnaliser notre action commune, et ce travail de « vigilance » de la part de la société civile, ce qui constituait une des demandes fortes des collectifs.

Enfin, la question de la lutte contre les dérives mafieuses sera bien sûr intégrée à la construction d'un futur statut d'autonomie pour la Corse. Un ci pò esse autunumia senz'una riposta à stu dannu maiò.

Les propositions que nous serons amenés à formuler seront donc conçues dans une perspective d'autonomie. Car nous ne pourrions pas construire une société apaisée, digne et libre sans une logique démocratique forte à tous les niveaux de la société, soit l'exacte antithèse de la logique maffieuse, et le meilleur antidote contre celle-ci.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Madame la Conseillère.

Alors effectivement, comme vous l'avez rappelé la commission permanente, hier, a produit un rapport de clôture du cycle et il sera transmis la semaine prochaine après le passage en contrôle de l'égalité. Merci beaucoup.

Donc nous venons de terminer la séquence des questions orales, il n'y en a plus.

Nous allons faire l'appel et débiter officiellement la partie délibérative.

Je ne remercie jamais suffisamment les secrétaires de séance, donc merci et allez-y !

**Mme Sandra MARCHETTI**, secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Le quorum étant largement atteint, la séance est donc ouverte.

**La séance est ouverte à 11h53 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Signore è signori i cunsiglieri esecutivi, Signore è signori i cunsiglieri à l'Assemblea di Corsica,

Care tutte, cari tutti,

« Il y a quelque chose de pire que d'avoir une mauvaise pensée, c'est d'avoir une pensée toute faite.

Il y a quelque chose de pire que d'avoir une mauvaise âme et même de se faire une mauvaise âme, c'est d'avoir une âme toute faite.

Il y a quelque chose de pire que d'avoir une âme même perverse, c'est d'avoir une âme habituée. »

Ce sont des mots de Charles Péguy dans « Œuvres en prose ».

Le 7 octobre dernier, le Hamas réalisait un raid meurtrier à la frontière entre Gaza et Israël, exécutant 1 300 personnes et en enlevant plus de 200.

J'ai eu l'occasion de m'exprimer, comme beaucoup d'entre vous, sur cette question terrible et d'exprimer mon soutien au peuple israélien face à cette attaque inique ciblant des enfants, des femmes et des personnes âgées.

Ce conflit, depuis des décennies, détruit des vies d'innocents, de civils pris au piège d'une violence qui les dépasse, qu'il s'agisse d'israéliens ou de palestiniens, porteurs d'idéaux mais aussi victimes de fureurs qui prennent le pas sur leur vie, leur liberté d'aller et venir, idéaux et combats qu'ils ne partagent parfois même pas. Comme nous l'avons fait il y a un instant, lors de la minute de silence, je veux encore avoir une pensée émue pour toutes les victimes de ce conflit quelles que soient, je dis bien quelles que soient, leur origine ou leur confession.

Depuis le 7 octobre, de nombreuses voix se sont élevées, en Corse, en France, en Europe et dans le monde, parfois avec des mots justes, des mots de compassion, mais parfois aussi avec un relativisme dangereux, souvent en exprimant une « pensée toute faite ».

Dans cette cacophonie, on oublie souvent la douleur intense de deux peuples, on oublie et on ne voit pas que les larmes de ces mères de part et d'autre



de la frontière, contiennent le même sel, celui de la souffrance. On oublie ce qui engendre la violence aveugle et on entend peu les artisans de paix.

Or, nous devons les écouter malgré le vacarme ambiant ! Nous devons les soutenir de toutes nos forces, dans le tumulte fracassant de la guerre. Malgré l'ancienneté de ce conflit, leur âme à eux, ne s'habitue pas.

La nôtre non plus ne peut s'habituer... Et c'est pourquoi nous examinerons à l'occasion de cette session une motion relative à la situation au Proche-Orient déposée par plusieurs groupes et à laquelle je souhaite pleinement m'associer.

Jusqu'à l'éclatement des conflits récents à travers le monde et aux portes de l'Europe, nous vivions en Europe une des époques les plus apaisées de notre histoire, et cela grâce à l'avènement d'abord de la Communauté Européenne puis de l'Union Européenne, grâce à des volontés politiques fortes et à la vision de grands hommes.

Nous devons défendre cet héritage de paix dans toutes les occasions qui nous sont données. Chacun doit s'en emparer, y compris dans notre petite assemblée d'une petite île de Méditerranée. Car je me permets de le rappeler même si parfois nous sommes raillés sur ce sujet : nos motions ne sont pas vaines et ceux qu'elles soutiennent nous en savent gré ; elles sont indispensables, surtout lorsqu'elles viennent paver les chemins du dialogue, de la démocratie et de la paix. Et si nous ne le faisons pas, alors nous ne serions pas dignes de l'héritage de Pasquale Paoli.

Si nous ne le faisons pas, nous rejoindrions nous aussi ces âmes qui s'habituent. Et si j'osais, je dirais qu'après l'habitude, vient l'indifférence et de l'indifférence naît, non seulement l'incapacité à reconnaître l'humain chez l'autre mais pire, à perdre de vue l'humain qui est en soi. Là réside véritablement le risque de sombrer dans la barbarie, et je pense réellement que c'est ce qui est arrivé le 7 octobre.

Notre âme ne doit donc pas s'habituer à l'horreur qui a cours, qui a cours aussi en Europe, en France depuis plusieurs années et dont le Professeur Dominique Bernard fut l'une des dernières victimes. Trois ans après l'assassinat de Samuel Paty, l'obscurantisme terroriste de l'islamisme radical s'attaquait à nouveau à un enseignant. On s'attaque à travers les enseignants à des valeurs fondamentales : la connaissance, la transmission, l'apprentissage, la tolérance et la compréhension des autres.

J'ai évidemment une pensée pour cet homme et toute sa famille, car à travers lui, on s'attaque à ceux qui nous poussent à réfléchir, à développer l'esprit

critique, celui de nos enfants et à ne pas avoir une « pensée toute faite ». On s'attaque là encore à des artisans de paix ! Car, lorsque les mots et les actes s'inscrivent dans une « pensée toute faite », c'est-à-dire une forme d'abrutissement, c'est alors que l'on s'habitue, que l'on banalise, et que l'on relativise la brutalité.

En Corse, nous avons connu et nous connaissons d'autres formes de violence, en particulier celle qui a été évoqué tout à l'heure, sourde et insidieuse de la dérive mafieuse. Evidemment le contexte est radicalement différent, il est loin d'être le même, mais le terreau sur lequel cette violence prospère n'est pourtant pas sans point commun : la perte de sens, la perte de repères, l'absence de confiance, le choix de solutions toutes-faites, les fameuses âmes habituées que j'ai évoquées tout à l'heure, constituent des facteurs alimentant différentes formes de violence. Ceux qui la perpétue font fi du bien commun. Cherchant le pouvoir ou le profit, ils créent les conditions chaotiques qui leur permettent de prospérer.

La violence, en Corse comme ailleurs et quelle qu'en soit la forme, produit les mêmes effets : la détérioration du tissu social, la défiance, la division et surtout la peur. La peur toujours, et au bout du compte, le mal-être individuel et collectif.

Ne nous habituons pas à la violence, nous devons la combattre.

Ce combat commence tôt, par une sensibilisation mais aussi une écoute attentive des jeunes. A travers l'Assemblea di a Giuventù et l'Assemblea di i Zitelli, dont nous avons d'ailleurs signé la convention de partenariat avec le Rectorat le 5 octobre dernier, nous nous employons à travers ces instances à initier les plus jeunes au débat d'idées, à l'exercice démocratique tout en renforçant leur esprit critique. Une société dans laquelle la jeunesse et plus largement les citoyens, ont les moyens de s'exprimer dans un cadre public, démocratique cherchera à privilégier, le débat, le compromis et la concorde.

Avant de conclure, permettez-moi aussi d'adresser mon soutien à la famille et aux amis de l'artiste Michele Raffaelli dont la maison a été la cible d'une explosion le 9 octobre dernier. Artiste total, farouche défenseur de la Corse, de la langue et de la culture, il s'est engagé toute sa vie pour créer et vivre dans son île. La destruction de son atelier et des œuvres qui s'y trouvaient sont une immense perte pour notre patrimoine culturel et notre peuple. Preuve s'il en fallait que, quelles que soient les causes, la violence entraîne inéluctablement son lot de douleur et d'absurdité.

Cari tutti, cari amichi, notre responsabilité est de favoriser la création des « âmes bien faites » et non pas des « âmes toutes faites ».

Refusons de nous habituer au pire et battons-nous, engageons-nous sur le chemin qui offre à nous tous, je dis bien tous, la paix et la véritable liberté.

À ringrazià vi.

Alors, en l'absence du président de l'exécutif, il n'y aura pas évidemment de mot introductif de cette session, peut-être interviendra-t-il demain. Il vous prie donc de l'excuser pour des raisons impératives aujourd'hui liées à un décès, il ne sera pas là. Nous nous sommes organisés avec le Conseil exécutif pour que les choses puissent continuer évidemment à se dérouler.

Il est 12h10, conformément à ce que nous avons évoqué en commission permanente organisationnelle hier après-midi, il reste une possibilité de pouvoir présenter un ou deux rapports, non pas petits en termes de qualité, mais qui ne prendraient pas trop de temps avant la pause méridienne.

Donc je me tourne vers l'exécutif, vers Julien Paolini, pour savoir quel dossier vous souhaitez voir passer ce matin.

### **M. Julien PAOLINI**

Madame la Présidente, je vous propose qu'on puisse examiner le rapport d'avis sur la centrale du Ricanto et en fonction de la durée des débats, suspendre ou poursuivre par un deuxième rapport. Mais je ne vois pas lequel à ce stade, donc déjà qu'on puisse commencer par ce rapport.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Écoutez, nous allons débiter par effectivement celui relatif à la centrale du Ricantu et ensuite, chemin faisant, nous verrons quelles sont les marges de manœuvre que nous pouvons débloquer. Merci.

Avant que vous ne passiez à votre présentation, je me dois de vous soumettre le procès-verbal de la séance du 5 octobre, mais aussi celui des 4 et 5 juillet parce qu'il n'avait pas encore été présenté. Il y a eu plusieurs sessions extraordinaires donc il y avait plusieurs PV.

Je remercie le secrétariat général pour leur rédaction.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 278 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 4 è 5 di lugliu di u 2023**

**Rapport n° 278 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 4 et 5 juillet 2023**

**Et**

**Raportu n° 280 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di u 5 d'ottobre di u 2023**

**Rapport n° 280 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse du 5 octobre 2023**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui est contre l'adoption de ces procès-verbaux ? Abstention ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Donc les deux procès-verbaux, sont ADOPTES à l'unanimité.**

Merci.

Donc je vous invite à prendre la parole, Monsieur le conseiller exécutif.

**ENERGIA / ÉNERGIE**

**Raportu n° 284** : Avisu nantu à a richiesta d'auturizzazioni riguardu à l'ambienti di u prughjettu di custruzzioni, d'esecuzioni di i travagli è di splutazioni di a centrali nova di u Ricantu in Aiacciu è nantu à a richiesta di custruzzioni è di splutazioni di i cundutti di trasportu di cumbustibili assuciati à a centrali

**Rapport n° 284** : Avis sur la demande d'autorisation environnementale du projet de construction, d'exécution des travaux et d'exploitation de la nouvelle centrale du Ricantu à Aiacciu et la demande de construction et d'exploitation des canalisations de transport de combustibles associées à cette centrale

**M. Julien PAOLINI**

Merci Madame la Présidente.

Tout d'abord, informer les conseillers et conseillères de l'Assemblée de Corse que vous avez été saisis que récemment de ce rapport portant avis sur la demande d'autorisation environnementale pour la future centrale du Ricantu, en raison d'une saisine par le préfet de Corse, en date du 4 octobre 2023 et l'obligation pour l'Assemblée de Corse et le Conseil exécutif de remettre un avis au plus tard le 18 novembre 2023.

Donc entre la date de saisine et la transmission du dossier d'enquête publique le 4 octobre 2023 et l'avis qui vous est proposé aujourd'hui, nous avons eu des délais de rédaction relativement courts. Et donc, vous avez été destinataires de cette proposition d'avis que récemment, et nous nous en excusons.

Cet avis porte donc sur la demande d'autorisation environnementale, d'une part pour la construction, l'exécution des travaux et l'exploitation de la nouvelle centrale du Ricantu à Aiacciu et d'autre part, sur la construction et l'exploitation des canalisations de transport de combustibles liquides pour faire fonctionner cette centrale, à savoir des biocarburants.

Donc l'enquête publique, elle devait initialement avoir lieu du lundi 25 septembre 2023 jusqu'au 26 octobre 2023. Elle a ensuite été prolongée jusqu'au vendredi 3 novembre à midi en raison d'un envoi tardif d'EDF auprès du préfet sur le rapport de concertation.

Donc, l'Assemblée de Corse peut donner son avis dans un délai de 15 jours après la clôture de l'enquête publique, soit jusqu'au 18 novembre, comme je l'indiquais précédemment.

Rappeler également que le remplacement de la centrale thermique du Vaziu est une nécessité, une obligation, c'est une centrale vieille de plus de 40 ans, elle a été construite en 1982. Les débats depuis ont été nombreux et houleux dans cet hémicycle et en dehors sur cette question de la centrale du Vaziu. Elle pose des questions, vous le savez, en termes de sécurité d'approvisionnement énergétique de la région ajaccienne, mais plus largement de la Corse. Et elle pose plus que des questions, elle pose de réels problèmes en termes de santé publique, notamment en raison des rejets atmosphériques polluants, en raison de l'utilisation notamment du fioul lourd qui normalement est proscrit dans les centrales thermiques aujourd'hui.

Ce projet de construction de la future centrale, il est situé dans le centre urbain d'Aiacciu, à proximité de l'aéroport, dans la zone industrielle du Vaziu et il impactera, en grande partie, des milieux déjà fortement anthropisés, à la fois la zone de l'ancienne centrale, donc déjà construite, et également des zones constituées de friches rudérales, très peu de zones sont des zones, je dirais naturelles à part entière.

Donc ce rapport, il est rédigé en trois points. Tout d'abord, bien sûr, rappeler la compatibilité de ce projet de construction de centrale avec la programmation pluriannuelle de l'énergie, une programmation pluriannuelle de l'énergie qui a été adoptée en mars dernier, donc, on a eu de nombreux échanges à ce sujet. Et, dans cette programmation pluriannuelle de l'énergie, y était annexée notamment une évaluation environnementale stratégique, c'est une obligation, qui reprenait un certain nombre d'enjeux qui ne sont pas rappelés dans ce rapport. Et je vous renvoie pour un certain nombre d'enjeux environnementaux à cette annexe de la PPE qui a été adoptée en même temps que la programmation pluriannuelle de l'énergie en mars dernier.

Des enjeux considérés comme forts en termes, bien sûr, de consommation d'énergie fossile pour la production énergétique, en termes de développement des énergies renouvelables, en termes de changement climatique et de lutte contre les gaz à effet de serre et en termes de qualité de l'air. Mais également des enjeux en termes, par exemple de maintien de la biodiversité ou encore des espaces stratégiques à potentialité agricole et sylvicole.

Les éléments du dossier de l'enquête publique qui répondent parfaitement aux décisions prises à travers la PPE qui, je rappelle, a été collaborée entre la Collectivité de Corse et l'État.

Un aspect également important qui est évoqué dans ce rapport concerne les espèces protégées, notamment les espèces végétales. À ce titre, le conservatoire botanique de Corse, service de l'Office de l'environnement, a adressé à la DREAL le 12 juin dernier, un avis sur la demande de dérogation au

titre des espèces protégées. Je vais vous lire quelques passages, à mon avis, qui sont les passages les plus intéressants sur cette question de la protection de la biodiversité, notamment de la biodiversité végétale.

Le conservatoire botanique précise que le projet tel qu'il est porté par EDF a réduit considérablement les emprises de construction de la future centrale sur des emprises déjà anthropisées, donc déjà urbanisées, par rapport à la version 2018. Je rappelle qu'il y avait eu le choix d'une réduction de la taille de la centrale à l'époque, de 250 à 120 mégawatts, et donc le projet a été réduit en termes d'occupation de l'espace sur des zones déjà urbanisées, déjà anthropisées.

Le rapport du conservatoire botanique des végétaux précise également que les enjeux floristiques ne sont pas homogènes sur l'ensemble de la zone, mais que globalement, ils sont considérés comme faibles, voire moyens sur certaines zones, notamment sur la zone des suberaies, et que l'impact résiduel du projet reste très faible, je cite : destruction de 300 m<sup>2</sup> de suberaie et un impact de 800 m<sup>2</sup> sur des zones rudérales le long d'un fossé humide qui sera restauré après travaux.

La demande de dérogation sur les espèces végétales protégées concerne trois espèces et le conservatoire botanique conclut que le nombre d'individus détruits et la surface de leur habitat ne nuiront pas au maintien, dans un état de conservation favorable, des espèces concernées dans cette zone. Donc, un impact faible à moyen sur la biodiversité et les espèces protégées.

Dernier point sur ce rapport d'avis. Donc les enjeux, notamment en termes de risques inondations, puisque ce secteur du Vaziu est un secteur jugé à fort risque d'inondations. Le dossier de demande d'autorisation environnementale prend en compte cette problématique du risque inondations. Dans l'élaboration du plan de prévention des incendies de la CAPA, une série d'aménagements est prévue pour limiter et diminuer ce risque inondations, notamment deux ouvrages : un bassin de rétention de 22 700 m<sup>3</sup> et un bassin de rétention de 35 000 m<sup>3</sup> au niveau du bassin sud.

Donc, nous proposons que le porteur de projet EDF, puisse à l'issue de l'enquête publique, préciser les liens qui existent entre ce plan, le PAPI, de prévention des inondations, porté par la Capa et la construction de la future centrale.

Donc, au vu de tous ces éléments, il vous est proposé un avis favorable sur cette demande d'autorisation environnementale. Et j'en profite, Mesdames et Messieurs les conseillers, pour vous donner quelques éléments de calendrier, je crois que c'est important, qui m'ont été communiqués par EDF. Donc vous dire que le rapport de la commission de l'enquête publique sera notamment rendu en décembre prochain, donc dans quelques semaines. Un dépôt de permis de

construire sera déposé dès le mois de novembre. La publication du décret d'autorisation préfectorale pour l'exploitation de la centrale devrait être faite au mois de janvier prochain, 2024. Le permis devrait, si tout va bien, être obtenu dès février 2024, la mise en service de la centrale étant prévue pour 2027.

Voilà, Madame la Présidente, pour cette proposition d'avis.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc vous avez justifié l'urgence. Je ferai voter l'urgence tout à l'heure.

Qui souhaite s'exprimer ? Romain Colonna.

**M. Romain COLONNA**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseiller exécutif, salute à tutti è a tutte.

Débuter déjà en posant la question du Vaziu et en rappelant que la centrale du Vaziu procède, et ça a été dit, d'une anomalie, d'une anomalie énergétique, d'une anomalie sanitaire, on peut le dire, d'une anomalie même juridique puisqu'elle est hors les clous et depuis maintenant plusieurs mois et plusieurs années.

C'est un sujet extrêmement prégnant, préoccupant pour l'ensemble des Corses, préoccupant pour une grande partie du bassin aiaccinu, du Grand Aiacciu et pour les habitants d'Aiacciu, mais pas seulement. Et, on peut se poser la question finalement de comment doit-on et peut-on répondre à cette anomalie juridique, sanitaire, énergétique ?

Nous sommes fortement engagés notamment, sans refaire tout l'historique, mais à travers la PPE pour consolider, sécuriser notre approvisionnement énergétique et essayer de sortir par le haut, si je puis dire, de cette question sanitaire. Il y a eu une première question qui a occupé, et le conseiller exécutif a rappelé, à travers des débats parfois houleux, qui a occupé nos débats à travers le dimensionnement de la centrale. Donc là, quel que soit le choix énergétique puisqu'il a évolué, puisque la question du gaz n'était pas posée dans les mêmes termes il y a quelques années, telle qu'elle se pose aujourd'hui, d'où aussi l'évolution, rappeler aussi le caractère infructueux des appels d'offres qui ont été lancés par l'État.



Donc nous avons évolué, mais pour autant, le dimensionnement de la centrale, qui est une question importante pour nous, demeure.

Rappeler aussi à travers ce dossier que les infrastructures liées à l'aménagement et à l'alimentation en gaz, coûtaient beaucoup plus cher que ce qu'elles ne coûtent aujourd'hui avec les biocarburants et qu'il y a une économie, il faut le dire, de plusieurs centaines de millions d'euros qui vont être injectés dans l'économie de la Corse et dans nos politiques publiques autrement, notamment à travers la rénovation des bâtiments. Donc, ça aussi c'est un point positif.

Dire aussi que l'objectif qui a été consacré par la PPE, mais pas seulement, c'est l'autonomie énergétique à horizon 2050. Donc ça, c'est tous des points que je liste, qui vont en faveur de l'avis que nous nous apprêtons à donner.

Rappeler aussi qu'à l'instar de beaucoup de zones non interconnectées, les fameuses ZNI, qui sont fortement carbonées dans leur mix énergétique, là il y a véritablement une volonté de sortir de tout ça.

Donc si l'on pose cet ensemble de questions, à savoir : est-ce que l'on sécurise l'approvisionnement énergétique de la Corse, des Corses et peut-être plus précisément du bassin Ajaccien ? Oui. Est-ce que l'impact environnemental est relativement faible par rapport à ce qui se fait ou ce qui s'est fait jusqu'à présent ? Oui. Est-ce que l'on sort d'une pollution atmosphérique et notamment pas que parce qu'il y a des rejets en mer ? Également oui, on sort de cette pollution.

Et donc, si je dois répondre en reprenant mon propos liminaire, à savoir qu'on était face à une anomalie juridique, sanitaire, énergétique, est-ce qu'on sort de cette anomalie-là avec l'avènement de la centrale du Ricantu ? Nous avons envie de répondre que oui.

Donc nous vous suivons dans votre demande, avec les réserves qui figurent dans le rapport, mais nous vous suivons dans votre demande d'approbation à travers un avis favorable.

Et dire enfin que ce dossier est un dossier essentiel puisque nous voyons enfin, même si on aurait pu aller bien sûr plus vite, nous entendons toutes ces remarques, mais nous voyons sur un dossier, sans mauvais jeu de mots, central, un dossier essentiel pour la santé publique, pour la sécurisation énergétique, nous entrevoyons enfin le bout du tunnel. Et on peut dire que maintenant, à horizon 2027, donc c'est relativement proche, dans un avenir relativement proche, nous aurons toutes les garanties en termes d'approvisionnement énergétique et sanitaire, pour la vie des Ajacciens, des Ajacciennes, du grand bassin d'Ajaccio et pour la vie des Corses de manière générale.

Donc, nous émettrons un avis favorable à ce rapport-là.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ?  
Pierre Ghionga.

**M. Pierre GHIONGA**

Merci, Madame la Présidente.

Bien sûr, je voterai pour ce rapport, c'est une bonne nouvelle, mais je ne voudrais pas qu'on se réjouisse trop tôt. Et je vous invite tous à installer une application qui s'appelle Electricity Maps. Et on constate quoi quand on a cette installation ? Que pour 1 kWh consommé en Corse, on émet 377 g de CO<sub>2</sub>, pour le même kilowattheure consommé sur le continent, c'est 46 g.

Quand va-t-on arriver à 46 g ?

Merci, Monsieur le Président.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci docteur. D'autres interventions ? Non.

Donc, je repasse la parole à l'exécutif.

**M. Julien PAOLINI**

Merci.

Rappeler qu'en effet, comme l'a fait Romain Colonna que je remercie pour son intervention, la construction de cette centrale, elle fait rentrer la Corse dans une nouvelle ère énergétique de la modernité, en tournant le dos à la fois aux problématiques environnementales et de sécurisation de l'approvisionnement énergétique posées par le Vaziu, et en ayant une énergie, je dirais, moderne beaucoup moins carbonée pour le coup que l'utilisation du fioul lourd et même du fioul léger, comme c'est comme le cas à Lucciana. Et ça devrait améliorer, je dirais, notre impact carbone, parce que vous avez raison, Monsieur Ghionga, le mix énergétique de la Corse est encore trop carboné, bien trop carboné, notamment en raison justement de l'utilisation des centrales électriques au fioul.

C'est pour cette raison que le choix de diminution de la puissance avait été fait à l'époque, pour laisser la place au développement des énergies renouvelables. Et que là, on fait également le choix des biocarburants puisqu'on

sait que l'impact carbone des biocarburants est moindre que celui par exemple du gaz, notamment en raison, je dirais, de l'effet positif de la croissance des plantes en matière de puits carbone.

Je rappelle aussi que cette centrale, c'est également un investissement important, peut être autour de 500 M€, je n'ai pas les chiffres exacts, avec des retombées locales, bien sûr, pour un certain nombre d'acteurs lors de la construction de cette centrale. 2027 c'est très proche et qu'on peut se réjouir qu'en 2027, cette centrale puisse être mise en service. En 2028, on aura aussi le renforcement du câble qui nous relie à l'Italie en principe, qui devrait rentrer en service. Là encore, un investissement conséquent.

Et donc, l'avenir énergétique de la Corse est un peu plus radieux, lumineux d'ici à l'horizon en 2027-2028. En tout cas, c'est ce qu'on espère et c'est dans cette voie-là qu'on a souhaité s'engager ensemble, notamment par le vote en mars dernier, de la PPE et sa mise en œuvre qui suit son cours. On aura à examiner prochainement la mise en œuvre du protocole, les fameux 200 M€ dont on a discuté, pour la sortie du gaz de ville, du GPL, dans la communauté d'agglomération bastiaise et à la Capa, pour la rénovation des logements sociaux, des collèges et des lycées. On aura peut-être à vous proposer un règlement d'aide pour faciliter la mise en œuvre de cet enjeu, qui est un enjeu majeur et qui n'a pas d'équivalent, je crois, aujourd'hui, ni en France, ni en Europe.

Donc, encore un défi qui est devant nous et que l'on va essayer de relever ensemble.

Je vous remercie.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci beaucoup, Monsieur le conseiller pour ce rapport. Donc je vais faire voter l'urgence.

Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Donc, l'urgence est votée à l'unanimité.**

Maintenant nous passons au vote sur le rapport.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour.

**Donc, le rapport est également ADOPTE à l'unanimité.**

Très bien. Je me tourne vers l'exécutif. Je pense qu'il n'y a aucun autre rapport qui est prévu pour ce matin. Donc nous débiterons l'après-midi avec le package, je dirais l'ensemble des dossiers sur la santé.

Je vous invite à revenir à 14h30, parce qu'il n'est que 12h30. Donc, vous avez largement le temps de vous substantier. Merci.

**La séance suspendue à 12 h 30 et reprise à 15 heures.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Dans l'attente de l'installation des uns et des autres dans les travées, je vous rappelle qu'aujourd'hui, nous avons accueilli l'Association « Belles et battantes » dans le cadre d'octobre rose qui était là jusqu'à il y a quelques instants. Nous remercions bien évidemment sa présidente Simone Rinieri-Grimaldi, d'abord pour son action auprès des femmes malades du cancer du sein, et son action qui est continue, permanente depuis des années.

Nous apportons, bien évidemment, tout notre soutien aux malades et à leurs familles.

Donc, tous les groupes sont représentés ? Oui, je vous en prie.

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Finissez, je voulais simplement vous interrompre parce que je souhaiterais faire un point d'ordre rapide, mais je vous laisse finir.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc tous les groupes sont en place. La conseillère exécutive également. Donc, nous allons pouvoir débiter.

Je salue la présence des représentants de l'université, le président bien sûr et toutes les personnes qui l'accompagnent, salue, qui sont avec nous pour notamment l'examen du rapport sur le CHU d'une part, et puis je pense aussi surtout, demain pour la convention tripartite qui lie la Collectivité, l'État et l'université.

Bien alors avant de passer la parole à la conseillère exécutive Bianca Fazi, je passe la parole à Monsieur Savelli.

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Merci Madame la Présidente. Donc je vous disais, je souhaitais faire avec vous un point d'ordre sur la commission de contrôle... Ça vous va ? Je peux continuer ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ça me va, oui, on va le dire comme ça. Je vous en prie.

**M. Jean-Michel SAVELLI**

Je m'excuse, mais je vous voyais étonnée.

Donc en fait, ce point d'ordre est consécutif au fait que ça fait 2 ans que cette commission est installée et que depuis 2 ans, vous le savez, à plusieurs reprises on vous a écrit, on en a parlé et aujourd'hui je ne dispose toujours pas de moyens pour fonctionner.

Je vous rappelle simplement que l'article 25 de votre règlement intérieur dispose qu'elle est chargée notamment de contrôler les établissements publics, les agences et tout autre organisme au capital duquel participe la Collectivité de Corse ou financés par la Collectivité de Corse. Et surtout que la Collectivité doit mettre en œuvre, à sa disposition, tout moyen nécessaire à l'accomplissement de sa mission.

C'est précisément l'objet de mes sollicitations depuis le début de la mandature. Nous en avons parlé avec le secrétaire général et à ce jour, cette commission de contrôle n'est pas en mesure de fonctionner et c'est préjudiciable pour notre institution.

En juillet 2022, lorsque vous nous avez présenté la création d'un comité d'audit, je vous avais alerté sur les risques de dilution de la fonction de contrôle et de prévention. Nous disposons d'une commission de contrôle dépourvue de moyens et de fait, privée de fonctionnement. Et parallèlement, nous avons une inspection générale des services placée sur votre autorité, une commission d'évaluation des politiques publiques présidée par une personnalité extérieure, désormais un comité d'audit et, je le répète, cette commission de contrôle est bien antérieure à ces instances, à l'exception de l'IGS.

Alors ma question est simple : quand consentirez-vous à permettre son fonctionnement ? On a perdu beaucoup de temps.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc, la séance des questions orales, c'était ce matin. Point d'ordre, premier point d'ordre.

Deuxième point d'ordre, vous savez très bien que j'ai fait remonter, que je tiens à la commission de contrôle bien évidemment, et que j'ai fait remonter les demandes de personnel pour la commission de contrôle auprès du secrétariat général de l'Assemblée, mais surtout auprès du président de l'exécutif. Par ailleurs, nous avons eu des échanges multiples et variés ensemble et que je suis dans l'attente d'un retour sur effectivement, l'affectation d'un personnel spécifique dédié à la commission de contrôle.

Ça n'empêche pas que la commission de contrôle pourrait tout à fait se réunir sous votre présidence, mais oui, vous pouvez tout à fait vous réunir sans avoir d'administratifs à côté de vous, avec le soutien évidemment du secrétariat général. Mais au moment où je vous parle, moi-même je n'ai plus de secrétaire général.

Donc, nous en reparlons quand vous voulez. Je ne pense pas qu'il y ait eu une urgence cet après-midi d'évoquer cela. Mais évidemment, je pense que c'est plus qu'un point d'ordre. Donc, nous en reparlons très prochainement.

Je pense qu'on va pouvoir passer maintenant à l'examen des rapports inscrits à l'ordre du jour.

Donc, c'est Bianca Fazi qui s'y attelle avec un rapport très important relatif au projet régional de santé.

**SUCIALE È SALUTE / SOCIAL ET SANTÉ**

**Raportu n° 259 : Avisu nant'à u prughjettu regionale di salute di Corsica 2023-2028**

**Rapport n° 259 : Avis portant sur le projet régional de santé de Corse 2023-2028**

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Donc, il est demandé à votre Assemblée de se prononcer sur le projet régional de santé sur la période 2023 - 2028.

Le PRS est élaboré par l'agence régionale de santé, qui est présente ici, que je salue d'ailleurs. Il est composé de plusieurs documents cadres. Le premier, c'est le COS, qui est le cadre d'orientations stratégiques défini pour 10 ans pour la période 2018 - 2028.

Vous noterez que celui-ci est toujours en vigueur pour les 5 prochaines années. Je vous renvoie à la lecture du rapport.

Le schéma régional de santé d'une durée de 5 ans, celui-ci a pour but de planifier les politiques de santé en fonction des besoins des Corses. Il cherche à coordonner l'ensemble des acteurs du système de santé afin d'atteindre les objectifs fixés. C'est ce nouveau document pour la période donc 2023 - 2028 qui sera au centre de ce rapport d'aujourd'hui.

Le PRAPS, le programme régional de l'accès aux soins des personnes les plus démunies, lui aussi, est conçu pour les 5 prochaines années.

Vous l'aurez compris, ce sont les orientations stratégiques du système de santé corse dans leur globalité qui sont portées à votre connaissance à travers ce document.

Je remarque des avancées par rapport au précédent document, précédent PRS. Je regrette que ce document fasse l'impasse sur de nombreux points déterminants pour la santé des Corses, et régulièrement soulevés par les acteurs de notre système de santé. J'y reviendrai dans un second temps.

J'aborderai tout d'abord les points de convergence.

Tout d'abord, je tiens à remercier et à noter l'approche retenue dans les documents. La prévention et la promotion de la santé sont affichées comme un objectif par l'ARS. Sur ce point, nous nous rejoignons.

Dans ce sens, nous développons également une stratégie qui s'appuie sur le développement des compétences psychosociales qui irrigue notre intervention dans le domaine de la santé depuis plusieurs années. Dans cette logique, nous aurions apprécié que ce document affirme plus fortement le partenariat avec la Collectivité de Corse, notamment avec la direction que porte la PMI, protection maternelle et infantile, et les centres de santé sexuelle au regard de leur contribution à cet objectif au quotidien et partout en Corse.

Sur le champ du médicosocial, je tiens à souligner notre coordination et notre collaboration dans un domaine où nous avons une compétence partagée avec l'ARS. Ce travail de fond mené par la Collectivité a facilité une meilleure prise en compte par l'ARS des enjeux liés au maintien à domicile notamment.

Le schéma directeur de l'autonomie que vous avez voté sur la période 2022–2026, fixe aux priorités en matière d'accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap.

Le parcours « Invechjà Bè » du PRS est en cohérence avec nos orientations stratégiques. Et, je veux notamment souligner un axe d'amélioration par rapport au précédent PRS avec une meilleure prise en compte des enjeux liés au maintien à domicile des personnes âgées notamment. Ce maintien à domicile est une des orientations stratégiques phare de notre schéma et les actions proposées, on voit dans le PRS, ont vocation à venir compléter sur le volet la compétence de l'ARS, notre dispositif « Invechjà bè in casa soia ».

À noter toutefois, et cela avait été présenté dans ce sens à votre Assemblée au mois de mars 2023, qu'un plan de rattrapage de l'offre en faveur des personnes âgées mis en œuvre par l'ARS, mobilise auprès de l'assurance maladie près de 11 M€.

Ce plan reconnaît le manque de moyens structurels dans ce domaine et prend en compte le vieillissement de notre population, mais ne s'accompagne pas de recettes nouvelles pour la Collectivité de Corse, notamment pour le financement des Ehpad publics qui ont besoin forcément d'être rénovés et qui ne l'ont pas été depuis de nombreuses années malheureusement. Il aurait donc été souhaitable de prévoir celles-ci.

Concernant le parcours handicap, la Collectivité de Corse ne peut que s'inscrire dans le cadre des orientations stratégiques arrêtées qui, selon nous, correspondent bien aux attentes des usagers et de leurs familles.



Le rapport qui vous est présenté ici, met en avant un certain nombre de réserves. Je reviendrai ici sur les principales qui orientent plus particulièrement l'avis du Conseil exécutif.

Bien évidemment, je vais parler des établissements de santé. Nous demandons tout d'abord, compte tenu des surcoûts liés à l'insularité qui ne cessent d'augmenter, la révision du coefficient géographique vers une mise à niveau des territoires ultramarins compris entre 27 et 31 %. C'est ce qui détermine le financement des établissements de santé. Sous l'impulsion du président du Conseil exécutif de Corse, celui-ci avait été révisé en 2017 et était passé de 8 à 11 %. Aucun élément du PRS 2023 -2028 n'indique qu'une trajectoire ou une variation à la hausse.

Concernant la maternité de la clinique de l'Ospedale, le président de la République lors de sa venue, nous a donné des garanties. Nous demandons son maintien et nous préférons donc maintenir la réserve que nous n'avons aucune visibilité sur le financement actuellement.

De même pour l'hôpital de Bastia qui est un enjeu majeur, les annonces ont été faites, mais pour l'instant le sujet n'est pas abordé dans ce document et nous n'avons aucun retour depuis la visite du président de la République. C'est un équipement incontournable dont les Corses ont besoin et notamment le Cismonte. Vous le savez, l'hôpital actuel est obsolète, il faut absolument que nous ayons un nouvel hôpital pour Bastia.

Bien évidemment, nous reviendrons sur l'absence de référence au CHU de Corse. Nous demandons le changement de statut en un hôpital universitaire fusionné, multisites et de ressort territorial. Il est indispensable que soit actée la trajectoire vers la création d'un CHU de Corse.

Ce rapport revient sur d'autres points de vigilance que nous avons identifiés : l'offre de soins de premier recours sur certains territoires, la nécessité de renforcer l'accès aux services de santé mentale, notamment en pédopsychiatrie, j'insiste sur la pédopsychiatrie qui est un élément indispensable sur les actions de l'ASE, que vous connaissez tous, aide sociale à l'enfance, et sur la psychiatrie adulte également.

Enfin, le CESEC a pris acte du rapport présenté et s'associe à nos conclusions, il a voulu que nous participions également avec eux. Il suggère en outre que les observations qu'il a formulées pourraient être reprises, en tout ou en partie, au titre des réserves que la Collectivité de Corse pourrait mettre sur son avis.

C'est pourquoi je vous propose un amendement à la délibération afin d'intégrer les observations de la commission des politiques de santé et du CESEC.

Aussi dans ces conditions et au regard de l'ensemble de ces points, notre avis, comme nous l'avions fait en 2018, sera un avis réservé À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, Signora Cunsigliera esecutiva.

Ci hè un raportu di a cummissione per e pulitiche di a salute, è ghjè Jean-Marc Borri ch'hà da leghje stu raportu.

**M. Jean-Marc BORRI**

Merci Madame la Présidente.

Ce rapport a été présenté par Monsieur Dominique Arrighi, chargé de mission stratégie de la santé.

Madame Danielle Antonini a souhaité rebondir sur les derniers propos de Monsieur Arrighi concernant la demande d'avis réservé et a indiqué que, selon elle, il serait plus opportun de donner un avis favorable avec des réserves et effectivement énumérer les réserves.

Elle a considéré que certaines réserves pouvaient disparaître, la maternité de Porto-Vecchio dont la pérennité était assurée et l'hôpital de Bastia, qui avait aussi obtenu un accord de principe.

Néanmoins, elle a souligné qu'il serait plus opportun d'émettre une réserve sur la problématique de la cancérologie, problème prégnant avec ce jour, la création du centre régional du cancer, attendu depuis environ 7 ans, la disparition du centre régional de coordination et de dépistage des cancers, l'absence cruelle du transfert du service d'oncologie de Castelluccio vers la Miséricorde.

A titre personnel, Madame Antonini a souligné l'absence de mention sur la création d'un CSO, centre spécialisé d'obésité, dont l'importance a été soulignée lors de travaux de la commission pour les politiques de santé. Pour mémoire, la Corse étant la seule région française à en être dépourvue.

Concernant la réserve sur le TEP, Madame Antonini a fait savoir que des avancées récentes avaient pu être portées à sa connaissance et transmises à l'ARS, notamment une évolution des caméras permettant de diminuer de 20 à

30 % la dose de l'isotope injecté d'une part, et d'autre part la production de radiopharmaceutiques à Marseille qui engendrerait un temps de transport et une délivrance acceptable, sans besoin de Cyclotron.

De ce fait, la CRSA avait levé la réserve sur le Petscan.

M. Jean Paul PANZANI s'est accordé sur l'avis favorable avec des réserves et a estimé que les 5 réserves citées étaient fondamentales dans la mesure où le Plan Régional de Santé avait une durée de vie de 5 ans.

Il a souligné qu'à la faveur d'un groupe de travail sur ce document, il était apparu de manière très claire l'enchevêtrement de dispositifs non visibles sur le terrain. La déclinaison et l'opérationnalité qui démontraient le décalage avec la spécificité du territoire insulaire et avec les difficultés à adapter une politique de santé qui prenne en compte toutes une série de critères.

Il a estimé que la population n'était pas assez associée à ce dispositif de démocratie sanitaire et qu'une carence de transversalité, de coordination transversale entre toutes ces structures était avérée.

Concernant la prévention, il a souligné que la prévention primaire était la plus importante par son lien direct entre les structures sanitaires, les professionnels de santé et les habitants et qu'il était judicieux d'insister sur cet aspect sur un territoire où il existait autant d'inégalités en matière de soins voire de renoncement aux soins.

Il a estimé qu'il était essentiel de trouver les moyens de faire vivre la démocratie sanitaire.

Moi-même ai remercié les services sur ce rapport et s'est félicité du contenu du rapport sur le PRS puisqu'il intégrait toutes les réserves exprimés lors des réunions préparatoires de la commission pour les Politiques de santé notamment concernant le manque de référence à la création d'un CHU.

Ce CHU apparaissait pour tous les professionnels de santé publique ou privé comme une nécessité absolue pour le développement d'un système de santé qui soit à la fois adapté aux spécificités de notre territoire et aux évolutions sociodémographiques.

Je suis revenu sur le besoin de filières bien spécifique telle que les soins dentaires hospitaliers, demande émanant du Conseil de l'Ordre de chirurgiens dentiste depuis de nombreuses années ainsi que sur la création d'un service d'anthologie à l'hôpital d'Ajaccio.

J'ai mentionné la problématique du système ambulancier évoqué aussi lors des travaux de la CPS, sans oublier la filière des urgences, filière en souffrance qui saturait en Haute Corse et la problématique des médecins libéraux.

J'ai estimé que ce rapport était bien ficelé mais que néanmoins toutes ces réflexions auraient pu venir l'étoffer.

Mme Danielle ANTONINI a souhaité témoigner du souhait de M. Ghionga dont elle détenait la procuration et a indiqué qu'il avait préconisé que soit mentionné qu'aucune réserve n'avait été mise sur la transformation en soins d'urgence l'hôpital de Corte ni sur le manque de référence sur le CHU. Néanmoins il n'était pas défavorable.

En tant que Présidente de la CRSA, Mme Antonini a souligné qu'une large concertation avait été menée pendant l'élaboration de ce document et que d'aucuns pouvaient s'exprimer librement.

Mme Vannina LE BOMIN s'est exprimé au nom du groupe Avanzemu et souligné que ce PRS à travers les différentes commissions et travaux « *n'était pas à la hauteur de nos attentes ni de nos besoins* ».

Le groupe s'est dit très sceptique sur ce document, de ce fait il a estimé qu'un avis favorable avec réserve revenait à donner un blanc-seing à l'ARS et a fait savoir que son vote se portera sur une non-participation.

Mme Marie Claude BRANCA a aussi parlé au nom de son groupe et indiqué que pour les mêmes raisons que Mme Le Bomin le vote se porterait aussi sur une non-participation.

Mme Sylvie CAMPANA a souhaité intervenir à ce stade des discussions afin de lever ce qui lui apparaissait comme une incompréhension des commissaires même si sa prise de parole intervenait après celles de Mesdames Le Bomin et Branca.

Elle a explicité que le rapport du Président du Conseil exécutif souhaitait donner un Avis Réserve dans la globalité de ce document et non un avis favorable avec des réserves, comme l'avait indiqué M. ARRIGHI, sachant que si les réserves étaient levées l'avis devenait favorable.

Malgré les déclarations du Président de la République devant l'Assemblée de Corse aucune mention n'avait été insérée dans le PRS.

Elle a fait savoir que même si toutes les réserves étaient levées, le Conseil exécutif estimait que ce document « *n'était pas allé assez loin* » et que volontairement le CE avait émis un avis réservé.

M. Dominique ARRIGHI a souligné qu'il avait peut-être induit en erreur la commission mais indiqué, qu'effectivement, le CE avait bien émis un Avis réservé.

Mme Chantal PEDINIELLI, au nom de son groupe et pour toutes les raisons qui ont été évoquées durant ces débats a indiqué une non-participation.

La commission a émis un avis favorable à l'avis réservé.

Non-participation des groupes « Avanzemu », « Core in Fronte » et « Un Soffiu Novu ».

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglieru.

Avà a parolla hè à chì a vole. Cathy Cognetti pour « Un soffiu novu ».

### **Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Madame la Présidente.

La délibération considère que le projet de PRS marque quelques avancées par rapport au précédent. Cependant, on a relevé effectivement que le compte n'y est pas, d'où l'avis réservé que l'article 1 propose d'émettre en l'assortissant de 5 points clés à prendre comme des recommandations : la création d'un CHU qui fait l'objet d'un rapport au sein de cet hémicycle, le maintien de la maternité de Porto-Vecchio, le nouvel hôpital de Bastia, l'implantation de deux Peps can Bastia et Ajaccio et d'un cyclotron sur l'un des deux sites et la révision à la hausse du coefficient géographique pour tendre vers un taux ultramarin.

Les points 2 et 3 ont été annoncés par le Président Macron, même si rien de précis, effectivement, n'a été voté ou acté. Les 5 points clés sont assez œcuméniques et nous nous sommes nous-mêmes positionnés favorablement sur les 5 régulièrement.

Pour moi, il manque des recommandations constituant en un plan de lutte contre la désertification médicale qui menace aujourd'hui près de 50 000 personnes en Corse, et de par les difficultés d'accès aux soins, en raison

d'un déséquilibre territorial de l'encadrement médical qui est fortement concentré sur les grands centres urbains.

L'union régionale des médecins libéraux tire la sonnette d'alarme depuis plusieurs années, 16 secteurs médicalement sinistrés avaient été identifiés en termes d'accès aux médecins traitants, dont 9 soumis à un risque existant à solutionner urgemment. Le Président de l'exécutif avait été notamment mobilisé pour trouver un médecin sur le secteur du Niolu, chose faite actuellement et de façon transitoire.

Alors on ne peut pas voter un PRS quinquennal en faisant comme si cette réalité n'existait pas. La santé, l'accès aux soins sont la clé du réinvestissement de l'intérieur de l'île. Sans ça, l'attractivité de nos territoires ruraux restera toujours incomplète.

Il faut évidemment rajouter une recommandation allant en ce sens, demandant notamment à l'ARS l'élaboration d'un plan d'action concret avec des objectifs cibles et des mesures opérationnelles.

La première, développer des moyens techniques adaptés, création de SMUR dans certains secteurs à forte densité de population éloignée des centres urbains, mise en place de contrats de collaborateurs SAMU dans les zones peu peuplées, mise en place de petits moyens d'imagerie numérique, mise à disposition d'un logement ou d'un cabinet est plus facile car bien positionné sur le territoire en effectuant des gardes concernant les transports urgents, la mobilisation des entreprises de transport, réduire la charge administrative au profit du temps soignant, secrétariat téléphonique mutualisé, suppression des certificats APA ou limitation de la grille GIR, inciter financièrement l'exonération totale des revenus tirés de l'activité de la permanence des soins, pool de remplacement des salariés, forfait de prévention pour une participation à la médecine préventive en zone rurale. J'ouvre une parenthèse pour préciser que la Corse ne manque pas de médecins généralistes, la Corse pâtit en fait qu'ils soient concentrés dans les mêmes zones laissant les autres territoires démunis. Aussi un deuxième phénomène, le vieillissement des personnels médicaux atteint particulièrement les praticiens exerçant en milieu rural.

C'est là que l'on peut imaginer un mécanisme d'incitation visant une exonération totale des charges pour un praticien poursuivant son activité dans une zone rurale. Encourager aussi les regroupements d'activités, soit le regroupement de cabinets pour constituer des maisons pluridisciplinaires de santé, soit le regroupement pour un cabinet avec des secondaires partagés. Faciliter le déplacement des patients, accord de financement des transports du domicile au cabinet des généralistes afin de pouvoir assurer au médecin la possibilité d'assurer plus de consultations.

Vous savez que la caisse primaire ne rembourse que les transports qui sont d'un lieu non médicalisé vers un lieu médicalisé ou les consultations de lieux médicalisés vers d'autres lieux médicalisés, ou des sorties en fonction des affections de longue durée. Ce type de procédure permettrait donc aux médecins d'avoir beaucoup plus de disponibilité sur son cabinet.

Mise en place de navettes sociales, point d'accès de télémedecine, consultations rapprochées de spécialistes dans le cadre des maisons de santé.

Divers éléments avaient été évoqués dans ce PRS, l'adaptation de la stratégie nationale de santé aux besoins des Corses, des attentes de la santé pour la Corse dans une stratégie nationale, une attention particulière devait être portée sur les objectifs visant à l'accessibilité, la prévention, au virage ambulatoire et la prise en compte du vieillissement de la population.

Enfin, assurer une offre de soins innovante, graduée, adaptée au territoire, avec ses contraintes liées à l'insularité.

Vous voyez bien que nous n'avons pas atteint l'objectif avec ce PRS.

Alors, ce que nous vous demandons, c'est l'ajout d'une cinquième recommandation consistant à l'élaboration d'un plan de lutte contre la désertification médicale, en espérant que l'exécutif et les autres groupes y souscriront, car ce PRS révisé par la directrice de l'ARS et publié au plus tard le 31 octobre, après l'examen des différents avis, pourra être mis en vigueur.

Alors, pè l'interessi di a nostra popolazione, di e ghjente chì vivenu ind'è st'isula, invecchia bè è vive bè ghjè impurtante pè tutti.

Je vous sou mets, Madame la Présidente, notre amendement. Je le lis, Madame la Présidente, ou pas, ou je le remets aux services ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, oui, allez-y.

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

L'article 2 de la délibération, la liste des préconisations est complétée par un sixième item rédigé comme suit : « l'élaboration d'un plan de lutte contre la désertification médicale, développement de moyens techniques adaptés, réduction de la charge administrative au profit du temps soignant, incitations financières, encouragements au regroupement d'activités, facilitation du déplacement des patients ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, nous aurons à échanger tout à l'heure sur votre proposition d'amendement après avoir demandé l'avis de l'exécutif.

Il y a une autre demande d'intervention, c'est celle de Jean-Marc Borri pour « Fà populu ». Ensuite, Paul Quastana pour « Core in fronte » et Josepha Giacometti.

Vous avez la parole.

**M. Jean-Marc BORRI**

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, chers collègues, je pense que nous sommes tous conscients au sein de cet hémicycle que la santé, ou plus précisément l'avenir de la santé dans notre pays est un enjeu majeur, l'un des principaux défis à relever et que les solutions pour réussir ce challenge doivent être réfléchies, adoptées et mises en œuvre afin de déboucher sur un résultat qui soit le plus abouti possible dans l'intérêt de tous et particulièrement celui des générations à venir.

C'est l'une des clés aussi, cela ne fait aucun doute, de la réussite de notre projet d'autonomie. En cela, la prise en compte des spécificités de notre territoire géographique bien sûr, mais aussi socio-économique et démographique apparaît comme fondamentale.

Il est fait mention de ses spécificités dans le PRS qui fait référence à l'île montagne, à la démographie en croissance constante, à la forte précarité, au vieillissement de la population.

Pour ce qui me concerne, j'insisterai sur un autre vieillissement qu'il ne faut surtout pas négliger, celui du corps médical. Au travers des professionnels de santé dont la diminution inéluctable risque de s'avérer très préjudiciable dans le contexte qui est le nôtre quant à la réalisation, voire la pérennisation des objectifs énoncés si des solutions ne sont pas trouvées.

La question qui se pose est donc la suivante : peut-on se contenter du contenu de ce PRS qui par ailleurs fait des constats justes et pertinents et dans lequel toutes les filières sont évoquées, notamment les filières de soins hyper spécialisées pour lesquelles on ne peut que se féliciter de l'avancée dans le développement de certaines d'entre elles. Je les cite très rapidement : le centre de procréation médicalement assisté, le centre de ressources compétences sclérose en plaques, le centre mémoire ressource recherche, la filière neurovasculaire



aiguë et l'activité neuro interventionnelle, la filière endométriose en construction, la prise en charge des troubles du comportement alimentaire, même si on peut regretter l'absence de création d'un centre spécialisé de l'obésité dont toutes les autres régions sont pourvues.

Il en est de même pour ce qui concerne la coopération secteur public, secteur privé qui s'avère être indispensable en cas de crise sanitaire, on a pu s'en rendre compte lors des épisodes COVID, et qui va permettre de mutualiser des moyens et des compétences en plus de jouer un rôle de facteur d'attractivité des professionnels de santé grâce à l'offre d'un exercice mixte.

Malgré ces points positifs qui sont à soulever, il y en a d'autres, force est de constater que ce PRS ne nous satisfait pas pleinement. L'outil nécessaire est incontournable, indispensable pour que la menace d'un déficit médical accru ne devienne pas une réalité, mais qu'au contraire le système de santé se développe comme la Corse est en droit de l'attendre, c'est le CHU et il manque cruellement de présence dans ce PRS.

Pourtant, ce projet porté par le Conseil exécutif qui fait l'unanimité au sein des professionnels de santé publics ou privés, s'inscrit parfaitement dans celui de l'autonomie et sans vouloir trop anticiper sur le rapport suivant, demande certainement à être corrélé à une mise à niveau, voire au rattrapage du retard structurel de la santé en Corse, au travers notamment de la création d'un nouvel hôpital à Bastia, autre absent de taille de ce PRS. Il est le garant de la progression de cette santé adaptée aux spécificités de notre territoire et aux évolutions démographiques, avec un accès aux soins pour tous et de qualité et surtout avec des perspectives de formation médicale, paramédicale, administrative et de recherche clinique.

Les mots « attractivité et ressources humaines » reviennent souvent à la lecture de ce PRS. Tous ces arguments qui plaident en faveur d'un CHU, ajoutés au fait que les plateaux techniques et l'offre de soins seront améliorés, évitant ainsi à de nombreuses personnes de partir se faire soigner sur le continent, favoriseront à la fois cette attractivité qui permettra entre autres le retour de professionnels de santé de la diaspora et augmenteront considérablement le nombre de jeunes Corses pouvant accéder à toutes ces carrières.

Il faut cependant espérer ne pas avoir à attendre, et ça, je le dis de manière un petit peu ironique, que le CHU soit créé pour qu'un peps can attendu depuis plusieurs années maintenant, ne débarque sur notre île, ce qui éviterait là aussi bien des déplacements sur le continent et donc, bien des désagréments parfois. Cela aurait donc mérité d'être acté dans le PRS.

D'autres points auraient pu figurer dans ce document ou être approfondis. La question de la maternité de Porto-Vecchio bien sûr, la filière dentaire, par exemple, avec la demande exprimée depuis 2017 par le Conseil de l'ordre des chirurgiens-dentistes de Corse-du-Sud pour l'ouverture d'un service d'odontologie à l'hôpital d'Ajaccio, ou encore la proposition faite par l'URPS de cette profession en faveur d'une Corse, territoire expérimental pour un bilan buccodentaire destiné aux personnes de 75 ans et plus, en prévention de leur rentrée éventuelle en EHPAD et un accès aux soins devenant alors plus difficile.

La filière urgence qui sature faute de ressources humaines, peu aider par la loi RIST qui se veut, au départ, vertueuse mais qui, appliquée à notre territoire, n'est malheureusement pas faite pour arranger les choses.

Il faut savoir que le plan blanc a été activé le 13 octobre par le groupement hospitalier territorial de Haute-Corse et une résolution a été prise par le Comité territorial des élus locaux le 17 octobre pour éviter que la dégradation de l'offre ne perdure.

L'hôpital de Corte, évidemment, qui demande à passer du statut d'un AMNP (accueil médical non programmé) à celui de SAU, (service d'accueil d'urgence) avec cela va de soi, les financements correspondants.

Le volet prévention et celui de la psychiatrie, notamment infantile et surtout l'oncologie avec la création du centre régional de cancérologie attendu depuis 7 ans.

Il m'est donc permis de conclure en disant que l'avis réservé établi dans ce rapport que nous devons voter, semble tout à fait justifié.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci beaucoup. Paul Quastana pour « Core in fronte ».

**M. Paul QUASTANA**

Merci Madame la Présidente.

En Corse, il y a deux catégories de personnes, en gros : il y a ceux qui habitent dans les cités, dans les villes et il y a l'intérieur. Ça fait des lustres qu'on entend dire, « on va revitaliser l'intérieur, il faut développer l'intérieur, l'intérieur, c'est l'âme de la Corse, etc. ». Tout ça est vrai. A part quelques améliorations du

réseau routier, quelques améliorations dans la desserte électrique de la revitalisation, j'habite là depuis que je suis né, je n'en vois pas beaucoup.

On paye des taxes foncières aussi chères qu'ailleurs, on paye tout aussi cher qu'ailleurs, sinon plus, on paye des stations d'épuration qui n'existent pas. Enfin, lachemu cora...

Beaucoup de gens âgées auraient les moyens de vivre dans l'intérieur où ils ont des maisons, où ils ont tout ce qu'il faut. La seule chose qui les retient, c'est l'accès aux soins d'urgence. Si on fait un malaise cardiaque ou un AVC à Ajaccio, on a des chances de s'en tirer ; si on le fait au fin fond du Taravo ou au fin fond du Niolu, on est mort.

On ajoute à ça, la saturation des services d'urgence et on a une situation qui est l'inverse de ce qu'il faudrait faire pour l'intérieur. Alors, je ne sais pas combien il faudrait de SAMU, je ne sais pas combien il faudrait d'éléments de secours. Je dis simplement que c'est un problème gravissime. L'accès aux soins, chez des généralistes, c'est grave, mais ça peut se résoudre assez rapidement. Dans mon canton, c'est résolu, il y deux toubibs installés, ça va à peu près. Mais quand c'est de services d'urgence qu'on a besoin et pas d'un généraliste, là 9 fois sur 10 c'est la catastrophe.

S'il faut une heure à un SAMU, s'il n'y a pas d'hélico, s'il n'y a pas de base de pompiers, etc., sur tout le territoire qui permettraient l'accès à n'importe quel point dans un délai raisonnable, ça n'est pas possible, ça ne marchera pas. On peut raconter ce qu'on veut, ça ne marchera pas.

Donc à partir de là, on est très réservés dans la mesure où ce problème-là n'est pas traité et où pour certains, dont je fais partie, l'intérieur, c'est vital. C'est là qu'on parle corse, c'est là que les jeunes s'installent quand ils peuvent pour développer l'agriculture, etc., et c'est là que l'effort doit porter. Des salines à l'hôpital d'Ajaccio ou de la route des sanguinaires à l'hôpital d'Ajaccio, il faut 6 minutes en klaxonnant bien, en mettant bien les sirènes ; de Palneca, il faut beaucoup plus pour y monter et pour en redescendre.

Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Paul. Josepha Giacometti, vous avez la parole.

### **Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

Ce plan régional de santé, moi, la logique de la prise en compte des spécificités, je ne la vois pas du tout au-delà des réserves qui sont émises, je n'appelle pas ça une prise en compte spécifique mais plutôt un copier-coller. Et, lorsqu'on regarde la stratégie dite nationale de santé, il est fait référence par du verbiage un peu technocratique à des spécificités, à des dites spécificités géographiques, mais il n'y a pas de réelle prise en compte. On se retrouve à faire un copier-coller des stratégies nationales françaises qui sont remises un peu au goût, je dirais, des spécificités géographiques, insulaires, mais en n'en prenant pas du tout le chemin, pas du tout de prises en compte réelles. Elles ne sont absolument pas remises en cause.

Je crois qu'on a aujourd'hui une stratégie avec les ARS qui sont d'ailleurs remises en cause partout ailleurs sauf en Corse pour l'heure, mais je crois qu'il y a vraiment la nécessité d'avoir une véritable stratégie de santé pour la Corse. Je ne vais pas aller sur la question du transfert des compétences et la question d'une véritable prise en compte du caractère spécifique, mais là on n'est pas dans une réelle prise en compte de nos spécificités sur la compétence sanitaire. On a la déclinaison, je le disais, d'un verbiage technocratique et de déclaration de bonnes intentions. Par exemple, sur la question de l'intérieur, tout le monde, je dirais si je caricature, doit vivre le plus longtemps possible, le plus vieux possible, en bonne santé, même s'il habite loin d'un hôpital, c'est très bien de le dire, on peut tous être d'accord, sauf qu'aujourd'hui on voit que si on regarde véritablement ce qui est porté dans ce plan régional de santé, on est en décalage.

Alors certes, je partage l'intégralité des réserves que vous émettez, absence, on y reviendra tout à l'heure, je ne vais pas empiéter sur le débat de tout à l'heure, absence de mention du centre hospitalier universitaire, absence aussi de la mention du maintien de la maternité de Purtivechju, absence de véritables moyens d'une stratégie financière pour la question de l'hôpital de Bastia, ça vient d'être dit à l'instant, absence de stratégie réelle d'un maintien de ce qui fait la possibilité pour des Corses qui vivent loin des centres-villes de pouvoir avoir un égal accès à la santé.

Aujourd'hui, la stratégie des transports de proximité, on nous dit qu'elle va être améliorée, lorsque l'on voit qu'aujourd'hui il y a une obligation à certaines heures et les heures les plus tendues, je dirais si on regarde les heures accidentogènes et même de problèmes qui peuvent survenir, 6 heures - 8 heures, 18 heures - 20 heures où il n'y a pas de possibilité de recours à l'ambulance, mais l'obligation d'aller sur les secours ou sur les SAMU, on voit qu'aujourd'hui on est a contrario même de certains éléments qui sont avancés comme étant des éléments pris en compte. On va totalement a contrario.

Donc moi je suis plus que réservée sur ce PRS, si on dit qu'on souhaite construire une véritable stratégie territoriale de santé coordonnée, je ne viens pas sur la création du CHU, on y viendra après, si on veut travailler à court et moyen termes sur le véritable transfert de compétences de santé, ça, je n'y viens pas aussi, on aura l'occasion d'y revenir, si l'on veut travailler à la valorisation des compétences, des formations, des rémunérations des personnels, de la question des régimes d'assurance maladie, de la reconnaissance réelle du surcoût de fonctionnement des structures hospitalières qui est lié à l'insularité, la reconnaissance réelle, ça veut dire l'octroi de moyens, non pas seulement l'écrire, se faire plaisir et le dire, mais véritablement que ce soit pris en compte parce qu'on sait qu'on est en décalage. L'assurance de l'équité et de l'accès aux soins, il y a plus que de la réserve.

D'ailleurs, je suis un peu étonnée que dans le SNS, la stratégie nationale de santé appliquée à la Corse, il y ait un avis défavorable que j'entends, mais qu'ensuite sur le plan régional de santé, qui est la déclinaison justement du SNS en quelque sorte, il y ait un avis uniquement réservé. C'est décalé.

Également, et je terminerai parce que j'aurai l'occasion d'y revenir sur la question du CHU, sur l'implantation du cyclotron notamment, qui permet de travailler sur l'imagerie médicale et les Pet scan en matière de cancérologie, c'est fondamental, il avait été aussi discuté d'une implantation à équidistance à Corte pour développer la recherche fondamentale avec l'université de Corse et pouvoir avoir les deux caméras sur les sites d'Ajaccio et de Bastia. Ça, c'est un peu technique, mais c'est quand même important.

Ne nous laissons pas enfermer aussi, je termine là-dessus, sur le verbiage technocratique « soyez innovants ». Soyez innovants, c'est la financiarisation de la médecine derrière, ce n'est pas la véritable prise en compte d'une stratégie du public privé qui est indispensable, ça c'est vrai, mais c'est plutôt une question. « Faites beaucoup, faites mieux sur des territoires plus déserts avec moins d'argent », c'est ça où on nous demande d'être innovants et ça, nous, on doit le refuser parce que notre philosophie politique, elle est à l'encontre de ça. La préservation d'un service de qualité en matière de santé, elle est indispensable.

Donc je crois que plus qu'un avis réservé, ça devrait être un avis défavorable sur ce PRS.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Y-a-t-il d'autres interventions ? Oui, Pierre Ghionga.

**M. Pierre GHIONGA**

Vi ringraziau, Madama a Presidente.

Cara Cunsigliera di l'esecutivu, Signora Direttrice di l'ARS, o Sgiò Presidente di l'università, aghju da dì iè à stu PRS perchè pensu chì in u quattru istituzionale attuale, ùn si pò micca fà megliu.

Ma aghju da insiste nant'à tuttu ciò chì manca à stu PRS perchè a qualità di u nostru sistema sia à parà à quellu di u cuntinente.

Ùn rivengu micca nant'à u CHU, tuttu u mondu hè d'accusentu chì u si ci vole è ne parlaremu dopu. A stallazione di u PET-scan, un ospidale novu in Bastia, a maternità di Purtivechju, a trasfurmazione di l'AMNP di Corti un veru serviziu d'urgenza, ùn sò micca eiu chì a dicu, ghjè a Presidente di a delegazione di certificazione di l'ospidale di Corti chì l'hà detta una simana fà, un IRM à champ ouvert si dice in Corti per dui scopi : fà calà u tempu d'appuntamenti pè l'IRM in Corsica suprana è sopra à tuttu permette à a ghjente ch'hà a peura d'andà ind'una cascia chì ripresente l'IRM nurmale, di pudè passà iss'esamine.

A creazione di un'ospidale in piaghja orientale, v'aghju intesa, Madama a Direttrice di ch'ùn aviate micca soldi, ci vole à fà lu iss'ospedale. Un SAU è deci letti medicini, ci si volenu in Ghisonaccia. Ghjè impurtante pè u sviluppu di i nostri rughjoni.

Ùn ci hè nunda per a stallazione di i medichi, sò vechje soluzione ch'ùn marchjanu micca. Quessa manca è tuttu què per dì vi, pianteraghju quì, chì ci vole u trasferimentu totale incù a sicurezza suciale di a salute à a Corsica in u quattru di u statutu di autunumia.

Vi ringraziau.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Jean-Christophe Angelini.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Madame la Présidente.

Cari culleggi, cari tutti, tout a été dit.

Je voudrais simplement préciser pour qu'il n'y ait pas la moindre ambiguïté, la position du groupe à ce stade. Je pense que Madame la Conseillère exécutive et tant d'autres pourraient partager ce point de vue.

Je rêve à titre personnel et du moment où l'Assemblée de Corse cessera d'émettre un avis sur le PRS pour élaborer son propre plan et, le cas échéant, solliciter l'État pour que lui donne un éclairage ou un avis a posteriori.

On est dans une inversion historique pour des raisons politiques et on observe avec curiosité teintée de malice les propos de ceux qui remettent en question la demande de transfert, même partagé, même progressif de la compétence santé à l'aune de ce qui aurait été fait dans ce pays depuis des décennies.

Nous, en partant rigoureusement du même constat, nous disons qu'il peut très exactement justifier l'inverse et que c'est précisément parce que le bilan est calamiteux et catastrophique qu'il faut interroger la question de la compétence santé en Corse. Ce n'est pas, et vous le savez, un sujet qui m'est très familier techniquement, mais pour être en responsabilité dans une commune depuis quelques temps, j'ai pu, joignant nos efforts à ceux du collectif et des professionnels de santé, je me tourne vers Georges qui a bien sûr partagé cet élan, j'ai pu constater que ce qui était évident, maintenir dans la première station touristique de Corse et l'un de ses tout premiers bassins d'emploi, une maternité de niveau 1 a dû engendrer un an, un an et demi de mobilisation, de réunions, de pétitions, alors même, je le répète, que ça reste l'évidence.

Donc, sur ce PRS, on a effectivement une prise en compte de ce sujet-là, d'un autre genre d'évolution, mais on est toujours dans une logique qui, pour notre part, n'est pas la bonne. Pourquoi ? C'est le deuxième point rapide de ce propos, alors même qu'on discute du rattrapage ou de l'effacement du passif des hôpitaux publics de Corse, qu'on se bat pour maintenir des outils de service public dont le maintien, je le redis, devrait être évident, qu'on demande la correction du coefficient géographique dont on nous annonce qu'il serait désormais revu et à la hausse, on ne parle pas de tout le reste. Alors même que lorsqu'on regarde les efforts déployés par des régions de droit commun qui ne demandent même pas l'autonomie, on voit bien que l'État consent des efforts importants et même que des sujets novateurs à l'échelle européenne et même mondiale sur l'e-santé etc., progressent à la vitesse V quand nous, nous demandons simplement que l'existant puisse être maintenu et encore dans des conditions et à un prix qui sont souvent exorbitants.

Donc la Corse et en l'espèce ça n'est pas, loin s'en faut puisqu'on n'est pas en compétence, collectivement adresser un reproche au Conseil exécutif que de le dire, elle est encore dans l'attente d'une compétence santé forte qui puisse à certains égards, le médico-social, etc., être partagée, y compris avec les territoires.

Je terminerai sur deux idées.

La première, c'est qu'il y a encore autour du sujet médecine, un mouvement de prédation. Nous, on peut avoir, et notamment en matière économique, des options assez libérales et on ne s'en cache pas, même si on n'est pas d'affreux ultralibéraux qui voudraient tout marchandiser, loin s'en faut, mais on a une vision, on le reconnaît, ouverte de l'entrepreneuriat et d'un certain nombre de questions qui, par ailleurs et pour peu qu'on veuille les aborder sans ornières idéologiques, me semblent très partagées. Mais c'est un autre débat.

Il y a un sujet auquel on est très sensibles et dont on ne veut au PNC, à « Avanzemu » et à aucun prix, qui ne soit marchandisé comme il l'est aujourd'hui, c'est celui de la santé. On connaît tous des gens, je ne fais pas de démagogie ni de populisme qui, au 10, au 15, au 20 du mois hésitent entre continuer à se loger ou à se nourrir normalement et se soigner. Ce n'est pas normal. Ce n'est pas normal et on devrait tous être égaux ou à tout le moins placés en situation d'équité et d'égalité de chance face à l'offre de soins et au fait de pouvoir se soigner.

Ce qui m'amène à dire, sans rien négliger, ni mésestimer des efforts considérables qui sont accomplis par les professionnels de santé libéraux, privés dont on a besoin, qui sont indispensables, qu'il faut néanmoins garder comme pivot de l'offre de santé dans l'île, l'hôpital public. C'est un principe politique et pour être tout à fait clair, c'est pour nous également un choix de société. En l'état, rien ne permet de le garantir et c'est ainsi que d'Almaviva en glissement vers d'autres opérateurs, on voit bien que sont remis en question tantôt un équipement indispensable, tantôt l'implantation de l'IRM, tantôt la maternité de Portivechju, etc.

Donc, il faut protéger l'hôpital public, il faut sanctuariser l'accès à l'offre de soins et il faut mettre à égalité ou en tous les cas en situation d'équité, l'ensemble de nos compatriotes face à la nécessité impérieuse de se soigner, qu'on soit, pour faire écho aux propos de Paul Quastana, dans le Taravo, de Palneca, ou d'un autre.

Pour conclure, partager nos réserves, celles qui ont été exprimées, vous dire qu'à ce stade, nous sommes circonspects, que nous rejoignons la position du Conseil exécutif telle qu'exprimée par la conseillère exécutive et me semble-t-il celle de tous les groupes, c'est ce qu'a notamment exprimé Vanina Le Bomin en commission dédiée et c'est ce que je voulais réitérer plus solennellement et en session publique au nom du groupe ici.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi o Sgiò Cunsiglieru.



Altre dumande di parolla ? Iè, Jean-Paul Panzani per « Fà populu ».

**M. Jean-Paul PANZANI**

Merci, Madame la Présidente.

Évidemment, beaucoup de choses viennent d'être dites et je crois dans un débat qui tend à élever les enjeux sur les questions des politiques de santé publique en matière de santé. Madame la Conseillère exécutive, à travers ce rapport, vous avez fait une présentation très objective, très exhaustive également de ce PRS dans ses aspects positifs et ses aspects notoirement insuffisants.

Mon collègue Jean-Marc Borri l'a souligné, c'est effectivement un document essentiel qui va cadrer pour les 5 ans à venir, les orientations stratégiques, le contenu de notre politique de santé mise en œuvre sur notre territoire et ce n'est pas rien. Un document essentiel qui va dégager des moyens qui sont indispensables pour développer une offre de santé de qualité, qui va définir des objectifs que nous assignons pour rendre notre système de santé plus efficient, plus résilient, mieux adapté pour faire face aux défis qui se présentent et aux crises sanitaires que nous traversons et qui doit favoriser effectivement une meilleure prise en compte des enjeux de santé dans toutes les politiques publiques.

On ne peut mesurer la pertinence d'un tel plan d'abord qu'en le comparant au bilan du précédent et en examinant les intentions et la réalité de celui-ci, de celui qui nous est présenté, dans son environnement.

Force est de constater que la période précédente, il est vrai, traversée par de nombreuses crises, a mis en évidence les carences de notre système de santé, son inadaptation à répondre à des besoins réels, concrets, vécus dans nos territoires, qui reviennent dans les interventions précédentes, dans ces territoires ruraux et urbains, mais effectivement, avec une plus grande inégalité de chance dans les territoires ruraux. Et puis, qui a mis en évidence également, cette période précédente, la lourdeur de l'appareil ne répondant pas toujours à l'appel du terrain, qu'il provienne des élus, des professionnels de santé, des acteurs du monde associatif immergés dans les problématiques sanitaires.

Ce constat fait, il nous semble néanmoins que sur la méthode, la préparation de ce PRS semble avoir été plus dynamique, plus participative, avec les instances de concertation qui ont été plus impliquées dans le processus. C'est, nous voulons le croire, le début d'un autre dialogue, plus productif, d'une autre écoute qui doit permettre de bâtir, de construire et non pas de décréter un projet régional de santé adapté aux besoins de notre époque et surtout prenant en compte toute notre nos spécificités.

Jean-Marc Borri également déclinait tout à l'heure, comme la conseillère exécutive et d'autres également, les points positifs, les progrès constatés dans certains domaines sur lesquels je ne reviendrai pas, mais qui doivent être autant de points d'appui pour l'avenir, pour améliorer ce qui, après tout, est l'essentiel, la prise en charge des populations dans l'accès aux soins.

Ces éléments étant cités, ce contexte rappelé, il est vrai, nous pouvons le dire avec force, nous le disons au sein de notre groupe « Fà populu », le PRS proposé est encore notoirement insuffisant dans les domaines stratégiques, opérationnels, infrastructurels pour d'une part, nous permettre de rattraper de nombreux retards accumulés, nous projeter d'autre part vers l'avenir dont on sait aujourd'hui que nous sommes au début de nouvelles formes de crise sanitaire. Et là, nous sommes encore loin de ce dont a besoin la Corse dans de nombreux domaines.

Le PRS, oui, est encore trop technocratique, trop administratif, trop standardisé sur des règles et des concepts qui échappent à notre spécificité, qui échappent à nos spécificités. C'est un enchevêtrement de textes qui ouvrent certes des pistes, mais dont on ne saisit pas encore la traduction concrète dans les actes sur le terrain.

Les récents événements ont démontré qu'il n'y avait pas de lien entre les acteurs concernés ou pas de lien visible et lisible, quelle que soit leur sphère d'intervention et que la participation des populations était encore trop faible dans le processus des décisions et que notamment, les politiques préventives, même avec les points positifs qu'a soulignés la conseillère exécutive, les politiques préventives sans participation des populations en subissent le contrecoup. Sans démocratie sanitaire réelle, vivante, nous n'aurons pas de politique de santé dynamique.

La faiblesse du coefficient géographique a été évoquée, il avait été rehaussé, mais on sait aujourd'hui que cette faiblesse nous pénalise dans le développement de nos infrastructures. Elle est toujours très insuffisante malgré les demandes réitérées et pressantes du Conseil exécutif.

Enfin, toujours dans les décalages que nous ressentons entre la réalité et l'effectivité de ce plan régional de santé, je veux y revenir, on ne peut pas l'évoquer en une seule phrase, la situation de la maternité de Porto-Vecchio ne doit plus jamais se reproduire. Comment a-t-on pu envisager, imaginer sa transformation en un centre de périnatalité malgré les alertes qui remontaient du terrain ? Et sans une mobilisation sans faille du comité de soutien, d'une prise de position unanime et cohérente des élus du territoire et de la Corse, une indignation des professionnels de santé qui ont conduit à la grève pour aboutir in fine à un engagement présidentiel pour obtenir une nouvelle rédaction du PRS concernant

son maintien. Mais comme le disait la conseillère exécutive, concernant son maintien, mais les questions de son financement ne sont pas aujourd'hui résolues.

Nous, ce que nous voulons, c'est très simple : c'est un modèle de santé véritablement démocratique, adapté aux problématiques de nos territoires, qui se traduit concrètement dans les faits. Et effectivement, la question du partage des compétences dans une première phase entre la Collectivité et l'État se pose de manière évidente et cruciale, mais je pense que ce n'est pas aujourd'hui dans le PRS que cette question peut être résolue. Elle ne pourra être résolue que dans les processus de négociation qui sont en cours, dans ce que nous demandons en quoi un statut d'autonomie peut effectivement être bénéfique à toutes les parties.

Alors ce que nous voulons, c'est bien ce modèle de santé véritablement démocratique. Et pour toutes ces raisons, parce qu'il faut savoir être constructif et participatif, et malgré toutes ces incohérences stratégiques, il me paraissait important de souligner, comme l'a fait Jean-Marc Borri, que nous sommes totalement en accord avec le Conseil exécutif sur ce rapport afin d'émettre un avis réservé sur le PRS 2023-2028.

Merci, Madame la Présidente.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Non. Je vais repasser la parole à la conseillère exécutive qui nous présentera son propre amendement et qui nous donnera un avis sur l'amendement de « Un soffiu novu ». Merci.

### **Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

J'ai bien tenu compte de toutes les remarques et réserves d'ailleurs, je vois que c'est assez unanime et que ce projet régional de santé vous a vraiment intéressé.

Je voudrais quand même faire deux petites réflexions, d'une part, vous avez tous pointé du doigt un fait qu'on ne peut que constater, c'est le manque d'effectif médical et le vieillissement de la population médicale actuelle, c'est-à-dire que dans des territoires, comme Cathy a cités, effectivement, il y a des médecins vieillissants. Ce n'est plus le cas sur Corti où il y a des jeunes qui sont arrivés. Dans la plaine orientale, c'est le cas, etc.

Donc je crois que c'est un problème absolument important à régler, mais que l'ARS pour le coup ne peut pas régler, ni même le PRS.

Je crois que là effectivement, il faut que chacun d'entre nous s'emploie à faire que des jeunes de chez nous fassent des études de médecine et reviennent sur les territoires, comme on essaie de les accompagner au sein de la Collectivité et au sein de l'université. J'en profite également pour saluer le Président de l'université ici. Ça, c'est la première des choses parce que ça rejoint ce que disait Paul Quastana notamment dans le rural.

Je rejoins Jean-Christophe Angelini quand il dit qu'il va falloir que nous ayons la compétence santé. Mais comment ? C'est tout à travailler, tout à établir. Je crois qu'on est là au cœur du problème, on a un peu débordé le cadre du PRS, mais on est vraiment au cœur de la politique.

Pour terminer, Josepha, oui, je suis d'accord, le problème c'est que, avec l'ARS, nous avons, vous le savez, à la Collectivité, la compétence médico-sociale, celle-ci nous l'avons déjà, vous le savez, vous connaissez le budget du social et vous connaissez parfaitement le détail des prestations que nous réglons. Donc, c'est pour cela que l'exécutif a émis un avis réservé et non pas défavorable parce que, je le répète, nous travaillons bien, nous avons des projets communs, on nous a écoutés à l'ARS, beaucoup de personnels de l'ARS d'ailleurs eux-mêmes sont Corses, connaissent particulièrement les difficultés liées à leur territoire et travaillent vraiment très bien avec les équipes de la Collectivité, d'où l'avis réservé.

Sur la stratégie nationale, c'est différent parce que justement c'est une stratégie nationale.

Voilà, c'est ce que je voulais dire, mais on en parlera tout à l'heure.

Je vais présenter les amendements.

**ARTICLE PREMIER** : la phrase suivante de l'article 2 est supprimée « l'implantation d'un équipement par émission de positron pour les Centres hospitalier de Bastia et d'Aiacciu et l'installation d'un cyclotron sur l'un des deux sites ».

Donc, « l'implantation d'un équipement par émission de positron pour les structures médicales de Corse, Aiacciu et Bastia et l'installation d'un cyclotron ou équivalent sur l'un des deux sites ».

Je vous dis ça parce qu'il semblerait qu'actuellement, mais on n'a pas encore l'information, enfin du moins je ne l'ai pas en totalité, on pourrait passer par un système différent.

Ensuite, la création d'un centre régional du cancer ; la création d'un service d'odontologie au sein des centres hospitaliers, notamment sur Aiacciu ; la prise en compte de l'importance des hôpitaux de proximité dans le système de santé Corse. Celle qui vient est également une demande du CESEC : l'intégration d'un volet environnemental, je sais qu'on discute du PRSE, mais c'est un petit peu anticipatif, d'un volet environnemental dans une approche globale des enjeux sanitaires incluant la santé des animaux, des végétaux et des êtres humains, ainsi que les perturbations de l'environnement générées par l'activité humaine.

Ensuite, l'amendement du groupe « Un soffiu novu » : l'élaboration d'un plan de lutte contre la désertification médicale, développement de moyens techniques adaptés, réduction de la charge administrative au profit du temps soignant, incitation financière, encouragement au regroupement d'activités, facilitation du déplacement des patients.

Voilà, j'ai terminé.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, merci.

Je rappelle qu'effectivement l'amendement de l'exécutif, je le dis pour les conseillers, tient compte des remarques qui avaient été faites en commission des politiques de santé.

Nous avons un débat au secrétariat général pour savoir si c'est « positon » ou « positron ». Les deux existent, mais c'est important de savoir.

**Mme Bianca FAZI**

Excusez-moi, j'ai oublié une phrase dans l'amendement. Sur la prévention et donc la prise en compte de la prévention, notamment en matière alimentaire et la prévention sur l'obésité également.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Madame la Conseillère exécutive pour la présentation de votre amendement avec le complément d'information que vous nous avez apporté. Je voudrais avoir votre avis sur l'amendement de Cathy Cognetti.

**Mme Bianca FAZI**

Je l'ai intégré à la suite des amendements du Conseil exécutif.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc il y a fusion des amendements... Oui ? Attendez, Pierre, point d'ordre, d'abord, vous demandez la parole, vous avez très peu de temps de parole puisque vous l'avez déjà épuisé, premièrement. Deuxièmement, il vous faut un micro.

**M. Pierre GHIONGA**

C'est l'installation du cyclotron sur un des deux sites Bastia ou Ajaccio qui me pose problème parce que je vois arriver les Ajacciens avec de gros sabots et le récupérer.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bon alors, vous n'avez plus la parole ! Nous allons rester sur l'amendement, nous allons rester sur la proposition de la conseillère exécutive, n'est-ce pas, ensuite libre à vous de voter ou pas l'amendement, ça c'est autre chose.

Donc, nous allons passer s'il vous plaît au vote. Nous sommes en opération de vote. Donc, il faut quand même voter de manière formelle l'amendement de Madame Cognetti ? Ils viennent de dire qu'ils étaient fusionnés.

Donc, vous retirez votre amendement, Madame Cognetti ? S'il reste, on est obligés de le voter. Et après, on votera l'amendement de Madame Fazi ayant intégré celui de Madame Cognetti. Eh oui. Donc ne soyez pas surpris ni vexés, que tout le monde comprenne bien, que vous risquez d'avoir des votes contre votre amendement.

Voilà, on est d'accord. Très bien. Parce qu'autrement, c'est votre amendement tel qu'il est, qui est intégré. Or, vous venez de nous dire que vous avez fusionné avec celui de Madame Fazi, c'est pour ça que je pose la question.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Un petit point de procédure, Madame la Présidente.

Nous avons déposé un amendement. On va maintenir cet amendement. Ce qu'a voulu dire Cathy, c'est que dans l'esprit, elle fusionnait avec ce qui se dégageait par nature de ce que proposait Madame la Conseillère exécutive. En réalité, nous allons déposer un amendement, nous allons demander à ce qu'il soit mis en délibération, puis après nous voterons pour ou contre l'amendement de Madame la Conseillère exécutive.

En réalité, pour, puisqu'il était question dans l'esprit, je dis bien dans l'esprit, de fusionner, mais pas en termes de procédure.

Est-ce bien clair ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Pour moi, c'était très clair parce que j'avais bien compris qu'il y avait confusion. Voilà.

Madame la Conseillère, vous êtes d'accord là-dessus ? Donc, en fait tout le monde maintient ses amendements, vous fusionnez par l'esprit. Non mais sauf qu'ici on ne fusionne pas par l'esprit !

**M. Hyacinthe VANNI**

Juste une précision, Madame la Présidente, pourrait-on connaître l'avis de l'exécutif sur cet amendement ? On n'a pas entendu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous n'étiez pas dans l'esprit du temps, pas du tout, donc ça a été déjà dit, mais ça peut être répété par la conseillère exécutive, vous devriez écouter ! Allez-y.

**Mme Bianca FAZI**

Avis favorable à l'amendement de Cathy Cognetti, absolument.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Nous passons aux opérations de vote.

Je sou mets au vote, l'amendement déposé par Cathy Cognetti pour « Un soffi u novu ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**L'amendement est adopté à l'unanimité.**

Je sou mets maintenant au vote l'amendement déposé par le Conseil exécutif.

Qui est contre ? Pierre Ghionga. Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**L'amendement est adopté avec une très large majorité.**

Je sou mets maintenant au vote le rapport présenté par l'exécutif donnant avis sur le projet régional de santé de Corse 2023-2028 ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Avanzemu ». Qui ne participe pas au vote ? « Core in fronte » et les deux non-inscrits. Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à la majorité absolue et même à l'unanimité des votants.**

Je remercie les gens qui sont présents. Madame Lecenne, merci de votre présence à ce débat. Bien évidemment, les remarques formulées ici par les groupes, les opinions politiques ne sont pas dirigées vers une personne bien évidemment, mais vers une politique, vous le savez. Donc, merci de votre présence aujourd'hui.

Nous passons au rapport suivant. Avete a parolla, cara Cunsigliera.

**Raportu n° 260 : Percorsu ver di a creazione di un Centru ospitalieru universitariu di Corsica**

**Rapport n° 260 : Trajectoire vers la création d'un Centre hospitalier universitaire (CHU) de Corse**

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi Madama a Presidente.

Oghje, per mè, hè un ghjornu impurtante, ghjè un raportu chì mi tena à core è u v'aghju da prisintà.

Le rapport que je vous présente aujourd'hui revêt une importance toute particulière pour moi, car il porte une ambition forte pour la Corse sur laquelle nous travaillons depuis 2018, celle de renforcer, on en parlait précédemment, l'accès et l'égalité d'accès aux soins de chaque Corse.



Ce rapport explicite donc le chemin parcouru pour l'élaboration de ce projet et bien évidemment, vous présente notre modèle de Centre Hospitalo-Universitaire, CHU, que nous souhaitons adapter aux spécificités corses et innovant, notamment dans sa gouvernance publique privée.

Il est issu d'un travail collectif et je veux remercier tous les acteurs de la société civile et institutionnelle comme l'Università di Corsica, l'ARS de Corse, notre commission santé qui ont travaillé avec nous sur ce projet. Je veux remercier en particulier la communauté médicale très engagée, mais également nos parlementaires pour leur démarche de soutien et notamment la proposition de loi en faveur du CHU. Je compte sur eux pour la suite. Je veux remercier également François Benedetti qui était précédemment élu avec nous, qui a également œuvré pour la création de ce CHU.

Je voudrais dans un premier temps répondre à la question : pourquoi un CHU ? Qu'est-ce-que le CHU va nous apporter de plus ? Et comment va-t-il venir en soutien de notre système de santé à bout de souffle ?

Eh bien, d'une part, les chiffres sont là : les Corses effectuent chaque année 30 000 déplacements pour raisons médicales, ce qui représente 20 % des soins réalisés sur le continent, pour un coût de 30 M€, selon les données de l'Assurance maladie. C'est énorme, c'est considérable !

D'autre part, vous connaissez nos contraintes et les enjeux auxquels nous devons faire face : une population vieillissante, avec souvent des problématiques de maladies chroniques, une saisonnalité qui complique la prise en charge des patients.

Le constat est sans appel, chacun le partage, nous manquons de médecins, notamment dans l'intérieur de l'île.

La démographie médicale est déclinante, nous peinons à recruter des spécialistes. L'hôpital connaît des difficultés croissantes révélées, exacerbées lors de la crise sanitaire. Nous avons le plus faible ratio lits/ habitant. Je le répète, le plus faible ratio de lits/habitant.

La politique de santé en Corse doit donc s'adapter à ces difficultés structurelles et aux spécificités de son territoire.

Les CHU ont une triple mission : de soins, d'enseignement et de recherche.

Cette structure répond ainsi aux besoins fondamentaux de notre territoire.

Premièrement, l'accès aux soins et à des soins de qualité ;

Deuxièmement, l'enseignement permettra d'améliorer l'attractivité du territoire pour les médecins ;

Troisièmement, la recherche indispensable, notamment dans le cadre des transitions écologiques et sanitaires dont les enjeux sont imbriqués.

Par ailleurs, un CHU, ce n'est pas un seul bâtiment en un seul lieu. Le projet qui vous est présenté aujourd'hui est celui d'un CHU multisites, qui englobera bien sûr les établissements principaux, Aiacciu et Bastia, mais également les hôpitaux de proximité et le privé. Nous nous sommes inspirés du modèle réunionnais.

Alors tout d'abord, le chemin parcouru.

L'idée du futur CHU de Corse a notamment mûri à l'occasion des assises de la santé que nous avons organisées à Corti en 2019 et puis en 2022. La crise sanitaire nous a amenés à constater les limites du fonctionnement actuel du système de santé piloté par Paris. Elle a surtout mis en exergue l'agilité des territoires, des acteurs de proximité à construire des solutions dans ce domaine. Je pense notamment aux collaborations entre le privé et le public.

Dans ce contexte, nous avons travaillé avec le soutien d'un AMO entre juin 2022 et juillet 2023, avec un comité de pilotage composé d'experts. Je les cite et je les en remercie : le Professeur Papazian, qui est praticien universitaire et hospitalier à l'hôpital de Bastia, Monsieur Federici, le président de l'Università di Corsica, Madame Lecenne, la directrice de l'ARS qui a été à nos côtés pendant la durée du projet, les directeurs des hôpitaux de Bastia, Monsieur Christophe Arnoux et Monsieur Jean Luc Pesce de l'hôpital d'Aiacciu, Madame Dany Antonini, présidente de la commission santé de l'Assemblée de Corse et de la CRSA, et également associé le secteur du privé, je pense ici à Jean Canarelli.

Je les remercie à nouveau pour leur mobilisation et leur engagement dans ce projet à nos côtés. Je les salue car certains sont présents avec nous aujourd'hui.

Dans la logique de ces travaux, nous avons ensuite organisé un séminaire de travail à Corti, le 30 novembre 2022, afin de poser un diagnostic et d'objectiver l'offre hospitalière existante. Nous avons réuni près de 100 personnes, médecins du public, du privé, Cismonte, Pumonte, élus, parlementaires, présidents des conseils de surveillance des hôpitaux d'Aiacciu et Bastia, ARS, Università di Corsica.

A partir de là, 12 groupes de travail se sont constitués. Près de 150 personnes issues de la communauté médicale de Corse qui se sont mobilisées. 40 réunions au total. Ils ont travaillé, par exemple, sur la mise en place du premier cycle complet de médecine, sur l'identification des filières hyper spécialisées et la définition d'un projet médical territorial public/privé.

Les travaux ont été restitués le 7 juillet 2023 à Corti devant l'ensemble des acteurs impliqués, y compris les paramédicaux, mais également des syndicats, des associations intervenant dans le domaine de la santé.

La méthode pour la suite, si votre Assemblée valide aujourd'hui le projet annexé au présent rapport, est donc dans un premier temps, de présenter devant le ministre de la Santé, lors d'un prochain rendez-vous que nous espérons rapide, puis dans un second temps, d'obtenir le déclenchement d'une mission de l'inspection générale des affaires sociales, l'IGAS en Corse, préalable à toute nouvelle création de CHU.

Enfin, la création doit être actée par décret des ministres de la santé et de l'enseignement supérieur.

Vous l'aurez compris, ce projet se construira sur un long terme, vraisemblablement à une échéance de 10 ans.

Alors notre modèle de CHU pour la Corse, comment l'envisageons-nous ?

En la matière, nous avons bien conscience que le modèle de centre hospitalier universitaire, basé sur un établissement unique qui existe depuis 1958, n'est pas notre référence. En travaillant en étroite collaboration avec les acteurs de santé, nous avons désormais la conviction que nous devons, dans ce domaine, nous réinventer, innover.

Le système de santé français est caractérisé par un modèle de financement qui repose sur une tarification à l'activité, favorisant la quantité de soins au détriment de la qualité et de la coordination dans la prise en charge. Ce modèle de financement est remis en cause, vous le savez et surtout, il est inadapté à notre démographie et à la prise en charge globale des patients, notamment ceux présentant des pathologies chroniques. Nous devons donc nous appuyer, pourquoi pas, sur un modèle expérimental.

Nous avons élaboré un projet de CHU de Corse qui corresponde aux besoins, aux attentes des professionnels de santé et à notre réalité géographique d'île montagne.

Notre projet est résolument axé sur le service aux territoires, s'appuie sur l'offre hospitalière corse existante en y agrégeant l'ensemble des forces vives impliquées pour la santé des corses, acteurs du secteur public et privé.

J'ai associé bien évidemment un acteur incontournable au cœur du projet, à la fois pour la formation et la recherche, c'est l'Université di Corsica. Je tiens d'ailleurs à rappeler ici qu'elle vient d'obtenir le premier cycle complet de médecine à partir de 2024, ce qui nous encourage un peu plus dans notre démarche. Le premier cycle, c'est évidemment la 1<sup>ère</sup>, la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année. Car pouvoir former nos futurs médecins à l'Université di Corsica, au-delà de la 1<sup>ère</sup> année, c'est aussi permettre aux jeunes d'avoir un lien étroit avec leur territoire de formation, c'est leur permettre d'accéder par exemple à des terrains de stage en Corse, au sein des hôpitaux corses, c'est également favoriser leur installation future en Corse en tant que médecins généralistes, en tant que spécialistes et ainsi inverser la tendance actuelle de la désertification médicale et du non remplacement des spécialistes.

D'après une étude de l'Institut universitaire de santé, l'IUS de l'Université de Corse, sur les 137 étudiants des promotions de 2005 à 2011, 74 % sont revenus s'installer en Corse. 74 % !

Imaginez qu'à l'époque où on a demandé une université, on nous disait qu'on rêvait.

Imaginez que c'est grâce à Josette Dall'Ava Santucci que nous avons eu la 1<sup>ère</sup> année de médecine et que je l'en remercie parce que, grâce à elle, nous avons un retour de médecins sur le territoire. Donc nous avons un retour à 74 % en médecine générale et 44 % en spécialités.

Une enquête réalisée auprès des étudiants montre que dans la perspective de la création d'un CHU de Corse, sur 222 enquêtés n'ayant pas encore obtenu leur diplôme d'État, 64 % sont intéressés pour exercer leur activité future. Sur 93 enquêtés ayant déjà obtenu leur diplôme d'État, ce chiffre atteint 70 %.

Le CHU, c'est aussi développer la recherche, l'innovation en médecine pour permettre aux Corses de bénéficier d'une médecine de pointe. Je pense, par exemple, à nos travaux autour du vieillissement des maladies chroniques. Dans ce cadre, je vous présenterai d'ailleurs dans les semaines à venir le projet de Gérontopôle.

Mais au-delà de la médecine, c'est toute la sphère paramédicale que nous souhaitons attirer avec ce projet. Une réflexion est en cours pour un projet d'école de cadres de santé, de formation des IBODE (infirmiers de bloc opératoire), d'infirmières de pratiques avancées, IPA, ou de manipulateurs radios.

Je tiens aussi à préciser que ce projet passera bien évidemment dans la mise à niveau des hôpitaux, c'est indispensable. Nous avons attendu 40 ans le nouvel hôpital d'Aiacciu ! 40 ans ! Même si nous avons eu pour l'hôpital de Bastia et pour la maternité de Portivechju des annonces rassurantes, il nous faut avoir maintenant, et je le redis, des confirmations. Nous devons sortir des logiques comptables basées sur des ratios nationaux inadaptés à nos réalités.

Au-delà du CHU de Corse que nous portons avec l'ensemble des acteurs impliqués dans ce projet, c'est tout un écosystème favorable dans le domaine de la santé que nous voulons construire pour les Corses, avec en corollaire les retombées économiques favorables que nous pouvons espérer.

Vous avez eu tous connaissance de la tribune en soutien au projet publiée dans Corse Matin le 28 septembre dernier. Elle est signée par plus de 30 professeurs de médecine, dont des Corses, mais pas que, très attachés au projet. C'est un soutien qui nous honore.

Cette tribune, elle se termine par ces mots, je cite, « *C'est un objectif très ambitieux, mais réaliste auquel nous croyons* », j'en suis également convaincue, et cela je vous l'ai dit depuis le début de la présentation de ce rapport, nous avons une ambition, une ambition réaliste à portée de main et nous y croyons également.

Je tiens à vous informer que ce rapport a reçu un avis favorable du CESEC lors de sa présentation.

Aussi, je demande à votre Assemblée de bien vouloir nous donner mandat pour continuer à porter cette ambition collective auprès du Gouvernement et des ministres de la santé et de la prévention, et de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Je terminerai mes propos en inscrivant bien évidemment ce projet dans le processus d'autonomie actuel.

Le système de santé de Corse doit faire l'objet d'une attention particulière dans le cadre de la 2<sup>ème</sup> phase des discussions sur l'autonomie. La mise en œuvre du statut d'autonomie a vocation à s'accompagner d'une stratégie de santé coconstruite, dans laquelle la collectivité de Corse doit prendre toute sa place.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Allora, i raporti : raportu di a cummissione di e pulitiche di salute.

Jean-Marc Borri hà da fà a lettura di u raportu.

**M. Jean-Marc BORRI**

Merci, Mme la Présidente.

**Ce rapport a été présenté par M. Dominique ARRIGHI, chargé de mission stratégie de la santé.**

**Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA** s'est interrogée sur les modalités de mise en œuvre de la gouvernance.

**M. Dominique ARRIGHI** a relevé l'importance de cette remarque et a explicité qu'il existait deux groupements hospitaliers situés sur le Pumontu et sur le Cismonte.

Les travaux avaient permis de faire émerger le besoin d'installer une instance de coordination entre le public et le privé dans chacun des 2 établissements afin d'optimiser les pistes déjà existantes avant d'obtenir le statut de CHRU.

Il a été aussi envisager d'établir dans chaque GHT une instance interne qui accueillerait également le public et le privé avec des missions précises établies. Le GHT aurait une mission opérationnelle au niveau de la construction des filières médicales alors que l'autre instance s'orienterait vers une mission sur la mutualisation, sur les recrutements de personnel, sur les salaires.

Il a rappelé la réglementation permettant aux médecins libéraux de travailler dans un espace public et « vice versa ».

Selon lui, cette gouvernance devait permettre de faire ces propositions et de les mettre en œuvre.

Rappelant le lien entre le CHU et l'Université qui permettait aux professeurs agrégés des CHU de former les étudiants, **Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA** s'est interrogée sur la connexion avec le secteur du privé.

**M. Dominique ARRIGHI** a indiqué que les établissements privés seront aussi terrain de stage donc d'enseignement ce qui laissait présager, dans ce modèle innovant autant de professeur dans le secteur public que privé.

**Mme Danielle ANTONINI** a précisé qu'un ancien assistant chef de clinique pouvait être maître de stage.

Elle a souligné que ce nouveau processus pallierait les carences médicales et a estimé que le secteur privé était essentiel pour la réussite d'un tel dispositif.

**M. Dominique ARRIGHI** a confirmé les propos de Mme Antonini et ajouté que les travaux qui avaient été effectués étaient favorables à l'intégration du secteur privé pour la réussite d'un tel projet.

**Mme Catherine COGNETTI TURCHINI** s'est interrogée sur la localisation du futur CHU.

**Mme Danielle ANTONINI** a rebondi sur cette question et souligné qu'elle avait été abordée pendant les travaux de la Commission pour les Politiques de Santé.

Elle a trouvé regrettable que les travaux émanant de cette instance, qui avaient fait l'objet d'un rapport présenté devant l'Assemblée de Corse en 2021, n'aient pas été mentionnés.

Les commissaires s'étant beaucoup investis lors de ces réunions et avaient contribué à apporter des réponses novatrices puisque toutes les préconisations, les recommandations de la CPS avaient été reprises dans ce document, notamment sur l'objectif de la création d'un modèle original adapté au territoire insulaire qui serait multisites et intégrerait les étapes aussi bien les établissements publics que privés.

Mme Antonini a estimé que ce nouveau concept devait être construit par les Corses et pour les Corses et devait impérativement prendre en considération la spécificité de la Corse en tant qu'île montagne et en intégrant tous les petits hôpitaux de la région.

**Mme Catherine COGNETTI-TURCHINI** a réitéré la nécessité du partenariat public-privé.

**Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS** a remercié les services pour cette présentation et a souligné l'importance de ce dossier emblématique que chacun avait porté de ses vœux en rappelant que la Corse était la seule région ne possédant pas de CHU.

Elle a estimé que sur la base de l'étude de ce rapport qui sera réalisée par cette instance et au vu de tous les sujets concernés, à savoir une population vieillissante, la précarité et la santé des Corses qu'une demande très forte et transpartisane puisse émerger.

Au-delà de l'offre médicale qui a été exposée, Mme Maupertuis a souligné les effets directs et indirects sur la capacité de recherche dans le domaine du médical et du sanitaire et évidemment de l'encadrement universitaire.

Nonobstant les effets sociaux et sociétaux, elle a estimé que la création d'un CHU aurait aussi des effets économiques avec des emplois, une dynamique et un écosystème très positif pour le territoire.

Rappelant que le Président de la République ne s'était pas exprimé sur la création d'un CHU en Corse, elle a néanmoins souhaité que lui soit précisé quel serait la temporalité de cette création.

**Mme Danielle ANTONINI** a estimé à une dizaine d'années la réalisation de ce projet.

**M. Dominique ARRIGHI** a indiqué que beaucoup de paramètres devaient être pris en considération tels que la part de l'université, la part des établissements de santé publique et du privé puisque ce modèle était original.

Il était à noter que ce temps pouvait être optimisé dès lors où tous les acteurs concernés avaient pu se rencontrer.

Les travaux avaient permis de faire connaissance, d'échanger et de mutualiser les moyens et de développer des recommandations déjà mise en œuvre avec la transformation du COPIL en Comité de suivi du CHU dont l'objectif était de coordonner et d'animer l'ensemble des travaux

Le démarrage pourrait intervenir rapidement mais cet aboutissement était assujéti à la décision du Premier ministre et des ministres associés, ministre de l'Enseignement supérieur, ministre de la Santé et de la prévention.

D'autres échéances à venir permettront de faire accélérer ce dossier, pour autant, comme Mme Antonini il a estimé que ce projet verrait le jour à l'horizon d'une dizaine d'années.

Néanmoins il a considéré que des premiers jalons pourraient être posés.

**Mme Danielle ANTONINI** a souligné que les premiers jalons avaient été presque tracés avec l'obtention des cursus des 3 premières années de médecine à l'Université de Corte à l'horizon 2024.

**Mme Vanina LE BOMIN** a souhaité que soit rajoutée en annexe du rapport, la proposition de loi du Député Colombani, qui avait obtenu plus de 70 signatures de députés de tous horizons, ce qui conforterait le vote transpartisan souhaité par la Présidente Maupertuis.

Cette proposition n'ayant pu obtenir l'assentiment de tous les groupes lors de cette commission, il a été décidé qu'un amendement serait présenté par le groupe Avanzemu à la prochaine session de l'Assemblée de Corse.

**Mme Danielle ANTONINI** a émis le souhait qu'un amendement concernant l'intégration des travaux de la commission pour les politiques de santé soit aussi présenté.



**La commission a émis un avis favorable à l'unanimité.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora avà a parolla hè à chì a vole. Cathy Cognetti !

**Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI**

Merci, Madame la Présidente.

Je remercie aussi le président de l'université d'être présent, M. Federici, Mme Lecenne.

Le CHU revient régulièrement dans nos débats et c'est une ambition nécessaire pour la Corse, et la CDC a toute sa place dans cet avenir.

J'ai la lourde mais importante tâche de vous exposer notre OUI MAIS... « Mais », pourquoi ?

Nous partageons l'idée que la Corse est le seul territoire à ne pas disposer de CHU, ni même d'un CHR, que nous sommes une île et donc éloignés des autres CHU, que 20 % des soins ont lieu hors de Corse, représentant 26 000 trajets par an et 30 M€.

Nous sommes bien conscients que la création d'un CHU ouvrirait d'emblée droit à une UFR permettant la recherche et les études de médecine sur place dans leur intégralité. Ce serait bénéfique pour notre jeunesse et pour l'avenir de la Corse aussi.

Vous savez aussi que la création d'un CHU devra prendre en Corse une autre forme pour des raisons évidentes liées à notre faiblesse démographique. Il va falloir dépasser l'effet de seuil. Nous ne disposons pas de toutes les spécialités, les unités hospitalières sont de taille moyenne et disséminées sur le territoire. Là où ailleurs un CHU concentre en son sein toutes les spécialités, nous il va nous falloir agréger hôpitaux et cliniques, donc sur plusieurs sites comme l'a expliqué la présidente, voire nouer des partenariats avec des établissements continentaux pour arriver à disposer du socle nécessaire.

D'ailleurs, lorsque vous parlez de modèle innovant, c'est bien de coopération entre les établissements privés et publics qu'il s'agit. On ne pourra tout simplement pas faire autrement.

On a bien sûr accompagné bon nombre des 30 pistes de travail évoquées : je pense notamment à l'implantation d'un PET Scan, réclamé depuis

des années par tous les élus, le maintien du niveau de chirurgie actuel en Corse, le renforcement de la gastro-entérologie, le cycle intégral d'études médicales en Corse, l'allocation d'un quota d'internes, etc.

Mais parallèlement, les Corses rencontrent des difficultés majeures dans l'accès aux soins qui doivent nécessairement être réglées avant de parler de CHU. On a évoqué le PET Scan qui est un outil d'imagerie essentiel dans une île fortement touchée par le cancer. Je pense aussi aux urgences, notamment de l'hôpital de Bastia qui sont celles que je connais le mieux, et concernant lesquelles les Corses sont en droit d'attendre beaucoup mieux. Il en va de même pour une antenne médicale d'urgence en Plaine et tous nos hôpitaux de proximité qui ont été évoqués, qu'il s'agisse du CH de Calvi, du Centre de Corte. Le monde rural, vous le savez, a besoin du même accès aux soins.

Il y a des paliers à franchir avant d'aspirer à la création d'un CHU qui en soit vraiment un.

Il nous faut déjà toutes les spécialités en Corse, ce qui n'est pas le cas à cette heure. Il faut surtout dire aux Corses qu'il est probable que le remboursement des soins ou consultations réalisés sur le continent ne soit plus possible si les spécialités sont implantées dans l'île.

Donc, c'est un OUI important MAIS...

Un MAIS parce que votre empressement donne l'impression d'une volonté de principe, politique, symbolique sans que toutes les conditions ne soient réunies.

Il va falloir mobiliser toutes les unités de soins publiques et privées de l'île, pour arriver à créer un modèle innovant de CHU alors que des services de base sont à ce jour manquants et font défaut.

Comparaison n'est pas raison, comme nous le disons souvent, mais prenons l'exemple du CHU d'Orléans, où le maire avait fait céder le Gouvernement en laissant envisager un conventionnement international permettant d'accéder à un niveau équivalent. La différence notable est qu'Orléans dispose depuis 1945 d'un CHR, ce que la Corse n'a pas encore. En termes de plateaux techniques, de praticiens, nous en sommes encore loin.

Alors, bien évidemment, c'est un beau chemin, mais il semble et risque d'être très long.

Alors, nous souhaitons une hiérarchisation des besoins et nous partageons, vous l'avez compris, l'objectif ambitieux de ce CHU, per una risposta à tutte e nostre inchietudine è di a popolazione per una saluta per tutti.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Allora quale hè chì vole parlà ? Jean-Marc BORRI.

**M. Jean-Marc BORRI**

Merci, Madame la Présidente.

Les grands axes de notre combat sont tracés dans ce rapport du Conseil exécutif. La Corse ne doit plus être la seule région ne possédant pas de CHU.

Permettez-moi de prendre quelques instants pour rappeler certains faits importants qui constituent le quotidien des Corses :

Les personnes souffrant de maladies nécessitant un contrôle continu doivent supporter une charge émotionnelle et psychologique importante, souvent difficile à appréhender et à gérer. S'ajoute à cela un tracas supplémentaire, la gestion de l'éloignement des centres médicaux avec l'obligation de prendre l'avion souvent, à raison de plusieurs fois par an.

Cette réalité, nous voulons la changer et cela passe inévitablement par la création d'un CHU en Corse, pour les Corses.

Je veux insister sur le fait que c'est donc là un projet essentiel et déterminant dans le cadre de l'autonomie que nous appelons de nos vœux et pour la société que nous voulons construire pour l'avenir de notre pays.

Le travail qui a été initié par le Conseil exécutif depuis plusieurs années, portant sur le projet de création d'un CHU en Corse, est un travail considérable, réfléchi et de qualité, auquel ont participé l'ensemble des acteurs de la santé du public comme du privé, sous l'égide d'un comité de pilotage avisé et qui s'est traduit par l'élaboration d'un document riche et abouti ouvrant les perspectives d'un projet innovant et répondant aux objectifs stratégiques nécessaires.

Si toutes ces personnes ont répondu présent, c'est parce que ce projet est fédérateur et qu'il fait l'unanimité, non seulement dans le monde médical, mais aussi dans le médicosocial, et j'ose espérer au sein de notre hémicycle également.

La santé, est-il besoin de le rappeler, est un devoir et un droit fondamental. Ce manque peut donc être assimilé à une forme d'injustice dans un territoire où le taux de pauvreté est très élevé et celui du renoncement aux soins en constante augmentation, où 30 000 trajets par an sont effectués pour des soins sur le continent, où 10 % des médecins ont plus de 70 ans et 30 % de la population plus de 60 ans, où la démographie est en constante croissance et où la population présente une très forte augmentation saisonnière.

Je pense très sincèrement qu'il existe 2 cas de figure concernant l'avenir de la santé en Corse, 2 chemins complètement différents.

Dans le premier cas, ne figure pas le CHU, et cela se traduirait par une injustice encore accrue à cause de la dégradation démographique médicale, ainsi que de la qualité des soins auxquels nous aurons un accès encore plus difficile. A mon humble avis, ce serait une situation catastrophique, en particulier dans le rural, pour aller dans le sens de ceux qui se sont déjà exprimés pour le défendre et en ma qualité de maire du rural.

Dans le deuxième cas de figure, on a un CHU, et à ce moment-là, nous serons pourvus du moyen le plus sûr et certainement le seul pour porter à un niveau élevé l'offre de soins hospitaliers à laquelle la population a droit, mais aussi pour lutter contre la désertification médicale ; un moyen que l'on peut presque qualifier de vital. Et pour répondre à Cathy Cognetti, moi je pense que c'est justement la présence du CHU qui va permettre de développer les moyens nécessaires et les plateaux techniques pour combler les besoins manquants.

Ce CHU permettra de proposer un plateau technique performant, articulé de façon multisites, ça a été dit, afin de garantir un équilibre géographique essentiel, rendant de fait ce modèle original. L'accès aux soins et leur qualité seront améliorés. Les retombées économiques seront forcément présentes et cela est un point positif.

Le modèle sera aussi innovant au niveau de la gouvernance, associant également le secteur privé ; le secteur privé qui représente quand même 50 % de l'activité hospitalière en Corse.

Il faut souligner, comme l'a fait Madame la Conseillère exécutive, le soutien apporté par les 35 professeurs de médecine qui saluent le travail de la Collectivité de Corse, le modèle original proposé et qui réaffirme de la sorte que la création d'un CHU en Corse apparaît comme une réponse pertinente et efficace aux difficultés d'accès aux soins que connaît actuellement notre pays et qui risque de s'accentuer.

Pour toutes ces raisons, il me semble important aujourd'hui de rappeler notre volonté collective de voir ce projet de CHU aboutir.

En ce qui concerne notre groupe, nous soutiendrons le Conseil exécutif qui œuvre de façon déterminée afin de réussir.

Les Corses doivent pouvoir se soigner en Corse.

Avenu bisognu più chè mai d'un centru ospitalieru per a Corsica, un centru ospitaliere universitariu.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Avete a parolla, Eveline GALLONI d'ISTRIA.

Ci hè una seconda dumanda di parolla di u gruppu « Fà populu insemi », ma di sicuru avete a pussibilità di fà la.

**Mme Eveline GALLONI d'ISTRIA**

Merci, Madame la Présidente.

Pour faire écho à ce que vient de dire et de souligner mon collègue Jean-Marc BORRI, nous savons tous à quel point l'implantation d'un CHRU est une nécessité pour la Corse dans le domaine de la recherche, de l'enseignement et de la formation.

Depuis la réouverture de l'Université di Corsica Pasquale Paoli, nous avons toujours voulu, en tant que nationalistes, que chaque étudiant corse puisse poursuivre ses études sur l'île.

C'est incontestable, comme vous l'avez dit, Madame la Conseillère exécutive, l'ouverture de la 1ère année de médecine à Corti s'est accompagnée d'une augmentation de la démographie médicale en Corse.

En établissant un CHRU, nous franchissons indéniablement une nouvelle étape qui sera décisive dans le développement de notre offre de formation. Nous pourrons ainsi permettre à nos futurs médecins de compléter leur premier cycle d'études médicales sans quitter la Corse. Ce sera aussi l'opportunité pour des professeurs et des professionnels de haut-niveau, corses ou non, qui ont fait leur carrière sur le continent ou à l'étranger, de venir former nos médecins.

L'implantation du CHRU aura incontestablement de multiples avantages permettant de valoriser, d'optimiser notre système de santé territoriale, favorisant un accès aux soins plus performants.

Parmi ces avantages, celui notamment de doter nos établissements d'un quota d'internes propres à recouvrir notre territoire ; avantage qui permettra aussi d'élaborer nos propres stratégies territoriales, et enfin, avantage d'ériger comme principe une autonomie de gestion facilitant une plus grande réactivité de toutes les problématiques auxquelles sont confrontés nos médecins généralistes et spécialistes insulaires.

Par ailleurs, cette implantation est la réponse la plus efficace aux problèmes de démographie médicale, ainsi qu'au vieillissement des personnels soignants sur notre île. Ces facteurs convergent à créer un besoin accru en personnel médical et paramédical.

Ce CHRU nous permettrait donc de former sur place la prochaine génération de professionnels de santé dont la Corse a si désespérément besoin.

D'autre part, il faut noter que la création d'unités de formation, d'enseignement et de recherche médicale au sein du CHRU liées à l'Université di Corsica, va permettre d'installer des enseignants chercheurs en médecine au sein de laboratoires de recherche et va concourir à participer à l'attractivité des carrières et de la recherche.

Il va permettre l'installation de cycles d'enseignement médical jusqu'au doctorat.

Vous l'avez compris, pour notre groupe, la mise en place d'un CHRU en Corse s'impose comme une solution des plus pertinentes pour garantir une offre de soins complète, de qualité à laquelle la population corse est en droit de prétendre.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Pierre GHIONGA, dui minuti !

**M. Pierre GHIONGA**

Ancu 30 seconde, Mma a Presidente ! Vi ringraziau.

Aghju da dì chè sò a 100 % per a creazione di issu centru uspitalieru universitariu. Un aghju nisun penseru nant' à a qualità di e cure chì seranu fatte in st'ospitale, ne a qualità di a furmazione di i professionali di saluta.

U mo solu penseru vene quandu vi sentu dî, a nostra cunsigliera esecutiva, ind'è u quadru di l'autunumia vole una spertera di a cumpetenza.

Eu pensu chì s'è a cumpetenza hè sparta incù u Statu, ùn ci serà micca CHU. A sola cundizione per un CHU, ghjè chì a cumpetenza tutale di a salute sia à a Corsica. È pigliu a scumessa, s'o mi sbagliu a mi dicerite in dui o trè anni, o un'annu, s'avemu issu statutu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Quale hè chì vole piglià a parolla ? Josepha, dui minuti !

**Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA**

À ringrazià vi, Mma a Presidente.

Alors bien évidemment, on ne peut que se féliciter aujourd'hui de voir arriver ce rapport, se féliciter parce que c'est une revendication très ancienne que nous avons portée à « Corsica Libera », cela s'inscrivait dans notre programme de 2010. Certains d'ailleurs avaient beaucoup souri et ironisé sur la possibilité de créer un CHU en Corse et sur notre capacité à le faire. Alors, ce n'est pas encore réalisé bien sûr, on a encore du chemin.

C'était également une motion que nous avons portée en 2019 par la voix de Fanfan BENEDETTI, puis ça a été aussi la création d'un collectif qu'il a porté en 2020 en sa qualité de médecin, pas seulement en sa qualité d'élu de « Corsica Libera ». Mais effectivement, c'est un dossier que nous avons et que nous continuons de défendre et depuis longtemps.

Aujourd'hui, il fait l'objet d'une adhésion large.

Il faut aussi saluer l'engagement de beaucoup de médecins, dont, vous l'avez rappelé, Madame la Conseillère exécutive, notamment Laurent Papazian et beaucoup d'autres qui se sont engagés, et ils sont des chevilles ouvrières qui ont été et qui sont toujours, parce que le combat est loin d'être gagné, à nos côtés, et

également la tribune bien évidemment portée par des universitaires qui dit l'évidence.

Vous avez voulu le rappeler, d'abord pourquoi un CHU ?

C'est une évidence pour la Corse, mais ce n'est pas une évidence de l'autre côté de la mer, et je vais y venir. Je crois qu'il faut ici ne pas justement se laisser enfermer, et nous l'avons répété à plusieurs reprises, dans un carcan administratif, dans un chemin administratisant qui va nous enfermer dans des circonvolutions technocratiques et qui va nous éloigner du projet. Et je le dis parce que le projet, on sait où nous voulons aller, nous savons ce que nous voulons en faire, nous savons ce que nous voulons y mettre. Il faut aussi créer et penser l'outil administratif.

Nous, nous avons porté un outil d'assistance publique des hôpitaux corses qui était là-aussi une proposition à caractère administratif, mais aussi d'un portage qui permette la création d'un centre hospitalier universitaire multisite, puisque ça évidemment tout le monde est bien d'accord, et que nous puissions avoir un outil qui maille notre île, qui tire l'ensemble de l'offre médicale, je dirais, vers le haut et qui rééquilibre aussi l'ensemble de la Corse, parce qu'on a parlé tout à l'heure du PRS, mais effectivement, la Plaine orientale, l'Extrême-sud et le rééquilibrage des hôpitaux de Bastia et d'Aiacciu qui ne sont pas du tout antinomiques et bien entendu, Corti. Corti à double titre, parce qu'un centre hospitalier universitaire, c'est bien sûr une université aussi. Vous avez rappelé le rôle de Josette Dall'ava Santucci, sous la présidence d'Antoine Aiello, qui s'était fortement engagé à l'époque pour la 1<sup>ère</sup> année de médecine, et nous traiterons demain de la convention tripartite.

Il y a aussi les années de médecine à venir, la perspective de la recherche fondamentale et appliquée, et aller sur des outils de pointe qui véritablement dotent la Corse d'un outil auquel elle a droit tout simplement.

Et là je vais venir au plan politique et qui va rejoindre la proposition d'une assistance publique des hôpitaux de Corse.

Lorsque Emmanuel Macron est venu en Corse, il était ici, je l'ai écouté sur ce volet, il a eu très largement la plage pour pouvoir évoquer le CHU ; pas un mot ! Je pense que c'est très volontaire. C'est volontaire, puisqu'il a eu le temps d'évoquer un certain nombre d'autres besoins en matière de santé, qui sont réels et avérés.

Je crois qu'il va falloir, et ça fera sourire certains, ce n'est pas grave, comme quand on disait qu'on voulait porter un CHU, il va falloir là-aussi un rapport de force et une mobilisation.



Je crois que ça ne suffira pas de voter dans cet hémicycle. Je crois que l'engagement de tous ceux que nous avons cités ne suffira pas non plus. Je crois que la démonstration, elle sera à faire aussi au travers de mobilisations, au travers de la réactivation notamment des collectifs.

On nous parle beaucoup d'innovation, nous sommes les premiers à vouloir être innovants, parce que quand on pense un pays et ses infrastructures, c'est l'essence même de penser un pays, c'est être innovant pour le faire. Donc évidemment, mais attention que l'innovation ce ne soit pas un peu comme pour l'autonomie, « dites-nous ce que vous voulez, on verra ce qu'on vous donne », parce qu'il faut véritablement que nous soyons déterminés à obtenir un véritable centre hospitalier universitaire pour la Corse. Et cela aussi, ça répond à quelque chose de précis.

Alors on parle beaucoup, et le président de la France l'a fait ici dans sa position d'égalité. Là, ça a été dit tout à l'heure et par d'autres, à l'occasion de d'autres dossiers. S'il y a un domaine ou encore une fois, il y a une rupture d'égalité totale de son point de vue, je me plaçais quelques secondes, c'est très inconfortable de son point de vue, et je ne vais pas y rester longtemps, il y a une rupture d'égalité manifeste. Je veux dire, la rupture d'égalité, elle est dans la rupture d'égalité d'accès aux soins, mais elle est aussi dans le fait que nous ne possédions pas, que la Corse ne possède pas un centre hospitalier universitaire, tout simplement.

Donc je pense que et les démonstrations, bien sûr qu'elles sont importantes, et la volonté politique, elle est déterminante, mais il faudra opposer un rapport de force, qu'il soit politique, mais qu'il soit aussi en fédérant toutes les forces vives de tous ceux qui se sont mobilisés pour qu'un centre hospitalier universitaire en Corse existe, pour le faire exister. Perchè sinnò, s'è n'aspettemu chè a Francia ci dessi ciò chè no vulemu, ch'quellu ch'era qui, ch'hà avutu mille occasione di di veradimente « ok, què u vi demu », mi pare ch'è avemu da passà torn' à una volta accantu.

Allora u vulemu issu centru ospitalieru, dimu cume no u vulemu, dimu chè no u vulemu per a ricerca, pè sviluppà a nostra università, pè sviluppà i nostri medichi ch'è si stallessini in casa soia, ch'elli fessinu ritornu, chè no sviluppessimu una medicina veradimente à l'altezza di ciò ch'è issu populu merita, ma femu ci sente veradimente perchè n'averemu bisognu.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande ? Jean-Martin MONDOLONI.

**M. Jean-Martin MONDOLONI**

Oui, deux minutes en complément de ce qu'a dit Cathy COGNETTI.

Évidemment, on est en adhésion totale avec ce rapport pour les motifs qui touchent au triptyque que vous avez rappelé.

Il y a la recherche naturellement, et ça renforce le rôle de l'université dont je veux saluer le président, c'est très important.

Il y a l'enseignement, et je pense qu'en termes d'attractivité, c'est un signal qui est déterminant.

Et je voudrais finir par le 3<sup>ème</sup> pied du trépied de mon raisonnement, c'est l'offre de soins.

On doit tous avoir conscience que la préoccupation anxiogène la plus forte des Corses aujourd'hui, c'est l'accès aux soins.

Alors, pour les tas de vertus que vous avez égrainées, sur lesquels je ne veux pas revenir, le partenariat public/privé, l'idée qu'évidemment on va éviter les réflexes campanilistes de savoir où va être situé le CHU, etc., je ne reviendrai pas là-dessus. Et je crois que les choses ne sont pas antithétiques ou antinomiques. On peut très bien être pour un CHU, sans déconnecter ce qui doit être finalement la force motrice du CHU, sans déconnecter de l'offre de soins.

La réponse qu'attendent les Corses, c'est un CHU, évidemment. Mais si on a un CHU et qu'il continue de prospérer ici ou là le sentiment, ce n'est parfois pas un désert médical, c'est le sentiment de désert médical, ce qu'évoquait très bien tout à l'heure Paul QUASTANA, ça ne marchera pas.

Donc, je crois qu'il faut à la fois évidemment valider l'idée de la création d'un CHU, mais de ne rien relâcher sur les efforts tendant à dire aux Corses « cet élément est la partie la plus visible et la plus emblématique d'une offre de soins qui doit répondre à chacun ».

De ce point de vue-là, moi je ne sais pas, mon cher Pierre, s'il faut tout transférer à la Collectivité, s'il faut que toute cette offre soit exercée par l'État, moi je n'ai pas d'avis là-dessus. Il ne faut pas, à mon avis, être doctrinaire. Je pense qu'il y a des systèmes de compétences partagées qui fonctionnent bien. Il y a des compétences qui, lorsqu'elles sont partagées entre les collectivités et l'État, fonctionnent bien ; ça dépend du reste souvent en grande partie des personnes. Puis, il y a des choses qui ne fonctionnent pas bien.

Mais je ne pense pas qu'il faut prendre ce sujet-là par la volonté d'avoir un sujet emblématique d'une autonomie accrue, ou inversement d'ailleurs. Moi, je pense qu'il faut le prendre comme la locomotive d'une préoccupation très anxiogène des Corses à laquelle nous avons tous le devoir en responsabilité de répondre.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

D'autres interventions ? Jean-Christophe ANGELINI.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Merci, Madame la Présidente.

Bon, très vite, pareil, on ne va pas alourdir le débat à ce stade, les positions nous semblent convergentes et la nôtre est connue.

Donc, sur le fond, conforter, confirmer tout ce qui a pu être développé par les membres de notre groupe en commission, par d'autres ici de tous horizons, de tous groupes confondus, et tant mieux.

Simplement, deux idées rapides pour aller, Madame la Conseillère, à l'essentiel.

Premier point, nous avons, et je pourrais utiliser cette intervention pour le faire, proposé un amendement, que le Conseil exécutif a sous-amendé, et qui donc vise à préciser les conditions dans lesquelles cette, dirons-nous, PPL a été élaborée. Le Conseil exécutif se propose de préciser le nombre de parlementaires qui se sont associés à cet élan, 70 députés donc du Palais Bourbon, ainsi que de dire qu'ils sont issus de 9 groupes parlementaires sur 10, on est naturellement d'accord.

Le sujet, au-delà de l'origine, et je salue le travail réalisé par Paul-André Colombani, je salue la présence du président Federici, et je crois d'autres représentants de l'ARS, Madame la Directrice et d'autres. Vous avez dit ce qui a été réalisé à l'époque par Josette Dall'Ava Santucci, Josépha l'a dit, le président Antoine Aiello, et bien sûr le travail plus récent conduit par le docteur Fanfan Benedetti, notre estimé collègue.

Reste un point, pour aller très vite à l'essentiel là-aussi, sur la question du site.

L'idée n'est pas, même si on a pu avoir un débat assez dense sur la question bastiaise, ajaccienne ou autres, de rouvrir la boîte de Pandore et un front

polémique sur ce plan, mais tout simplement de préciser que la référence qui est faite donc au chef-lieu de région est conforme à, dirons-nous, la rédaction des textes applicables en l'espèce, puisqu'il s'agit, pour une fois, et quelques esprits taquins pourraient nous le reprocher, non pas de demander à déroger à la règle, mais très exactement de l'utiliser pour dire que nous serions ou que nous sommes le seul territoire à ne pas avoir de CHU et que ce faisant, nous demandons donc à nous conformer, dirons-nous, au droit commun pour être clair et précis.

Donc, l'idée du multisites qui n'exclut naturellement aucune des villes ou régions de Corse, Bastia comme d'autres, ne paraît pas à ce stade, dans une lecture un peu orthodoxe des textes, de bon aloi et pertinente, compte tenu de ce que nous savons donc de l'évolution.

L'idée, c'est donc de revenir à cette précision-là et de nous laisser ensuite, dès lors que nous aurons obtenu et acceptons-en l'augure, le CHU, la possibilité de l'organiser, en liaison bien sûr avec les autorités compétentes, dans le sens et sur les sites que nous désirerons. Mais le préciser à ce stade, alors même que l'un des leviers de notre argumentaire est de nous conformer au droit commun et de dire que sur ce plan, nous serons et que nous sommes les seuls à ne pas y être reconnus, pourrait être contrarié.

C'est donc ces deux éléments là que je voulais préciser.

Vous dire l'esprit et la lettre de l'amendement, vous dire que nous acceptons le sous-amendement proposé par le Conseil exécutif, et enfin, que cette référence au chef-lieu et pas un CHU multisites sur lequel nous aurons l'occasion de revenir, nous paraît plus pertinente au regard de ce qu'est le droit et de ce qu'a voulu le législateur en la matière.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. D'autres interventions. Don-Jo LUCCIONI.

**M. Don Joseph LUCCIONI**

À ringrazià vi, Cara Prisententi.

Chers collègues,

Je ne voudrais pas allonger les débats qui sont riches, qui ont été riches. Simplement, ce matin, mon collègue et ami Romain COLONNA parlait d'une anomalie, s'agissant notamment de la centrale du Vaziu. Là, on pourrait parler

bien sûr, comme dans tant d'autres domaines en Corse malheureusement, des domaines stratégiques, d'une anomalie et d'un anachronisme au niveau sanitaire, politique, économique et social. Parce que c'est de ça dont il s'agit, puisqu'on a une problématique qui touche essentiellement la santé, mais qui renvoie à des enjeux multiples, notamment autour de la formation, de la recherche, de l'offre de soins et de l'égalité. Josépha en parlait, on nous oppose souvent dans cette République, l'égalitarisme de la loi, quand il s'agit de l'égalité de droit et de l'égalité de fait, on constate qu'il y a une forme d'asymétrie dans le traitement de la Corse.

Donc, il y a une situation qui est une situation d'injustice. Il y a une situation d'injustice, comme on l'a toujours fait, la famille nationaliste, la Corse en général, il faut répondre par une réparation, et en ce sens, notre groupe « Fà populu in seme », ça a été dit précédemment par Eveline et Jean-Marc, tient à souligner l'implication, le travail du Conseil exécutif de Corse, à vous en remercier, le travail de la Collectivité de Corse de façon générale.

Mais, au-delà de la Collectivité de Corse, on a ici un projet qui est fédérateur, rassembleur pour notre pays, pour notre peuple, puisque ça a été rappelé, il y a des professionnels de la santé qui se sont investis, il y a un travail énorme qui a été fait, notamment en termes de revendication par les syndicats étudiants à Corti, il y a bien sûr les instances consultatives, le CESEC, l'Assemblée di a Giuventù, un certain nombre de collègues et anciens collègues de cet hémicycle qui ont planché sur le sujet. Et donc, on a ici un projet qui est transpartisan, qui est consensuel, et on note une convergence nationale sur ce sujet qui est un sujet de construction nationale, mais aussi un sujet qui vise à répondre concrètement, avec efficacité, à des préoccupations et à des préoccupations quotidiennes de notre peuple, à commencer par le droit d'accéder à la santé qui est un service public essentiel et fondamental.

Ceci étant, Madame la Présidente, ce qu'on veut dire à « Fà populu in seme », et ça a été partagé, c'est que le CHU, c'est un processus finalement aussi. On parle souvent de processus en ce moment, processus d'autonomie. Le CHU, il y a une construction qui est engagée, on va poser des jalons, on est sur du temps moyen, voire du temps long. Il faut l'avoir à l'esprit, on n'y est pas encore, mais en tout cas une perspective qui est tracée, et ça c'est positif. C'est positif pour plein de raisons. Elles ont été mentionnées, elles figurent dans le rapport. Il y a un travail considérable qui a été réalisé.

Mais, de la même façon qu'on est très clair sur la solution politique globale qu'on appelle de nos vœux pour ce pays et sur le statut d'autonomie qui a été voté et consacré ici le 5 juillet dernier, on est très clair aussi sur le CHU. Il ne peut pas y avoir d'autonomie pour la Corse sans pouvoir législatif, c'est clair, il

ne peut pas y avoir non plus d'autonomie sans CHU pour ce pays, et notamment pour son peuple et sa jeunesse.

Quelques enjeux qui sont essentiels.

On a un tableau qui est dressé s'agissant de la société corse : un vieillissement de la population, des flux démographiques dont on a tendance à parler essentiellement, et c'est normal, d'un point de vue entrant, 5 à 6 000 personnes qui rentrent chaque année, avec les problématiques que cela peut poser en termes d'équilibre sociétal, culturel, économique et autres. Mais il y a aussi une réalité, et c'est le benjamin à l'Assemblée de Corse qui le dit ici, mais c'est connu de tous, c'est qu'il y a aussi une fuite malgré la présence de l'université, parce que le CHU est à la santé, ce que l'université de Corse est à l'enseignement supérieur et à l'éducation. Et en l'absence de CHU, on voit souvent un certain nombre d'étudiants corses qui, par le manque d'offres en Corse en matière médicale, s'expatrient, s'exilent et parfois par manque de filières, de plateaux techniques performants ne reviennent pas en Corse.

Donc, ça aussi, hè una primura maiò pà a Corsica, pà u so populu è pà a noscia giuventù.

Tandu vuliami ringrazià vi. Saremi à fianc' à vo pà purtà issu prugettu. Di modu generali, u populu corsu sarà à fianc' à a Cullettività, è di modu generali issu prugettu, ùn hè micca solu quiddu di a Cullettività, hè quiddu di a Corsica, di i Corsi, è ci tocca à custruisca, noi Corsi, un CHU pà a Corsica. Ci hè u travagliu chì hè fattu in l'istituzioni, ci serà forse un travagliu à fà incù a sucietà, hè dighjà fattu è ci hà da vulè à cuntinuà lu. È no saremu à fianc' à vo pà strappà dinò s'accordu di u Guvernu pà fà issu CHU ch'ùn si pò micca cuncipiscia una Corsica nazione dumani autonuma o altra, senza un'offerta medica di qualità incù un CHU.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? M. BORRI.

**M. Jean-Marc BORRI**

Simplement deux mots.

Je voudrais simplement préciser que ce qui fait justement l'originalité et le modèle innovant de ce CHU, c'est justement, en tout cas le travail qui a été fait a abouti à ces conclusions, qu'il sera multisite.

Donc, c'est un modèle innovant. C'est cela qui est salué d'ailleurs par les 35 professeurs dans la tribune sur le Corse Matin. Et je pense que c'est ça aussi le gage de la réussite de ce CHU. C'est un modèle qui est en rupture avec le modèle qui existe déjà depuis très longtemps sur le continent et qui est en train de montrer ses limites, qui montre ses limites depuis déjà maintenant peut-être trois décennies.

Voilà, je voulais simplement dire ça.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien, donc j'avais prévu de m'exprimer longuement, mais je vais être brève.

En synthèse, donc, il est dit par tout le monde que le CHU est un projet emblématique et je rajouterai que, dans toutes les sociétés, ce type d'infrastructure de santé, d'offres de santé, traduit aussi un certain niveau de développement, un niveau de qualité de vie, de responsabilisation aussi, comme le fut le projet de l'Université de Corse et l'ouverture de l'Université de Corse il y a 42 ans jour pour jour aujourd'hui, puisque c'est l'anniversaire de l'université aujourd'hui. Ça, c'est la première chose.

Comme le fut aussi la responsabilisation que fut celle de certains de nos pionniers lorsqu'ils créèrent Air Corsica, comme ce fut le cas aussi lorsqu'il y eut la création de la 1<sup>ère</sup> année de médecine.

Et je crois que dans la vie d'une société, d'un peuple, ce sont des projets qui, de manière transpartisane, permettent aussi de lever un certain nombre de réticences, de lever un certain nombre de freins, d'autocensure que nous mettons, nous, les uns et les autres, en place, comme ça, parce que c'est un héritage de l'histoire, c'est un héritage aussi de la relation que nous avons avec la République.

Donc, il est important que nous puissions travailler tous ensemble sur ce sujet.

Un mot quand même d'amitié et même d'affection pour François BENEDETTI, qui a été le premier à croire en ce projet.

Du point de vue des opportunités, et je crois que tout le monde a rappelé quelle était l'importance et quels étaient les facteurs d'opportunité pour la création de ce centre hospitalier universitaire.

Je rappelle que nous avons 340 000 habitants, 26 000 personnes qui partent tous les ans, mais nous avons aussi, personne ne le dit, on ne le fait pas,

on ne fait pas un CHU pour des touristes, mais il y a quand même 3 millions de personnes qui nous visitent aussi et qui pendant 6 mois sont ici, et qui sont présentes sur le territoire et des fois ont besoin de soins également.

Donc, c'est important aussi de rappeler que sur les 26 000 personnes qui partent, il y a des personnes âgées, il y en aura de plus en plus, bien évidemment, et des personnes qui ont un niveau de précarité très élevé. Et qu'à chaque fois qu'on part sur le continent, ce sont des frais, ça a été évoqué en commission notamment.

Du point de vue de la méthode, la méthode, elle est originale, ça a été souligné : multisite, partenariat public/privé, articulations autour de l'offre de soins existante, mais aussi de l'offre de recherche et d'enseignement qui existe déjà à l'université de Corse. Cela signifie donc qu'il y aura tout un écosystème dans le domaine de l'offre de soins qui est à repenser, qui va être densifiée, qui va produire des externalités positives. Et cette logique donc de filière, elle va produire des effets au-delà du domaine de la santé, mais aussi du point de vue économique, avec des effets d'entraînement du point de vue de nouvelles entreprises dans le service de la santé et bien évidemment aussi des emplois nouveaux.

Donc, je crois qu'il y a une création de valeur ajoutée multidimensionnelle qui est à attendre et pour évidemment toutes ces raisons-là, je souhaite vivement que la dynamique impulsée et portée aujourd'hui par le Conseil exécutif de Corse, et la conseillère bien évidemment en particulier, puisse aboutir le plus rapidement possible, en restant évidemment très, très vigilant sur tous les écueils qui peuvent apparaître.

Donc, merci beaucoup à tous pour ce très beau débat.

Avant de rendre la parole à la conseillère exécutive et ensuite de procéder au vote, nous allons faire une petite suspension de séance à la demande d'ailleurs de l'Exécutif.

Voilà petite suspension de séance, merci.

**La séance est suspendue à 17 h 10 et reprise à 18 h 10.**



**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

S'il-vous plaît reprenez vos places. Ripigliate e vostre piazze.

Donc, il semblerait que suite à une proposition d'amendement du groupe « Avanzemu » et d'un échange avec la conseillère exécutive, un accord ait été trouvé par le biais d'un sous- amendement, dont nous n'avons pas encore la version écrite.

Donc, est-ce que les services peuvent m'indiquer si l'amendement a été transmis par écrit ? Pas encore. Je vous en prie, Madame la Conseillère.

**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente. En attendant, je peux présenter le premier amendement ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Vous pouvez.

**Mme Bianca FAZI**

Donc, il s'agit d'un amendement qui modifie le projet de délibération pourtant trajectoire vers la création du CHU de Corse.

Il est ajouté le visa suivant : « Vu la délibération 2021/079/AC de l'Assemblée de Corse, prenant acte du rapport de synthèse des travaux de la commission des politiques de santé : création d'un centre hospitalier universitaire, CHU, en Corse à l'horizon 2030 ».

Ça été demandé par la présidente de la commission « santé ».

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, c'est effectivement une demande de la commission santé. Ça, c'est le premier.

Ensuite, l'amendement de « Avanzemu », est-ce qu'il a été transmis ? Donc, s'il vous plaît, Madame la Conseillère exécutive, nous avons l'amendement du groupe « Avanzemu » qui pourra être présenté bien sûr, mais vous aviez fait une proposition de sous-amendement. Nous n'avons pas le nouveau sous-amendement. En fait, il faudrait envoyer les amendements et les sous-

amendements à tout le monde, s'il vous plaît, à tous les membres. Et, je voudrais bien en avoir une version papier. Merci.

Bien, si vous êtes prêts, on reprend l'examen des amendements et des sous-amendements.

Donc, le premier amendement a été présenté par la conseillère exécutive, c'était une demande de la commission des politiques de santé. Il s'agit de rajouter un visa qui fait référence à la délibération de l'Assemblée de Corse et qui viendra se positionner dans le texte après le troisième visa, premier visa sur le code général des collectivités, puis ensuite il y a deux délibérations, et donc il y aura un visa qui viendra s'insérer en référence au rapport des travaux de la commission de santé.

Sur cet amendement 1, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**L'amendement de l'exécutif est adopté à l'unanimité.**

Nous passons maintenant à l'examen de l'amendement déposé par « Avanzemu ».

Vous pouvez vous exprimer sur cet amendement.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Non, ce n'est pas utile. Il s'agit simplement d'acter la proposition, la PPL, telle qu'inspirée et rédigée par le député Paul-André Colombani, avec les 70 parlementaires de l'Assemblée nationale issus de 9 groupes sur les 10. Et l'idée est d'ajouter en pièce jointe, la PPL.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je me tourne vers l'exécutif, vous avez un amendement qui est composé aussi initialement de trois éléments : il y a le visa, l'article et l'annexe. D'accord ?

Donc maintenant je me tourne vers l'exécutif qui doit nous faire part effectivement des sous-amendements qu'il souhaite voir voter. Je vous en prie.

**Mme Bianca FAZI**

Nous proposons donc un sous-amendement : rajouter à l'amendement de « Avanzemu » la phrase suivante : « étant entendu que le projet porté par la Collectivité de Corse ne prévoit pas une localisation dans le chef-lieu, mais le

modèle innovant d'un CHU multisites, intégrant les centres hospitaliers d'Aiacciu et de Bastia, les hôpitaux de proximité, les structures privées et une gouvernance publique privée dans le cadre d'une expérimentation ».

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc voilà le sous-amendement présenté par l'exécutif. Est-ce que cela vous convient ?

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Le député Colombani maintient une forme de réserve sur l'idée de supprimer toute référence au chef-lieu. Mais dès lors qu'on insiste et qu'on précise les termes d'expérimentation, qu'on joint la PPL au titre des pièces jointes et qu'on évoque un modèle innovant, etc., porté par la Collectivité de Corse, pour notre part a priori, il n'y a pas de difficulté.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Et préciser que c'est dans le cadre d'une expérimentation.

Parfait, ça rappelle, il y a plus de 42 ans, les discussions sur l'implantation de l'université de Corse.

Voilà pour le sous-amendement. On va d'abord voter le sous-amendement et ensuite l'amendement, puis enfin le rapport amendé par le premier amendement et l'amendement sous-amendé.

Donc, je soumetts à votre approbation le sous-amendement de l'exécutif à l'amendement du groupe « Avanzemu ».

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Le sous-amendement proposé par l'exécutif, est adopté.**

Je propose maintenant au vote l'amendement du groupe « Avanzemu » ainsi sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**L'amendement du groupe Avanzemu, ainsi sous-amendé par l'exécutif, est adopté.**

Je sou mets maintenant au vote ce rapport sur la trajectoire relative à la création d'un CHU en Corse, ainsi amendé et sous-amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est pour ?

**Donc, le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Bravo ! Merci beaucoup, Madame la Conseillère.

Merci à tous pour vos efforts de convergence.

Il reste à la conseillère exécutive un rapport.

**Raportu n° 267 : Avisu nantu à a parte rilativa à a Corsica in u quattru di a Strategia naziunale di a salute 2023-2033**

**Rapport n° 267 : Avis sur le volet relatif à la Corse dans le cadre de la Stratégie nationale de santé 2023-2033.**

**Mme Bianca FAZI**

Ce rapport qui vous est proposé concerne l'avis de l'Assemblée sollicité par le préfet de Corse sur la stratégie nationale de santé. Autrement dit, ça concerne un document qui est élaboré au niveau national par le ministre de la Santé, non pas par l'ARS, après avoir consulté différents acteurs dont le Haut Conseil à la santé, publics et professionnels de santé, les associations, les experts, etc.

Il définit les grandes orientations, les priorités de la politique de santé et décline un volet corse sur lequel il vous est proposé de vous prononcer.

Je rappelle ici que le volet corse existe à la suite de la mobilisation des services de la Collectivité qui ont œuvré pour que nous conservions un volet spécifique à la Corse, sinon nous étions rattachés à la région PACA.

Le document présenté reconnaît également, dès son introduction, je cite : que ce système de santé est à bout de souffle.

Aussi dans le cadre des prérogatives que sont celles de votre Assemblée, vous devez vous prononcer sur cette stratégie nationale qui fixe pour

les 10 prochaines années, 10 ans, le cap, je cite : pour l'ensemble des acteurs de santé.

Cette stratégie repose sur le concept One Health que vous connaissez pour avoir voté en avril 2022 un rapport stratégique du président du Conseil exécutif basé sur le One Health. Cette approche vise à concevoir la santé de manière globale, une seule santé.

Le volet corse rappelle en introduction que l'ensemble des objectifs identifiés par la stratégie nationale de santé s'applique à la Corse et qu'une attention particulière est portée à l'accessibilité, la prévention, le virage ambulatoire et la prise en compte du vieillissement de la population.

Il est indiqué que les adaptations opérationnelles seront soutenues pour tenir compte des contraintes liées au statut d'île-montagne, chrono-distances, moyens de transport, la rareté des ressources notamment des filières régionales, dont des filières hyperspécialisées et hospitalo-universitaires, au vieillissement de la population, à la forte précarité et au solde migratoire positif.

Or, malgré la prise en compte de ces éléments, force est de constater que leur mission en termes d'offre de santé pour la Corse n'y est pas. Nous avons un retard structurel en matière d'équipements de santé, c'est un fait. Nous attendons la prise en compte dans ce domaine de nos demandes, à savoir, on l'a déjà évoqué tout à l'heure, le maintien de la maternité de Portivechju, un nouvel hôpital pour Bastia, un CHU de Corse.

Même si sur ces deux derniers points, nous avons eu des informations rassurantes, il n'empêche que le document en l'état l'ignore. Là-aussi, en l'absence de ses fondamentaux absolument indispensables pour l'avenir de notre système de santé et compte tenu du fait que cette stratégie est actée pour une longue durée, 10 ans, qui englobera les deux prochains PRS, notre avis est défavorable. L'avis du CESEC également a été sollicité sur ce rapport. Je note qu'il prend acte du rapport présenté et s'associe à nos conclusions.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi.

Alors rapport de la commission des politiques de santé sur cette stratégie nationale. Monsieur Borri, vous avez la parole.

**M. Jean-Marc BORRI**

À ringrazià vi, Madama a Presidente.

Ce rapport a été présenté par M. Dominique ARRIGHI, chargé de mission stratégie de la santé.

Mme Vannina LE BOMIN a indiqué être défavorable à ce document et explicité qu'après lecture elle avait été frappée par l'incohérence entre les écrits sur le bien prendre en charge la santé des femmes et la bataille qui avait dû être menée pour la maternité de Porto-Vecchio.

Elle a souligné que l'offre de soins gynécologiques était insuffisante et voire déficiente dès lors où il est avéré que certains obstétriciens n'acceptaient plus de nouvelles patientes.

Mme Le Bomin a pointé toutes les addictions qui n'avaient pas été ciblées comme celles des jeunes aux jeux de hasards ou aux jeux vidéo. Problématique très importante et primordiale pour la jeunesse Corse.

Concernant la SNS (Stratégie Nationale de Santé) Mme Danielle ANTONINI a précisé que des travaux s'étaient déroulés entre les mois de novembre et mars, date à laquelle le volet spécifique à la Corse avait été présenté et débattu lors de l'assemblée plénière de la CNS (conférence nationale de santé).

Mme Antonini a souhaité faire part d'une réflexion en tant que Présidente de la CRSA et a souligné que ce document avait pour objectif de faire remonter les demandes fortes des professionnels de santé, le volet spécifique à la Corse n'était que la photographie des remontées des acteurs concernés qu'ils soient directeurs d'établissements, administratifs, médecins, infirmières, maires ou présidents d'EPCI.

Mme Muriel FAGNI a souligné que ce document se devait d'enrichir le PRS.

Mme Danielle ANTONINI a réitéré la nécessité d'un travail collaboratif afin d'optimiser l'adéquation entre les demandes formulées par les acteurs de terrain et les offres.

Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA a estimé que ces réunions de concertation étaient très pyramidales et qu'il était très difficile de se faire entendre.

De même elle a considéré que la participation des acteurs de la santé n'était pas très effective.

La commission a émis un avis favorable à l'avis défavorable du conseil exécutif. Non-participation du groupe « Un soffiu novu ».

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi. Il y a aussi un avis du CESEC.

Donc, la parole est à celui qui la veut. Je vous en prie, allez-y, donc pour Un soffiu novu.

**Mme Santa DUVAL**

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Madame la Présidente, avant d'intervenir sur le rapport, j'aimerais avoir une pensée particulière pour Monsieur Jean Pajanaccia, décédé la semaine dernière, qui a été le président de la Communauté des communes du Sartenais-Valinco-Taravo et adjoint à la mairie d'Olmeto. Acteur engagé au sein de notre territoire pendant de nombreuses années et avec lequel j'échangeais régulièrement sur les questions de santé, considérant que c'était la préoccupation principale des Corses. Je tenais à lui rendre ce petit hommage.

Madame la Conseillère exécutive, Mesdames et Messieurs les conseillers territoriaux, la stratégie nationale de santé et le PRS sont nécessairement liés.

Le volet corse comprend deux axes.

Le premier porte sur l'offre permanente, sur les addictions, le dépistage des cancers, le renforcement au premier recours dans le rural, la prise en charge ambulatoire et hospitalière et bien d'autres.

Le second s'attache à assumer les changements liés aux saisons, suppléance locale en cas de tension ou crise sanitaire, anticipation, etc.

Vous considérez dans votre rapport que le compte n'y est pas, notamment en termes d'équipements, en exemple la maternité de Porto-Vecchio ou bien l'absence d'indication allant dans le sens d'un nouvel hôpital à Bastia. Deux annonces effectuées par le Président Macron lors de de son déplacement dans cette même Assemblée et que l'on est loin encore de l'attente de créer un CHU, d'où l'avis défavorable émis dans la délibération.

En fin de rapport, il est évoqué un transfert progressif des compétences de santé dans le cadre de l'autonomie. Un point que nous ne partageons pas, vous vous en doutez bien, et qui pèse dans notre position de vote.

Puisqu'on est sur la stratégie de santé en Corse et sur le manque d'équipements, je voudrais dire un mot. J'ai participé aux travaux à la commission de politique de santé sur l'obésité concernant le fait qu'en Corse, l'offre de soins et de prise en charge est incomplète. Nous sommes la seule région à ne pas disposer d'un CSO, centre spécialisé de l'obésité, qui suit les personnes concernées en trois temps avec un accompagnement à tous les niveaux, que ce soit médical et psychologique. Le centre d'Ocana est une première étape que l'on ne peut que saluer, tout comme le dispositif retrouve un cap. Je pense que nous devrions optimiser ces dispositifs déjà existants et en renforcer des actions.

C'est là aussi que l'on voit le besoin avéré en infrastructures de santé et le nécessaire accompagnement de l'ARS et de l'État pour parvenir à un niveau d'équipement satisfaisant en termes d'accès aux soins.

Madame la Conseillère, pensez-vous que nous sommes en mesure d'assumer la compétence santé lorsque l'on voit tout ce qui nous manque encore actuellement ?

Pour en finir sur le volet obésité, quid de l'ORS qui peut avoir une dimension statistique, même si je sais que la Collectivité privilégie de se concentrer sur l'activité du registre des cancers, ce que je comprends tout à fait et que je valide, mais rien n'interdit que l'on puisse confier des missions supplémentaires à cet observatoire.

À ringrazià vi.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci pour cette intervention. Evidemment, on s'associe à l'hommage que vous venez d'émettre à l'endroit de Monsieur Pajanaccia, bien sûr.

Qui d'autre souhaite intervenir sur cette stratégie nationale de santé ?  
Personne.

Alors, je repasse la parole à la conseillère.



**Mme Bianca FAZI**

À ringrazià vi.

Oui, Madame la Conseillère, je tiens bien compte de vos remarques.

Effectivement, un centre sur l'obésité mais pas que, j'ai envie de vous dire. Et oui, même en ayant l'autonomie, bien sûr qu'on peut développer parce que justement on n'a pas à attendre que ça descende de Paris, mais qu'on peut, c'est ce que je vous disais quand j'ai cité la crise sanitaire, on a montré qu'on était capables non seulement d'innover mais d'être réactifs. Et on connaît nos territoires et on sait ce qui peut être adapté à nos besoins. Donc oui, je vous confirme que ça peut être tout à fait dans le cas de l'autonomie.

Après c'est à discuter, effectivement on n'en est pas encore là au niveau de la santé, mais tout à fait. Et ce qui est dommage dans ce genre de stratégie, c'est difficile parce que déjà on n'avait pas le volet corse, donc effectivement ça été très difficile et en tout cas, certaines structures majeures telles qu'un centre hospitalier à Bastia et un CHU n'étaient pas nommés, donc c'était vraiment difficile de faire un vote favorable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci Madame la Conseillère.

Donc nous pouvons désormais passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Un soffiu novu ». Qui ne participe pas ? Pierre Ghionga, « Avanzemu ». Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE.**

Donc le bloc « santé » est terminé jusqu'à la prochaine commission permanente parce qu'il y a beaucoup, beaucoup de dossiers systématiquement qui relèvent de vos compétences, Madame la Conseillère. Merci aux services qui vous accompagnaient aussi.

On fait quelques mouvements respiratoires et nous attaquons, s'il vous plait, l'ensemble des dossiers relatifs au budget supplémentaire. Nous avons, ce qui est bien normal en cette période, quatre rapports à examiner : la Convention, relative à l'expérimentation du compte financier unique, le CFU ; le budget supplémentaire du laboratoire d'analyse du Cismonte ; celui du Pumonte et bien sûr le budget supplémentaire.

En l'absence du Président Simeoni, c'est Alex Vinciguerra, président de l'ADEC, qui va plancher, si j'ose dire. Donc, nous allons débiter tout de suite par le premier rapport si vous le voulez bien.

**M. Alex VINCIGUERRA**

On commence par le budget supplémentaire, Madame la Présidente, vous voulez bien ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, sauf que je me pose juste une question, est-ce qu'il ne faut pas d'abord voter les budgets satellites ? Non, après.

D'accord. A chaque fois j'oublie. Très bien alors on y va.

**BUGETTU-FINANZE-FISCALITÀ / BUDGET-FINANCES-FISCALITÉ**

**Raportu n° 270 : Bugettu supplementare di a Cullettività di Corsica per l'esersiziu 2023**

**Rapport n° 270 : Budget supplémentaire de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023**

**M. Alex VINCIGUERRA**

Madama a Presidente, cari tutti, care tutte, prima di tuttu vulerebbe rimentà à tutti chì u bugettu supplementariu ùn hè ch'una decisione mudificativa chì hà per scopu principale di ripiglià i resultati cunstatati à u contu amministrativu di l'annata passata. È vi n'arricurdate chì sti resultati sò boni.

Notre session de juin constatait près de 21 M€ de solde de résultat pour l'année 2022.

Lors du vote qui interviendra tout à l'heure, vous serez amenés à vous prononcer sur l'affectation de ce résultat de fonctionnement de 2022, qui viendra couvrir les besoins en section d'investissement pour 2023.

Souvenez-vous aussi de notre engagement de ne pas augmenter l'encours de la dette. Pour mémoire, le total du budget prévisionnel s'élevait à près de 2 milliards et son équilibre s'établissait avec un emprunt de 99 M€.

Nous avons maintenu en cette fin d'année, malgré les vents contraires de l'inflation et de la hausse des taux, un encours de la dette inférieur à un milliard, inférieur à un milliard !

Notons qu'avec une durée de vie moyenne de nos prêts qui avoisine les 10 ans, notre encours nous laisse, selon l'opportunité des courbes de taux, une réelle possibilité de réaménagement.

Cet exercice du budget supplémentaire nous permet aussi de réaliser un acte important dans la bonne gestion budgétaire, toiletter des autorisations de programme pour près de 80 M€, c'est important, et puis aussi des autorisations d'engagement pour près de 13 M€.

Donc, en affichant une prévision la plus précise possible d'autorisations budgétaires, nous consacrons le pilotage financier de la CdC et de ses agences et offices.

Enfin, si vous adoptez cette proposition de BS, vous nous permettez d'équilibrer les dépenses et les recettes à hauteur de 167 M€ supplémentaires, ce qui porte pour 2023 le montant total du budget à 2,61 milliards d'euros, soit une hausse de 8,11 % par rapport au budget primitif. Pour mémoire, en 2022, il s'établissait à 2,127 milliards d'euros.

Vous nous permettrez aussi, si vous validez ce budget, d'inscrire de nouvelles dépenses réelles de fonctionnement à hauteur de 16 M€, soit une évolution de 1,62 % par rapport au budget primitif 2023.

Ces dépenses réelles de fonctionnement, dans cette période de précarité croissante, concernent principalement le secteur de la santé et de l'action sociale avec 5 millions de dépenses supplémentaires. Nous allons renforcer le programme de prestations et de compensations de handicaps, le financement des établissements médicosociaux. Nous allons aussi revaloriser les salaires des 2 500 salariés de l'aide à domicile, soit 245 euros par mois.

Enfin, nous allons augmenter le paquet RSA de 1,612 M€, les aides alimentaires, l'aide sociale à l'enfance, qui seront revalorisées.

Nous sommes aussi impactés, et nous devons le constater, par la hausse des salaires de la fonction publique. Ainsi, nous consacrerons plus de 4 M€ supplémentaires aux RH.

Enfin, si vous nous suivez, vous nous autoriserez l'inscription de nouvelles dépenses réelles d'investissement pour plus de 16 M€, soit une évolution de près de 4 % par rapport au BP 2023.

Ces dépenses portent essentiellement sur le secteur des transports, principalement sur la voirie, sur le soutien des communes. Nous allons aussi verser la subvention d'équipement au syndicat de l'énergie pour 2,8 M€.

Ce budget, enfin, est également l'occasion de réajuster les recettes fiscales et sectorielles. En effet, les inscriptions réalisées au BP 2023 concernant la fiscalité ont été estimées avec prudence, compte tenu du contexte économique incertain de la fin de l'année 2022. Ce réajustement permet ainsi une inscription de l'ordre de 6,9 M€ de recettes de fonctionnement, dont 6,5 millions au titre de la fiscalité directe et indirecte et un peu moins de 500 000 € au titre de recettes sectorielles qui restent globalement stables.

Revenons sur la fiscalité directe et indirecte qui est en croissance par rapport à nos prévisions, croissance donc de 6,5 millions, soit une hausse de 0,89 % par rapport au BP.

Si nous examinons les principaux secteurs de cette fiscalité indirecte, on s'aperçoit que la TICPE augmente de 3,5 millions. Cette augmentation est principalement imputable à l'afflux touristique de la saison 2022.

La taxe sur les droits de consommation sur les tabacs, nous en parlerons demain, augmente de 3 M€. Le budget 2023 anticipait une baisse de cette recette par rapport à 2022. Mais en raison de la hausse des prix et d'une consommation persistante et malheureuse de tabac, celle-ci n'a pas été ressentie dans les encaissements de début d'année.

Nous avons aussi l'attribution du Fonds national de péréquation DMTO, qui augmente de 1,3 M€, le volume national des DMTO a augmenté en 2022, ce qui nous permet de réévaluer cette recette.

Et puis nous avons une fraction de compensation de TVA pour la CVAE qui a augmenté de 1 million.

Notons aussi, en termes de recettes, la reprise de provisions et de dépréciations à hauteur de 3,8 M€ et déplorons que malgré l'inflation, les dotations de l'État restent désespérément stables.

Je voudrais insister, je l'ai fait en introduction, mais je voudrais préciser le travail de toilettage des autorisations de programme. Je voulais préciser aussi que d'autres autorisations de programme vous sont proposées pour 14 M€, 10,4 millions dans le secteur de la santé, notamment sur l'Ehpad Eugénie et sur Pietrapola, 7,5 millions sur les transports avec 4,6 millions sur les routes et 2,5 millions sur les ports et aéroports.

Sur les nouvelles autorisations d'engagement, les inscriptions concernent principalement les transports pour un montant de 10 M€, dont 9,2 millions consacrés au futur EPIC des chemins de fer.

Les moyens généraux, avec principalement la couverture du nouveau marché d'assurance de la CdC, sera couverte dans les AE à hauteur de 6,7 M€.

Donc en synthèse, ce budget supplémentaire reste dans la droite ligne des exercices budgétaires précédents. Il consiste à maintenir un haut niveau d'investissement par la maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Il vous est donc proposé de bien vouloir inscrire en excédent de fonctionnement reporté la somme de 20 832 253,92 € ; d'affecter l'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement pour un montant de 118 829 259,77 € inscrit au compte 1068 du chapitre 922 ; d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2023 arrêté à 167 248 448,95 € en dépenses et en

recettes ; d'adopter le montant des autorisations de programme ouvertes sur la section d'investissement s'élevant à moins 80 131 762,27 € et un montant des autorisations d'engagement de moins 13 267 266,05 € pour le toilettage et d'adopter le montant des autorisations de programme ouvertes sur la section d'investissement s'élevant à 14 685 525 € et un montant des autorisations d'engagement s'élevant de 13 531 205 € pour le budget supplémentaire 2023.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi, o Sgiò Cunsiglieru esecutivu.

Ci hè un avisu di u CESEC è ci hè un raportu i a cummissione di e finanze.

Allora u raportu di a cummissione di e finanze, ghjè Joseph Savelli chì l'hà da prisintà.

**M. Joseph SAVELLI**

À ringrazià vi.

Faisant remarquer que les recettes de la collectivité issues de la fiscalité, étaient moitiés moindres que celles perçues par les autres régions, conséquence notamment des différentes dérogations fiscales dont bénéficie la Corse, M. Jean-Michel SAVELLI a fait observer que cela permettait tout de même de réduire les coûts à la consommation.

Par ailleurs, revenant sur l'observation de M. Alex VINCIGUERRA, selon laquelle le montant de la Dotation de Continuité Territoriale serait insuffisant, il s'est interrogé de savoir, si en l'absence de participation supplémentaire de l'Etat, la différence ferait l'objet d'une prise en charge sur le budget de la Collectivité de Corse.

Sur la première remarque, M. Alex VINCIGUERRA, Conseiller exécutif et Président de l'ADEC, a indiqué qu'il était nécessaire de distinguer la fiscalité réattribuée à la région, à savoir 33 % de la TVA ; des avantages fiscaux qui représentent environ 400 millions d'euros.

Concernant l'observation sur la DCT, il a indiqué qu'elle relevait d'une opération souhaitée par l'Etat afin d'équilibrer le domaine des transports en Corse et qu'à ce titre, il n'était pas opportun que la Collectivité de Corse compense les surcoûts liés aux transports autrement que dans l'enveloppe de la DCT.

Indiquant que si la DCT ne venait couvrir que le coût des transports, évalué à environ 200 millions d'euros, M. Xavier LACOMBE a fait observer qu'il ne subsisterait plus aucun reliquat qui pourrait être affecté aux investissements.

En réponse M. Alex VINCIGUERRA, a rappelé que la DCT était essentiellement prévue pour permettre de compenser le coût des transports. Néanmoins, il a précisé qu'elle comprenait également l'ensemble du fonctionnement de l'Office des Transports et des reliquats qui pouvaient être utilisés pour des investissements.

Aussi, précisant que les résultats des négociations avec les compagnies aériennes n'étant pas connues, il a indiqué qu'il était prématuré de parler de la future DCT et de son utilisation.

Cela étant, il a à nouveau fait observer qu'il n'était pas envisageable que la Collectivité de Corse puisse se substituer à l'Etat sur une compensation financière qui serait supérieure à celle effectivement perçue.

Revenant sur l'absence de reliquat et sur la nécessité d'opérer dans les années à venir des investissements dans les domaines portuaires et aéroportuaires, tels que mentionnés dans le rapport de la Chambre Régionale des Comptes, M. Xavier LACOMBE s'est interrogé sur les leviers envisagés pour y parvenir et précisé qu'à défaut, une dégradation des structures existantes serait inévitable.

En réponse, M. Alex VINCIGUERRA a rappelé que la volonté était de maintenir un niveau d'investissement à hauteur de 350 millions d'euros, soit à un niveau d'investissement plus élevé que celui des 3 ex. collectivités.

Aussi, faisant observer que les constantes financières et les ratios de la collectivité étaient satisfaisants, il a précisé que l'enjeu était d'opérer des arbitrages et de définir les priorités, tant au niveau des investissements que du fonctionnement.

Sur ces observations, le Président Louis POZZO DI BORGO, est intervenu pour apporter quelques précisions.

Rappelant que les reliquats issus de la DCT étaient le fruit de la bonne gestion de l'OTC, il a indiqué que cela avait permis par le passé, d'utiliser ces fonds dans le cadre d'investissements.

Aujourd'hui, il a fait observer que cette absence de reliquat relevait de différents facteurs et notamment d'une conjoncture internationale ayant conduit à une augmentation du coût des transports, mais en aucun cas d'une mauvaise gestion.

Par ailleurs, sur l'observation de M. Xavier LACOMBE relative aux investissements dans les domaines portuaires et aéroportuaires et regrettant son absence au moment de la présentation par M. le Président du Conseil exécutif, du rapport afférent, il a rappelé aux commissaires quelques chiffres, retraçant certains investissements opérés dans le domaine.

Aussi, il a appelé à la prudence sur le sujet et fait observer qu'il n'était pas possible de ramener l'ensemble des problèmes budgétaires actuels et à venir sur la seule DCT, qui doit, selon lui, être décorrélée du budget principal.

Précisant son intervention, M. Xavier LACOMBE a indiqué qu'il ne s'agissait pas de remettre en question la gestion antérieure, mais bien de s'interroger, notamment au regard du rapport de la CRC, sur l'existence d'une véritable stratégie et sur les moyens nécessaires au maintien du niveau d'investissement dans les années à venir.

M. Alex VINCIGUERRA a répondu qu'il s'agissait là de l'objet des discussions du pacte budgétaire et financier.

Rappelant la fiscalité peu dynamique de la région, il a fait observer l'importance de construire en concertation ce nouveau pacte budgétaire et financier afin de modifier les modes de recettes et les relations budgétaires avec l'Etat.

En propos conclusifs et revenant sur les relations de la collectivité avec l'Etat, le Président Louis POZZO DI BORGO a précisé que le meilleur exemple était celui relatif au plan de transformation et d'investissements pour la Corse (PTIC), dans le cadre duquel, il aurait fallu prioriser certains investissements notamment dans les domaines portuaires et aéroportuaires plutôt que d'autres.

Aussi, afin de répondre aux besoins structurants, et au regard de ce qui a pu se faire à l'époque du Plan exceptionnel d'investissement (PEI), il a indiqué que la Collectivité de Corse devait être partie prenante concernant les choix d'investissements et s'inscrire dans une logique d'ensemble.

La Commission des Finances a émis un avis favorable sur ce rapport avec la non-participation des groupes « Un Soffiu Novu » et « Core in Fronte » et l'absence du groupe « Avanzemu ».

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Donc, qui souhaite s'exprimer ? Aucune intervention sur le budget supplémentaire ? Paul-Félix Benedetti ensuite Xavier Lacombe.



**M. Paul-Félix BENEDETTI**

Une intervention très courte.

Ce budget supplémentaire est l'ajustement, je dirais, réglementaire du budget primitif, que je n'avais pas partagé parce que nous considérons qu'il consacrait une trajectoire inflationniste en fonctionnement avec aucune stabilité envisagée à long terme et un redéploiement des politiques publiques vers des choses plus essentielles que ce qui était fait jusqu'à présent.

Pour anecdote, j'avais fait remarquer que sur un chapitre fondamental : masse salariale, que je pensais que si le président réussissait à contingenter sa masse à 2 %, c'était un magicien, je me rappelle ce que j'ai dit. Là, on rajoute encore 2, 2 et 2 ça fait 4. Peut-être qu'à un moment donné, il faut compter juste au bon moment. On discute d'évolution, de choses qui sont prévisibles pour certaines et je ne peux pas admettre de constater que X mois après, on revienne par la fenêtre parce qu'on n'a pas voulu passer par la porte.

Donc, j'espère qu'il y aura des budgets que l'on pourra voter, mais que ce soit les budgets qui soient conçus dans une forme historique qui soit en phase avec nos revendications de 40 ans.

Continuer à subir des budgets de routine qui sont la juxtaposition des politiques traditionnelles des anciens conseils généraux et l'héritage des politiques clanistes historiques de la défunte Collectivité territoriale de Corse, ça ne me convient pas.

Donc, par une homothétie de vote entre le vote du budget principal et le budget supplémentaire, nous voterons contre.

**M. Xavier LACOMBE**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Conseil exécutif, tout d'abord quelques mots, BS classique, les principes ont été rappelés, quelques mots et l'interrogation, j'avais déjà échangé à ce sujet, je pense qu'il serait souhaitable que l'on présente un BS non pas fin octobre dans l'intérêt de notre Collectivité, je parle bien d'efficacité, pour mieux gérer les dépenses et avoir une meilleure maîtrise, mais après le CA en juin, peut-être le voter en juillet.

Je déplore qu'à mon avis nous le votons trop tardivement, dans l'intérêt du fonctionnement de notre Collectivité.

Ça, c'était sur la forme.

Après, une petite note un peu plus agréable, c'est que pour la première fois dans ce BS, je n'ai pas retrouvé la partie politique généralement portée sur évidemment l'autonomie, mais le contentieux et surtout l'héritage. Alors j'avais presque envie de vous dire : ça m'a manqué, depuis tant d'années, ça m'a manqué !

Donc sur ce résultat, évidemment le CA est repris. Je ne vais pas revenir sur les chiffres que cela constitue, ça a été évoqué sur les dépenses et les recettes.

Donc 119 millions affectés en investissement et 20 millions constituent l'excédent global de clôture. C'est un jeu d'écriture habituel. Le BS donc évidemment équilibré, entre fonctionnement, même si c'est un peu plus de 16 M€, en fonctionnement et en investissement dans chacune des deux sections. Ce qui veut dire que les deux progressent dans les mêmes proportions, mais le ratio reste quand même, investissement et fonctionnement, toujours avec un fort décalage. Malheureusement, on préférerait que ce rapport s'améliore. C'est un souhait et ce serait l'intérêt de la Corse. Mais au vu des chiffres, je crois qu'on ne peut pas faire mieux. Ceci étant un point.

Le toilettage des AP, nous en avons parlé, ce qui permet aujourd'hui d'éliminer les choses. Moins 80 millions pour les AP, ce qui nous oblige à vous demander encore une nouvelle fois, pour la énième fois, l'actualisation des grands schémas d'investissement et notamment la PPI, programme pluriannuel d'investissement et particulièrement, j'insiste, sur les réseaux routiers. Parce qu'aujourd'hui, très sincèrement, malgré les demandes et des courriers et des demandes de rendez-vous, nous n'obtenons aucune réponse sur des programmes budgétisés ex-conseil départemental en 2016, 2017, encore aujourd'hui, il n'y a pas un coup de pioche qui a démarré. Alors à ce rythme-là, je ne sais pas comment on va pouvoir améliorer nos réseaux routiers.

Donc, nouvelles inscriptions en AE pour 9 M€, essentiellement pour le nouvel EPIC consacré au rail, pour la première année d'existence en 2024. C'est un choix. L'augmentation des recettes de 10 M€, moi je voudrais revenir encore sur cette augmentation de recettes globalement de 10 M€. Plus de 8 M€ provenant à la fois de la TICPE, qui est la taxe intérieure de consommation des produits d'énergie, la taxe sur les tabacs 3 M€ et les DMTO 1,3 M€. Je crois que ces recettes qui représentent plus de 83 % de nos recettes globales, sont à l'encontre de la politique menée ou voulue par la Collectivité territoriale de Corse. Mais aujourd'hui, je crois que tout le monde se satisfait de les avoir pour pouvoir maintenir le bateau à flot.

La dette, je reviendrai dessus et j'insisterai un peu, mon cher conseiller, un peu moins d'un milliard, pardonnez-moi, une erreur de moins de 2 M€ sur 1 milliard, ce n'est pas une erreur.

Par contre, il faut rajouter les 99 M€, donc encore une centaine de millions d'euros, empruntés, et pour la première fois par rapport au BP, tout est stabilisé. Nous avons l'habitude, et c'était un exercice que tout le monde pratique, de dire : nous allons emprunter 90, 100 M€, 70, et dire quand on arrivait au BS ou au CA : finalement, nous n'en avons emprunté que 60 ou beaucoup moins, 20 ou 30 M€ de moins. Cette fois-ci, ce qui a été inscrit au BP, pour la première fois depuis 2015 ou peut-être 2018, pour la première fois, ce qui a été inscrit au BP est consolidé. 100 M€ !

À colpu di 100 M€, je voudrais vous dire, j'ai fait une prospective, avant 2026, 2027, on va être à un milliard et demi de dette, même si on intègre le remboursement d'emprunt. Nous sommes en gros à une capacité de désendettement qui avoisine les 6 années, certes bien inférieure à 9 années, mais la question n'est pas tellement, encore une fois, on croit que je me braque sur ces chiffres et que je ne ressortirai pas de panneau pour l'instant, mais ce n'est pas tellement ça qui nous inquiète, c'est qu'on a une dégradation quand même des ratios au fil du temps, des investissements, on parle d'un montant inédit, le juge de paix sera le compte administratif. En prévision, on parle de 440 M€, certes peut-être un peu plus que les 3 collectivités retenues, je prends le pari qu'au CA il n'y aura pas 440 M€ exécutés, on sera bien inférieur. Je crois que vous l'avez dit en parlant d'un cap à 350 M€.

Mais la question n'est pas là. Dépassons ces petits points techniques. Cet investissement, ces emprunts, mais réellement pour réaliser quoi ? Où sont les priorités ? Où est la programmation d'un schéma ? Et, comme pour les aéroports, les ports, c'est exactement la même chose. Quelle est la trajectoire ? Y a-t-il aujourd'hui une programmation, une projection réelle ? La PPI de 2016, on devait voir ce qu'on devait voir, 2023, dans quelques temps nous sommes au BP 2024, où se trouve-t-elle ? Encore aujourd'hui nous sommes dans l'attente, dans l'impasse de petits travaux, de petits investissements.

Encore une fois, je ne reviendrai pas dessus, où est l'investissement structurel depuis des années pour la Corse ?

Alors, sans rebondir sur l'environnement, j'ai remarqué, je crois que c'est en page 21 du rapport, plus 500 000 € au 907, Monsieur le Président de l'environnement, sur des actions qui sont déjà en cours, tout simplement pour financer des actions qui sont déjà engagées, notamment en termes de prévention et de gestion des déchets ou encore du petit patrimoine bâti, certes nécessaire. Plus 500 000 € !

Je voudrais faire référence aujourd'hui à notre quotidien que nous ouvrons chaque matin et où il y a une première page et double page sur les déchets ou la problématique des déchets. Et vous dites vous-même, Monsieur le Président de l'office de l'environnement, si on veut devenir autonomes, il faudrait qu'on règle notre problème de déchets. C'est bien et je suis heureux de vous l'entendre dire.

Donc ce vote pour le BS traduit la situation, une situation politique, une situation contrainte qui dans le temps se dégrade parce que la trajectoire fixée n'est pas, excusez-moi, mais je la considère dans les années à venir scabreuse et incertaine.

Donc voilà, tout simplement pour ça. Et, je tiens quand même à noter, parce que je me réfère très souvent, vous le faites vous aussi quand cela vous convient, vous arrange, moi je le fais régulièrement quand cela convient et je le souhaite, mais que le CESEC prend acte de ce BS et ne donne pas un avis favorable.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui d'autre souhaite prendre la parole ? Jean Christophe Angelini.

**M. Jean-Christophe ANGELINI**

Brièvement, parce qu'on en a beaucoup débattu lors du budget primitif et que l'on est ce soir dans un BS, ce qui est légitime, d'ajustement. Ça a été dit par le Conseil exécutif et repris par l'ensemble des collègues, avec bien sûr des points de vue différents. Vous annoncez, à juste raison, une marge de manœuvre supplémentaire de l'ordre de 33 millions. On a, je les redonne pour la forme, un peu moins de 21 millions, 20,8 millions qui sont issus du résultat en fonctionnement des exercices précédents d'une part, et d'autre part un peu moins de 11 millions qui sont eux issus des recettes de fonctionnement supplémentaires.

Vous l'avez dit, j'ai entendu Xavier à l'instant même, c'est quelque chose qu'on peut partager. Mais vous savez aussi bien que nous à quel point ces recettes elles sont problématiques. On voit bien dans quelle schizophrénie, et je pèse mes mots, on est, on en parlait avec Paul-Fé en aparté, le terme est revenu dans la discussion. Dès lors qu'il s'agit d'un côté d'aborder la question des buralistes qui sont légitimement inquiets face à l'avenir et de l'autre, de voir dans quels termes on peut leur apporter un soutien sans évoquer la santé publique de manière compréhensible et tout aussi fondée.

Mais on voit bien qu'aujourd'hui on est dans un exercice qui, intellectuellement, je vais presque dire psychologiquement, devient intenable.

Dans un registre un peu différent, c'est la même chose pour la TCPE et dans un autre domaine pour les DMTO.

Donc, on voit bien, y compris et surtout pour nous qui sommes nationalistes, à quel point ça devient extrêmement compliqué de se réjouir d'un budget dont les recettes fiscales demeurent dynamiques, mais dont on sait, et vous le savez autant que nous, à quel point ce dynamisme est le fruit d'une société malade, qui fume, qui roule, qui spéculé et qui, au bout du compte, nous génère des recettes dont, on l'a dit, nous ne sommes pas d'accord pour dire qu'elles viennent alimenter et abonder les bonnes lignes.

Donc à l'amont du propos, il y a un problème fondamental. Et je le dis avec beaucoup de retenue, on attend vraiment, au-delà du constat que nous faisons, mais nous, nous sommes dans l'opposition, les pistes d'amélioration significatives parce qu'on l'a déjà dit, je crois qu'on en est pour partie d'accord, l'autonomie, même fiscale, qui pour nous et je l'assume, est la première des autonomies, ça ne peut pas être la pensée magique. Dès lors qu'on ne sait pas ce qui va nous être transféré, jusqu'à quel point on peut convoquer toutes les évolutions institutionnelles, si elles ne sont pas adossées à des diagnostics clairs, à des perspectives tranchées, à des projets établis, hiérarchisés et phasés, on en reviendrait, c'est quand même le comble, dirons-nous, des paradoxes à ce que ce soit Paris qui, par le jeu tantôt du PTIC, tantôt du contrôle de légalité, tantôt des compétences partagées, tantôt des transferts timides, etc., décide de ce que devient la Corse, alors même qu'on en est à quatre statuts et qu'on a quand même une légitimité institutionnelle, certes imparfaite et bancale, mais posée et maintenant historique, pour dire à tout le moins ce que l'on veut faire de notre île.

Moi je ne sais pas, je ne sais plus, si on est encore d'accord sur, on l'a dit récemment, la déviation d'Olmeto, la déviation de Zonza, le port de la Carbonite ou d'ailleurs, mais on a besoin aussi de ce débat-là.

J'ai cité trois infrastructures auxquelles, pour notre part, nous sommes favorables. Il en est d'autres sur lesquelles on peut diverger, mais je crois qu'il est temps, en tous les cas, qu'on dise à quoi sert notre politique d'investissement, parce que c'est la nôtre, et autour de quel projet et priorité elle est a priori déployée.

Il y a un point d'intérêt, c'est le toilettage des AP/AE que vous réalisez dans des proportions qui sont vraiment intéressantes. On est à un peu plus de 80 millions, je crois, en AP, il y a un peu moins de 13,5 en AE.

Il y a cependant trois points d'alerte qui eux sont pour nous particulièrement préoccupants. Le premier, c'est que vous n'avez prévu à ce stade aucune modification concernant l'emprunt mobilisable. Au BP, il était de l'ordre de 100 millions, 99,3 exactement, il demeure inchangé.

Deuxièmement, les dépenses de fonctionnement, on est un certain nombre ici à administrer des collectivités de taille plus modeste. On sait qu'au confluent des réformes législatives qui impactent les salaires, des primes qui sont distribuées, et à juste raison, tantôt en raison de l'inflation, du coût de l'énergie, etc., tantôt pour d'autres raisons, du GVT, du glissement vieillesse technicité, on a des trajectoires qui se dessinent et qui ne sont pas à proprement parler, en prise réelle avec nos choix politiques. Et on voit bien les dépenses de fonctionnement augmenter, alors même que nous n'avons pas toujours décidé qu'il en serait ainsi.

Mais cette tendance qui s'associe et s'additionne aussi à vos choix politiques que nous ne partageons pas, elle est posée et elle m'a l'air posée pour un temps long. Et cette stratégie de l'État, qui n'est pas propre qu'à la Corse, qui consiste, je le dis rapidement, à faire un peu la poche aux collectivités, notamment pour assumer cette part des dépenses de fonctionnement et plus particulièrement des dépenses salariales, elle est vraiment, vraiment problématique. Et, ne trouvons pas dans ce BS, alors même que depuis des années et de façon polyphonique, nous vous le disons, de volonté de corriger.

Deuxième point d'alerte, les dépenses sociales. Nous, on est pour. Il n'y a pas de difficultés, et ça fait partie de ces dépenses qui, à certains égards, en leur principe, pourraient même, en leur principe, je dis bien et pas forcément dans leur montant, être sanctuarisées. On sait que ça va aller en s'aggravant parce que la situation est ce qu'elle est et parce que l'on sollicite le débat sur la santé, le médicosocial vient un peu de l'éclairer, des compétences nouvelles et donc des transferts. Mais en l'état d'incertitude à peu près totale, on voit bien la trajectoire qui se dessine et on voit bien aussi l'incapacité manifestée à engranger des marges de manœuvre.

Donc il y a, pour notre part, et je le redis, une volonté claire de continuer, mais comment finance-t-on durablement ce qui s'apparente à une augmentation de plus en plus marquée ? Donc c'est moins une critique frontale qu'une volonté d'éclairer le jeu. Donc il faut, à un moment donné, qu'on puisse se le dire.

Troisièmement et enfin, au titre des points d'alerte, on voit bien, sans entrer dans le débat, je me tourne vers Julia qui nous représente à la CDSP, vers l'Assemblée, dans la diversité des convictions qui la composent et qui l'animent, les remous autour du sujet transports, transports externes, Madame la Conseillère, maritimes hier, aériens demain, transports internes, confier la manifestation

organisée ce matin devant les grilles de l'Assemblée, dont je veux dire sans démagogie, que nous la soutenons en son principe. Tout ceci fait planer un risque de contentieux.

Je veux rappeler que le contentieux, il est la règle dans les budgets de notre Collectivité depuis maintenant des années et que rien, à ce stade, n'est anticipé ou prévu en matière de provision.

Alors l'idée n'est pas d'anticiper au centime des contentieux qui pour l'heure, ne sont même pas posés. L'idée qui domine aujourd'hui sur un certain nombre de pans, à tort ou à raison, de nos marchés publics, elle doit être contenue et elle doit être calibrée.

Donc, c'est plutôt là aussi un appel à la réflexion. Quelles sont les zones à risque pour les temps à venir ? Où est-ce que l'on s'expose ? Qu'est-ce qui, financièrement parlant, pourrait impacter le budget 2024 et les budgets suivants ? Ça mérite à notre avis une réflexion en commission dédiée et pour notre part, nous l'appelons de nos vœux et nous nous y inscrivons résolument.

Je terminerai sur deux sujets.

Le premier, c'est l'annuité de remboursement d'emprunt. On est sur un peu plus de 45 millions d'euros. C'est 11 % du volume global des dépenses d'investissement. Donc là aussi, il faut qu'on soit clairs, vous l'avez dit, on ne va pas regarder le détail des choses, c'est préoccupant.

La CAPDES, la capacité de désendettement, elle est, c'est vrai théoriquement et réellement contenue. On ne va pas raconter des histoires là où il n'y en a pas, on est assez critiques par ailleurs, pour ne pas souligner les points qui peuvent être intéressants. Mais je rejoins un peu l'analyse de Xavier, à quel prix ? Sur le terrain, ça a été dit, on constate tous, même si vous pouvez arguer d'un maintien à isopérimètre, voire d'une augmentation de la capacité globale des trois collectivités qui nous ont précédés à investir, une forme de recul. Dans la commune que je connais le mieux, Portivechju, on a des travaux qui ont été programmés, budgétisés, phasés, sur lesquels vous vous étiez engagés par écrit et en séance publique autour de dates, je pense notamment et je vais être précis, à la RT 368 qui dessert le collège et le lycée et sur laquelle, sans démagogie non plus, passe chaque jour des centaines de gosses, on n'a plus aucune nouvelle. Quand on appelle, qu'on demande, on ne nous répond plus. Avant c'était « on va voir », maintenant ce n'est même plus rien.

Mais il en va de même d'autres sujets.

Je ne vais pas reparler, le Président de l'exécutif n'est pas là, et je pense que vous connaissez moins et c'est normal, il est à l'extérieur de votre champ de compétences, de la Matonara et de son fameux tournant qui est dégradé depuis 10 ans et d'autres efforts financiers qui nous ont été promis, à défaut d'être dûment inscrits comme l'était celui de la RT 368 et qui ne sont pas honorés.

Mais on est tous pareils, on se parle, et je m'aperçois, sans faire injure à personne, que cette tendance, elle n'est pas le fruit de repérage ou de discrimination politique, elle est un peu générale et elle me semble concerner un certain nombre de territoires, y compris qui vous seraient politiquement proches. Donc, ce n'est pas un propos tendant à dénoncer une forme de clientélisme ou de choix partisans, c'est uniquement dire qu'il y a aujourd'hui un défaut marqué d'ingénierie et de capacité à investir, y compris financièrement. Et je pense qu'il faut vraiment, ensemble, qu'on s'y penche et qu'on voit comment on y apporte des premières réponses.

Donc voilà à grands traits ce que je voulais dire à ce stade. J'ai évoqué à dessein ce sur quoi nous étions d'accord et que vous avez vous même inscrit. Je ne parle pas de ce qui nous différencie et sur quoi nous restons dans l'attente d'un certain nombre d'éclaircissements.

Donc voilà ce que je voulais dire brièvement, Madame la Présidente, pour notre groupe et vous l'aurez compris, en cohérence avec notre vote politique du budget primitif, nous voterons contre ce budget supplémentaire.

Je vous remercie.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Qui d'autre souhaite intervenir ? Louis Pozzo di Borgo pour « Fà populu ».

**M. Louis POZZO di BORGO**

Merci, Madame Présidente.

Mesdames et Messieurs les Conseils exécutifs, chers collègues,

Je ne sais pas si je serai long ou court, en tout cas, Jean-Christophe a annoncé qu'il serait court, il a été un peu plus long que prévu. Mais évidemment, ce BS n'est pas l'occasion de refaire le débat d'idées, le débat d'idées, il a été fait au moment du BP il y a quelques mois. Les positions des uns et des autres n'ont pas évolué. Il y a une constance politique. On peut s'en réjouir.



Pour autant, ce BS-là vient, dans des proportions minimales, modifier effectivement, ce qui avait été prévu au moment du BP.

Premier point positif, en ce qui concerne notre groupe, c'est que nous avons maîtrisé la trajectoire financière. Nous avons réalisé ce que nous avons annoncé. Alors ce que nous avons annoncé, ça ne correspond pas et ce n'est pas la vision des autres groupes, mais c'est en tout cas la nôtre, la vision du groupe majoritaire. Donc, nous sommes dans une trajectoire financière qui est maîtrisée.

Immédiatement, même si ça n'a pas été un sujet très clivant dans les interventions précédentes, notamment Paul-Félix, disait 2+2 ça 4. Oui effectivement 2+2 ça fait 4, mais dans ces 4 % sur le 012, il y a quand même des explications qui ont été reprises et explicitées par Jean Christophe. Je pense qu'évidemment dans sa fonction de maire, il a été confronté comme nous, aux choix gouvernementaux qui s'imposent à nous.

Il y a eu pas moins de quatre décisions prises par l'État venant améliorer le traitement des agents des collectivités territoriales, voire des agents de l'État, qui font que ces augmentations-là s'imposent à nous sans recettes supplémentaires, sans moyens supplémentaires. Donc ces 2 %, ce 1,78 que nous vous proposons aujourd'hui d'adopter au BS, n'est pas le fruit d'une mauvaise gestion de la masse salariale, mais simplement le fait d'une augmentation de la masse salariale par des décisions qui ne sont pas prises par notre Collectivité et qui s'imposent à nous.

Donc là encore, on peut quand même se féliciter sur une masse salariale à 242 millions me semble-t-il, d'avoir une augmentation de 4 millions qui est en grande partie la cause de facteurs exogènes de notre Collectivité. Ça, c'est le second point.

Là-dessus, je pense que l'emprunt, on en a parlé, est de dire qu'il n'y a pas de recours supplémentaire à l'emprunt. Alors vous me direz 99 millions d'euros, mais là encore, nous avons estimé l'emprunt nécessaire pour que notre Collectivité fonctionne et elle fonctionne sans recours à l'emprunt supplémentaire.

Alors pour entrer dans un champ un petit peu plus politique, Xavier nous disait qu'il n'a pas retrouvé, je dirais, l'introduction politique. Effectivement, on n'a pas parlé d'héritage. C'est vrai. Nous en sommes très satisfaits aussi. L'héritage a été soldé, si je dois imaginer, j'ai envie de vous dire qu'on est passé chez le notaire et que ça nous a coûté très cher. Alors oui, l'héritage est soldé, mais à quel prix ? Alors aujourd'hui, on n'en parle plus de l'héritage, effectivement ça fait 7 ans que ce groupe est en responsabilité, il n'y a pas cette introduction politique visant à dire qu'il y a eu une gestion non pas mauvaise, une

gestion en tout cas qui a induit des résultats qui parfois ont été néfastes, voire contraires, aux intérêts de la Collectivité. On ne va pas revenir sur la Corsica Ferries, mais en tout cas, ce sont des choses qui sont factuelles et que nous avons soldées.

Effectivement, en tout cas en ce qui concerne les groupes nationalistes, il est vrai qu'il y a un certain antagonisme entre les recettes, notamment sur les DMTO, sur le tabac, sur tout ce qui est en lien avec le pétrole et la vision politique.

Là encore, je vais éviter de faire bondir Jean-Martin sur sa chaise, je ne vais pas dire que l'autonomie sera la solution à tout, loin de là. Simplement, on se rend compte que nous avons aujourd'hui une structure de recettes et une structure budgétaire qui s'impose à nous et qu'effectivement, l'autonomie, non pas l'autonomie pour l'autonomie, mais l'autonomie réfléchie, partagée, travaillée peut effectivement nous permettre de faire évoluer cette matrice de recettes et de maîtriser et de se réinventer sur ces recettes-là. Pourquoi ? Quand on prend les DMTO au niveau notamment national sur les ventes, on se rend compte que sur 2022, notamment la fin 2022, avec la hausse du taux d'intérêt, eh bien les ventes se sont effondrées. Pas chez nous. Pourquoi elles ne se sont pas effondrées ? Et c'est là que Jean-Christophe, je vais vous rejoindre, c'est de dire que ce qui fonctionne ici, ce n'est pas la vente de résidences principales, c'est la vente de résidences secondaires. Pourquoi ? Parce que les gens qui peuvent acheter des résidences secondaires en Corse n'ont pas de problème vis-à-vis des taux d'intérêt, de l'emprunt et de la capacité à acheter. Et ça c'est un vrai problème pour nous. Donc, on l'assume, on le subit, mais la réalité c'est celle-ci.

Effectivement, est ce qu'on peut se réjouir la veille d'une motion en soutien aux buralistes, est-ce qu'on peut se réjouir de la fiscalité du tabac qui augmente ? On ne le pense pas, on ne le dit pas, mais là encore, ça fait partie de notre structure budgétaire. On ne va pas se flageller, on ne va pas s'automutiler, ce sont des recettes qui sont là. Effectivement, ça nous inquiète que ça soit des recettes non pas pérennes mais bien plus que ça, des recettes qui évoluent. On souhaiterait qu'il y ait une inversion sur la chose, mais oui, aujourd'hui elles font partie intégrante de la structure budgétaire et sans cela, nous serions en faillite. Oui, nous le disons, nous l'assumons et tendre vers l'autonomie avec une nouvelle matrice budgétaire, avec des nouvelles recettes en perspective qu'il faudra aller chercher, il faudra aller convaincre dans des transferts de compétences, c'est l'horizon qui s'ouvre à nous, et c'est là où est le travail.

Ensuite ce qui n'a pas beaucoup été évoqué hormis je crois, par Jean-Christophe, c'est le social. Or le social, les dépenses augmentent et là, il y a deux niveaux. Nous assumons, et ces dépenses augmentent parce que c'est une volonté, une vision politique et un choix politique d'accompagner les publics les plus

précaires. Mais c'est vrai aussi que ces dépenses-là, elles s'imposent à nous parce que l'évolution des dépenses sur le social nous dépasse et va nous dépasser de plus en plus. Donc là aussi, il y a un travail conséquent qui est fait par les services, je pense au service social, bien entendu, il faut avoir un suivi très fin des populations, sans quoi là aussi nous serions dans une difficulté qui à mon sens ne tardera pas arriver. Oui, il faudra de nouvelles recettes.

Mais là encore, j'ai envie de vous dire que nous sommes le territoire le plus pauvre de France, nous connaissons nos difficultés, nous connaissons notre structure économique, nous connaissons l'écosystème. Là encore, ce n'est pas à moyens constants, ce n'est pas dans le périmètre actuel que nous pourrions faire évoluer les choses et créer plus de richesses en Corse. Il va falloir là aussi travailler sur le sujet.

Alors je vais encore revenir à l'autonomie, on va me dire que l'autonomie serait la solution à tous nos maux. Ce n'est pas ce que je dis, je dis simplement que nous sommes aujourd'hui à la fin d'un cycle, un cycle budgétaire, un cycle, j'ai presque envie de vous dire sociétal parce que nous arrivons au bout d'un système et que nous avons grandement besoin d'en changer. Là-dessus, je pense que nous partageons la vision à des niveaux différents, mais nous partageons la vision. Nous sommes des élus de terrain, maires, présidents d'intercos, élus communautaires et nous voyons au quotidien la difficulté de nos populations à continuer à exister, à subsister dans le marasme économique actuel.

Ce que l'on aurait pu dire aussi sur ce budget supplémentaire, je ne vais pas rentrer dans la partie technique, puisque je vous l'ai dit, les sommes dont on parle sont assez minimes par rapport aux 2 milliards d'euros du budget, c'est que nous sommes sur une année 2023 des plus complexes. Ce n'est pas une recherche d'excuses, une inflation record, des conflits à travers le monde, on s'en rend compte, l'incertitude, la hausse des taux d'intérêt, la hausse des matières premières et malgré ça, nous tenons la trajectoire.

Alors je ne reviens pas sur le BP, il n'est pas partagé, la vision n'est pas partagée, mais ce BS ne doit pas être l'occasion de refaire le débat. Non, ce BS vient simplement clôturer à quelques mois effectivement de la clôture, je dirais du mois de décembre, vient clôturer notre budget prévisionnel et vient affirmer surtout que nous avons maîtrisé la chose budgétaire.

Enfin pour conclure, je vous dirai simplement qu'aujourd'hui, nous sommes à la croisée des chemins. Nous aurons sans doute un BP 2024 qui sera à bâtir. Ça ne sera pas dans la facilité que cela va se faire. Nous l'assumerons encore une fois. Mais aujourd'hui, la politique sociale est au rendez-vous. La politique en matière de sécurité sur les SIS, la Collectivité de Corse répond présent.

On parlait des transports, on parlait des risques inhérents au contentieux. Jean-Christophe, vous savez très bien qu'on n'anticipe pas un contentieux en matière budgétaire, on le constate, on le provisionne. Je ne vais pas vous l'apprendre, loin de là. Donc oui, on peut créer des commissions pour anticiper des contentieux, mais budgétairement, ça ne se fait pas. Lorsqu'on constate le contentieux, on le provisionne.

Y a-t-il des contentieux à venir ? Moi, j'ai envie de vous dire, certes, nous traversons une période difficile en matière de transport parce qu'il y a beaucoup d'attentes, nous essayons d'y répondre. Mais jusqu'à présent, que ce soit sur le maritime, que ce soit sur les transports scolaires, ce matin effectivement, les transporteurs étaient là, nous étions à leurs côtés pour les écouter, c'est une période difficile, il y a des choses qui changent. Mais les décisions nous avons prises jusqu'à présent nous ont évité les contentieux. Quand on est dans une CAO, je le dis très clairement, il y a des règles, on les respecte même si les choix qui nous sont imposés par les marchés publics, ne sont pas ceux que nous aurions voulu faire, sauf que la règle des marchés publics est très claire, donc nous assumons ce que nous avons fait. Le changement est difficile pour les transporteurs et nous les soutenons. Charge à nous de travailler, de créer des conditions du dialogue, de trouver les voies et moyens pour que ces sociétés historiques, dans certaines microrégions, puissent perdurer, continuer à exister. Oui, nous sommes aux côtés des transporteurs, nous sommes là. Il n'y a pas d'opposition de majorité. Comme vous, nous serons aux côtés des transporteurs parce que c'est vos microrégions, c'est nos microrégions, c'est nos familles, c'est nos amis, c'est des gens qu'on connaît depuis tout le temps.

En matière d'aérien, effectivement, il y a de l'inquiétude. Évidemment qu'il y a de l'inquiétude dans l'aérien. Je ne vais pas me pencher sur l'aérien, faisant parti de la CDSP, je ne rentrerai pas dans le sujet. Mais là, encore nous essayons et nous prenons les bonnes décisions, des décisions justes. Nous négocions, nous travaillons, je n'irai pas plus loin, mais on ne peut pas dire qu'on ne fait pas le job, on ne peut pas dire qu'on prend un risque. Bien au contraire, on analyse, on se pose et on écarte le risque parce que ce qui s'est passé précédemment, les 100 millions de la Corsica ferries, on ne veut pas le revivre, on ne veut surtout pas être responsables de ça.

Donc aujourd'hui, je crois que sur ce sujet-là, j'en appelle à l'unité nationale, on va dire ça comme ça, il n'y a pas d'opposition, il n'y a pas de majorité. Il y a une assemblée qui doit garantir des transports de qualité sur son île, sur son territoire, un service public fort avec des emplois corses. Et ça, c'est notre vision et nous la défendrons jusqu'au bout.

Merci.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. Qui d'autre souhaite intervenir ? Tous les groupes se sont exprimés. Pas d'autres interventions. Donc, je vais repasser la parole à l'exécutif.

**M. Alex VINCIGUERRA**

Si vous me le permettez, Mesdames, Messieurs, je ferai une réponse globale à l'ensemble de vos remarques, remarques dont je note la sagacité et la pertinence.

Alors bien sûr, vous le savez, on l'a constaté au compte administratif, et on le constatera au prochain compte administratif, les fondamentaux financiers de notre Collectivité restent solides. Nous rentrons dans tous les ratios de l'orthodoxie financière des collectivités. Je voudrais quand même le rappeler et je vous ai dit en début de propos qu'on intégrait 20 millions d'euros de résultat, ce qui n'est pas mal pour notre Collectivité, ce n'est pas mal.

Je vous ai dit aussi que notre dette qui avoisinait le milliard, elle était constituée d'emprunts qui avaient moins de 10 ans d'âge, ce qui nous permet aussi d'avoir peut-être un réaménagement, on espère que les taux descendront et qu'on pourra réaménager tout ça. D'ailleurs, les 99 millions inscrits, ce sont 99 millions pris par sécurité puisque les taux étaient en croissance permanente au cours de cette année.

Je voudrais aussi insister sur le fait que, Pozzo di Borgo l'a noté, quand on est sur une masse salariale dont on ne décide pas les augmentations, on n'est pas dans le privé, on ne décide pas les augmentations de la masse salariale. Lorsque le point de la fonction publique territoriale augmente, notre masse salariale augmente. C'est mécanique.

Je voudrais insister aussi peut être un peu plus lourdement sur le fait que, malgré que l'on soit dans une situation avec forte inflation, une situation avec l'augmentation du point d'indice, une situation avec des taux importants, on est, je le rappelle, dans des normes de fonctionnement tout à fait acceptables, ce qui d'ailleurs font que les banques continuent à nous prêter, viennent même nous chercher, nous sollicitent.

Alors, ça ne veut pas dire que tout va bien, vous l'avez tous souligné, notre structure de recettes nous protège très mal de l'inflation. Pourquoi ? Si on regarde les recettes selon leur origine, 1/3 c'est de la fiscalité locale sans pouvoir de taux, 1/3 c'est de la fiscalité nationale reversée, la TVA, la TVICPE, 1/3 c'est des dotations. L'augmentation de la dotation, 0, c'est 1/3 de nos recettes et l'inflation c'est 5 %. Si maintenant on classe ces recettes selon leur dynamique,

c'est-à-dire comment elles évoluent, 1/3 elles sont mécaniquement figées, c'est les dotations, voire négatives si on les corrige à l'inflation.

D'ailleurs, il est peu probable qu'au budget prochain, on ait des recettes de dotations qui évoluent. On l'espère, on le demande ; sur certaines, on demande instamment l'actualisation, je pense notamment à la dotation de continuité territoriale qui n'a pas été revalorisée depuis 15 ans. Si on la revalorisait, ça serait 55 millions d'euros de plus si on actualise à l'indice du coût de la vie, 55 millions d'euros de plus. On le demande, on le demande évidemment. Donc 1/3 des recettes sont figés, 1/3 elles sont fluctuantes mais sans lien avec l'inflation, la taxe sur les tabacs, elle n'a aucun lien avec l'inflation. La DMTO, au contraire, elle a un lien inverse avec l'inflation. Plus vous avez d'inflation, moins vous avez de DMTO, il y a moins de transactions. D'ailleurs, je vous rejoins sur la structure de notre fiscalité, c'est une fiscalité de réserve d'Indiens où on fume, où on vend, où on roule. Et 1/3 des recettes, toujours en dynamique, elles sont corrélées à l'inflation, c'est celles qui sont liées au reversement de la TVA.

Là, c'est très intéressant parce qu'on présente une configuration totalement atypique par rapport aux autres régions françaises. La part des recettes liées à l'inflation, donc la TVA collectée essentiellement, elle est de 56 % dans les autres régions, chez nous, elle est de 34 %. Donc, quand l'inflation augmente les autres régions en profitent et nous on en profite beaucoup moins.

Donc vous voyez bien que le niveau des recettes de la Collectivité et son degré d'autonomie fiscale, ça constitue un double handicap pour mener à bien l'ensemble des politiques publiques, les virages, les routes, les caniveaux, les établissements publics d'enseignement, etc.

Alors dans ce contexte, bien évidemment, ça renforce l'impérieuse nécessité d'être autonome fiscalement. Si on n'a pas une fiscalité propre, on ne pourra jamais s'en sortir, si on ne modifie pas les recettes qui nous sont attribuées, on ne pourra jamais s'en sortir. Tout l'enjeu, en fait, c'est une nouvelle fiscalité, des dotations maintenues et discutées parce qu'on reste dans le cadre de la République, on est une île et on a une indemnité de handicap naturel. Et puis bien sûr, si on est autonomes, il va falloir faire des choix forts en termes de fiscalité. Est-ce qu'on va vers une fiscalité qui va favoriser la production ? Est-ce qu'on va vers une fiscalité qui va favoriser la consommation ? Est-ce qu'on va vers une fiscalité où on va devoir travailler pour attirer des nouveaux investisseurs ? Est-ce qu'on va vers une fiscalité où on va devoir mettre en œuvre tout l'enjeu de cette fiscalité pour couvrir tous nos besoins ? Et je reviens aux besoins du social.

Je relis avec surprise l'avis du CESEC. Je respecte évidemment profondément l'avis du CESEC, mais qu'est-ce que j'y lis ? Je lis que : le CESEC estime qu'une grande partie des recettes résultant de la taxe d'aménagement du

territoire et de la DMTO doit aller au budget de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Oui, bien sûr. Et le social ? Et le RSA qui augmente ? Et l'effort remarquable, 245 € par mois que l'on fait sur les accompagnants du social ? C'est difficile lorsque vous avez une fiscalité, je le redis, de réserve d'Indiens totalement bloquée, pas du tout dynamique, c'est difficile de répondre à l'ensemble des sollicitations.

Et je voudrais, par ces quelques appréciations, convaincre l'ensemble de l'Assemblée que d'une part, notre Collectivité est et restera en bonne santé et d'autre part, que nous essaierons, dans un cadre particulièrement contraint, de répondre aux besoins des Corses et de la Corse. Merci.

### **Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

À ringrazià vi o Sgiò Cunsigliu esecutivu.

Dunque, avemu compiu issu dibatitu nant'à u bugettu supplementare di a nostra Cullettività.

Avemu da passà avà à u votu.

Quale hè chì ghjè contru ? « Un soffiu novu », « Avanzemu », « Core in fronte ».

Astenzione ? Pierre Ghionga.

Quale hè ch'ùn vote micca ? Quale hè chì vote à prò ?

### **U bugettu supplementare ghjè ADUTTATU**

Eccu. Què ghjè fatta.

Avà, avemu da passà trè altri documenti bugettari. Cosa vulete passà o Sgiò Presidente di l'ADEC ? Le CFU.

Aghju da dumandà à u Presidente Vanni di vene quì à rimpiazzà mi qualchì minute. Scusate mi, voltu dopu.

**Monsieur Hyacinthe Vanni assure la présidence de la séance.**

**M. Hyacinthe VANNI**

On va d'abord voter sur la **dérogation horaire pour le personnel du secrétariat général.**

Donc, qui est pour ?

**La dérogation est ADOPTE à l'unanimité.**

À ringrazià vi. Pudemu cuntinuà i nostri travagli.

**Raportu n° 261 : Cunvenzione rilativa à a sperimentazione di u contu finanziariu unicu (CFU)**

**Rapport n° 261 : Convention relative à l'expérimentation du compte financier unique (CFU)**

**M. Alex VINCIGUERRA**

Merci, Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs, le compte financier unique, c'est un objet administratif qui devrait quand même simplifier notre vie, notamment dans la lecture des documents budgétaires.

Donc, le 23 août dernier, la Collectivité de Corse a été admise à expérimenter ce compte financier unique. Qu'est-ce que c'est le compte financier unique ? C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public qui se substitue à la fois au compte administratif et au compte de gestion. Donc, un seul document qui en remplace deux et à lui seul, il remplit les mêmes fonctions de rendu de compte.

Alors qu'apporte le CFU ? Le CFU va donner une information plus simple et surtout beaucoup plus lisible que les comptes actuels, administratif et compte de gestion, qui étaient quelquefois redondants et trop souvent volumineux et illisibles.

Le CFU va rationaliser et moderniser l'information budgétaire et comptable soumise au vote, supprimer les doublons. Le CFU apporte une information enrichie grâce au rapprochement des données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné, notamment avec, sur la partie



information générale, une partie importante portant sur le bilan de notre Collectivité, pas uniquement sur les comptes de résultats.

Donc, pour être retenue dans cette expérimentation, la Collectivité doit remplir deux conditions, à savoir : utiliser l'instruction budgétaire et comptable M57 et être en mesure de dématérialiser les documents budgétaires. La Collectivité remplit ces deux conditions depuis la fusion.

Pour participer à cette expérimentation, une délibération doit autoriser le Président de l'exécutif à signer la convention avec l'État. Cette convention rappelle essentiellement les prérequis et fait que le CFU expérimental remplace les actuels compte administratif et compte de gestion.

Donc si vous en êtes d'accord, nous aurons un seul CFU pour le budget principal, un CFU pour le laboratoire Cismonte et un CFU pour le laboratoire Pumonte.

Je vous demande d'autoriser Monsieur le Président du Conseil exécutif à signer la convention relative à cette expérimentation.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi.

Avis favorable de la commission des finances. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Donc, c'est une simplification, on ne va pas s'en plaindre.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Très bien.

Contre : Josepha Giacometti ; abstentions : « Avanzemu », « Core in fronte » ; pour : « Fà populu in seme », « Un soffiu novu », Pierre Ghionga.

**Le rapport est ADOPTE.**

On peut passer au rapport suivant.

**Raportu n° 268 : Bugettu supplementare di u bugettu annessu di u Laboratoriu d'analisi Cismonte di a Cullettività di Corsica per l'annu 2023**

**Rapport n° 268 : Budget supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses Cismonte de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023**

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Simplement rappeler le travail entrepris par les services, travail sur deux axes, un axe plus profond, je dirais, c'est celui de la construction d'un nouveau modèle économique plus solide et plus diversifié de nos laboratoires, avec la perspective d'aboutir à horizon 2025-2026 à la fusion des deux labos. Et puis un travail plus du quotidien mené aussi par les services que je veux saluer et avec en appui la DGA finances sur le suivi budgétaire avec des outils de pilotage qui ont été véritablement mis en œuvre à partir de 2023 et qui nous permettent déjà de noter quelques points d'amélioration, notamment sur les éléments de prévision. Vous le savez, ça a été dit par mon collègue Alex Vinciguerra, en matière budgétaire, c'est important de pouvoir maîtriser nos prévisions.

Donc, ces premiers éléments d'amélioration, ils se traduisaient déjà au BP 2023, ils se confirment avec le BS qui nous permet par exemple notamment, je pense que c'est important, de voir la participation de la Collectivité de Corse, BP + BS 2023, diminuer de l'ordre de 850 000 € par rapport au cumul du BP-BS 2022, c'est à dire 15 %. Ces 850 000 € non fléchés et récupérés sur les laboratoires, bien sûr sont réaffectés au budget principal de la Collectivité et ont permis et permettent de financer des politiques publiques importantes.

Concrètement, ça se traduit pour ce BS et j'en reviens au laboratoire Cismonte, avec quelques ajustements de l'ordre d'une diminution de moins 380 212 euros, la moitié en fonctionnement sur la diminution de la dotation et la moitié sur des postes d'investissement. Ce qui nous donne un montant total du budget annexe du laboratoire qui s'élève à 2 582 087 euros, en diminution, comme je vous le disais, de pratiquement moins 4,50 % par rapport au BS 2022 et qui se répartit en dépenses et en recettes de fonctionnement à hauteur de 2 385 183 euros et en dépenses et recettes d'investissement à hauteur de 196 904. Voilà pour le budget Cismonte, Monsieur le Président. Alors, je sais qu'il faut voter budget par budget.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Avis favorable de la commission des finances.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Je n'en vois pas.

Donc, je le mets aux voix.

Qui est pour ? Qui est contre ? « Avanzemu ». Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? « Core in fronte ». Abstentions ? « Un soffiu novu ».

**Le rapport est ADOPTE.**

**Raportu n° 269 : Bughjettu supplimentari di u bughjettu annessu di u Laboratoriu d'analisi Pumonti di a Cullittività di Corsica par l'annu 2023**

**Rapport n° 269 : Budget supplémentaire du budget annexe du Laboratoire d'analyses Pumonti de la Collectivité de Corse pour l'exercice 2023**

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

De la même façon, budget de report et de reprise des résultats.

Là, une petite augmentation au BS de 33 389 uniquement ou de manière importante, à hauteur de 24 000 consacrés à l'augmentation de la masse salariale, ce qui nous donne là-aussi, un montant total du budget annexe du laboratoire Pumonte à hauteur de 4 716 289 euros, en diminution de 6,68 % par rapport au BS 2022 et qui se répartit en dépenses et recettes de fonctionnement à 4 442 859 euros et en montant dépenses recettes d'investissement à 273 429 euros.

Voilà, Monsieur le Président.

**M. Hyacinthe VANNI**

À ringrazià vi. Avis favorable de la commission des finances.

Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Marie-Thé.

**Mme Marie-Thérèse MARIOTTI**

Juste une intervention.

On ne va pas commenter où on met le curseur en matière des subventions d'équilibre parce que ça devient un peu lassant.

2018, on a fusionné les trois collectivités. Monsieur le Président, vous nous dites qu'il faudra attendre 9 ans, donc si on arrive en 2026, pour qu'on ait une idée de la façon dont on pourrait optimiser les organisations des labos, alors qu'on a nommé, je crois qu'on avait voté dernièrement la désignation d'un chef de projet pour travailler là-dessus. Ça fait quand même un peu long, enfin pour nous,

maintenant, pour vous, c'est peut-être normal. Je voulais juste faire cette petite remarque.

Ce serait peut-être bien avant même qu'on ait les résultats des courses, que vous nous fassiez à l'occasion d'une prochaine commission, peut-être conjointe de la CDENATE et de la commission des finances, un petit point sur l'état des trois laboratoires, y compris effectivement où en est le laboratoire de l'Office hydraulique.

Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes d'intervention ? Il n'y en a pas. Monsieur le Conseiller exécutif.

**M. Gilles GIOVANNANGELI**

Merci, Monsieur le Président.

On a abordé tout à l'heure la question de l'héritage. Rappeler simplement que ces laboratoires sont un héritage des conseils généraux notamment, je ne ferai pas référence au laboratoire Pumonte sur lequel on a trouvé en début de mandature quelques surprises en termes de coût de fonctionnement. Donc, cet héritage, nous l'avons assumé. Vous avez raison de dire que peut-être aujourd'hui cette idée d'évolution et de transformation, elle a été un peu longue. Néanmoins, de manière positive, aujourd'hui elle est entreprise et nous y travaillons d'arrache-pied.

J'entends aussi votre demande d'avoir plus d'informations, mais on pourra effectivement, à travers une commission, notamment la commission des finances, venir vous faire une présentation de l'avancée des travaux. Ils sont engagés. On tiendra cette trajectoire-là avec l'idée quand même qu'il faut affirmer chez nous, c'est que la mission des laboratoires, c'est une mission essentielle de santé publique sur laquelle on veut absolument avoir une maîtrise publique. On parlait tout à l'heure aussi d'enjeux de maîtrise publique, c'est un secteur pour nous stratégique. Fondamentalement, ça a un coût, mais on travaille à le rationaliser. Merci.

**M. Hyacinthe VANNI**

Merci pour ces précisions.

Je mets aux voix le rapport.

Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Eccu. À ringrazià vi.

**Le rapport est ADOPTE.**

Je pense qu'on a fini pour aujourd'hui. Nous reprenons nos travaux demain matin à 9 heures.

**La séance est suspendue à 19 h 53.**